

PARTIE II

Aspects méthodologiques généraux

2

Normes endogènes et français de référence

G. MANESSY

Professeur émérite de l'Université de Nice, Centre d'Études des Plurilinguismes, IDERIC, Nice, France

Comme l'indiquent son titre et la place qui lui a été assignée dans l'organisation générale de ces Journées, le sujet que nous allons traiter n'a que peu de rapports avec les thèmes qui doivent y être développés. Il est même anachronique, puisque c'est à Fès, il y a deux ans, qu'ont été examinés les 'visages' du français ; et à cette occasion, le problème de la norme ou des normes endogènes a été clairement posé. M. J. Tabi-Manga, dans son introduction au volume des Actes du colloque [6], en analyse ainsi les données : « L'on constate un immense décalage entre le français littéraire mais figé enseigné dans une salle de classe et celui, bien vivant et dynamique, pratiqué hors des salles de classe par une large majorité des locuteurs. La langue vivante est partout traquée et combattue parce qu'elle est porteuse de toutes sortes d'incorrections et d'impuretés. Alors la question se pose : comment tenir compte de cette langue dans l'espace scolaire, dans une classe de français ? Du coup surgit à l'esprit la nécessité urgente de choisir et de déterminer cette norme endogène. » Ce sont là, exactement résumés en quatre phrases, les objectifs du programme 'Norme endogène et normes pédagogiques en Afrique francophone' qui a été mis en œuvre l'an dernier en réponse à un appel d'offres de l'ACCT : 'Étude et gestion du multilinguisme pour le développement dans l'espace francophone'. Ce programme est en cours ; les réflexions que nous allons soumettre à votre appréciation sont celles de l'équipe qui l'a pris en charge ; en ce sens, le 'nous' n'est pas ici une simple forme de modestie.

La première question qui se pose est celle de la légitimité de l'entreprise. Elle a été vigoureusement contestée par M. Kossi A. Afeli tant à propos du programme ici évoqué que des travaux de Mme S. Lafage et plus généralement de tous ceux qui ont été effectués depuis une quinzaine d'années. Il y voit une tentative pour créer, à l'usage des Africains, par cristallisation du français d'Afrique, un « français créolisé ou pidginisé, un 'français péri-

phérique' » [1] ; la seule justification qu'il lui trouve est d'ordre pédagogique : « Le français d'Afrique, si français d'Afrique il y a, ne doit servir qu'à l'élaboration d'une méthode plus appropriée de l'enseignement du français en Afrique comme langue seconde. Cela veut dire que cette méthode doit largement tenir compte des contributions de la linguistique appliquée et de la sociolinguistique. Car le français est une langue seconde ou étrangère pour les Africains, non utilisée systématiquement par eux dans toutes les situations de communication » [2]. La seconde partie de l'assertion nous semble discutable : aucune variété de langue n'est systématiquement employée dans toutes les situations de communication et cela ne saurait suffire à caractériser une langue étrangère. En revanche, il est vrai que le français est une langue seconde, comme le sont la plupart des variétés qui constituent le répertoire d'un Africain plurilingue, avec cette particularité qu'elle est la seule à être institutionnellement transmise par l'école, qui joue dans cette affaire un rôle prédominant. La finalité pédagogique que K.A. Afeli assigne à l'étude du français d'Afrique est celle-là même que nous lui reconnaissons ; la divergence réside dans la nature des objectifs poursuivis. Ou bien on persiste à prétendre, comme on le fait depuis près d'un siècle (le décret Roume date de 1903), enseigner à tous un français standard, 'central' ou 'universel', politique coûteuse et d'autant plus décevante que les progrès de la scolarisation accroissent démesurément le nombre et les effectifs des classes et obligent, par voie de conséquence, à abaisser le niveau de compétence exigé des enseignants ; ou bien on prend en considération les besoins réels des usagers africains de la langue française. Dans un article récent, R. Chaudenson constate le dysfonctionnement de la communication en Afrique, que ce soit en matière d'instruction, de développement économique, de démographie ou de production rurale : « L'essentiel des savoirs, savoir-faire ou savoir-être qu'on voudrait transmettre se perd au cours de la transmission faute de code de communication linguistique adapté et efficace » [4]. De cette carence, il rend l'école responsable, en tant que mode quasi unique de diffusion du français : « Sa faillite et son inefficacité admises par tous la rendent incapable de remplir cette mission de diffusion linguistique. Cette école qui vise à apprendre tout le français à tout le monde n'apprend à peu près rien à personne. Il faut donc, au moins en partie, dissocier de l'école la fonction de diffusion de la langue française sous peine de la voir sombrer dans le naufrage scolaire » [5]. Pour ce faire, il préconise l'institution d'outils audiovisuels d'apprentissage progressif du français. Notre propos n'est pas de prendre parti dans une éventuelle polémique sur les rôles respectifs de l'école, de la radio et de la télévision. Nous ne retenons de la proposition iconoclaste de R. Chaudenson que ses prémisses : la nécessité pour les États africains de disposer d'un moyen efficace de transmission de l'information mieux adapté aux besoins d'une société moderne que ne le sont, en leur état actuel, la plupart des langues nationales, et susceptible d'être mis en œuvre aux moindres frais. En de nombreux endroits, cette tâche est déjà remplie en fait par une variété locale du français ; pour qu'elle le soit en droit, il suffirait que l'école cessât de faire obstacle à la diffusion de cette variété et que, sans pour autant renoncer à enseigner le français standard qui conserve ses propres domaines d'exercice, elle acceptât d'assumer une fonction de contrôle sur la mise au jour et sur l'évolution d'une norme endogène complémentaire et non concurrente du modèle académique.

Facteurs de normalité

M. B. Ouoba, se fondant sur la récurrence de certains traits lexicaux et grammaticaux dans le français tel qu'on le parle au Burkina Faso, postule l'existence d'une norme locale qu'il

définit comme « l'acceptation d'un certain nombre de faits qui ne donnent pas lieu à un jugement d'exclusion, même s'ils n'appartiennent pas au 'bon usage' des grammaires scolaires » [10]. Cette définition met en lumière deux caractéristiques essentielles de la norme endogène : sa neutralité par rapport à la hiérarchisation sociale et son indépendance par rapport au modèle scolaire. Il y a en Afrique deux modes d'utilisation du français : un usage liturgique, très strictement systématisé, qui donne lieu à catégorisation sociale et qui est le seul que prennent en compte les puristes, et un usage profane par lequel le français est tout banalement employé, comme peut l'être n'importe quelle autre variété du répertoire, pour transmettre de l'information. C'est évidemment le second qui ressortit à la norme endogène ; celle-ci peut être décrite comme la manière normale de communiquer entre interlocuteurs africains dans des situations où le respect de la norme scolaire ne s'impose pas, ou bien pour lesquelles celle-ci ne fournit que des ressources insuffisantes ; tel est souvent le cas pour le lexique, notamment en ce qui concerne les nomenclatures techniques, ce qui justifie l'intérêt actuellement porté aux métiers dits modernisants.

La difficulté qu'on éprouve à définir la norme endogène provient de ce que la normalité qui la fonde n'est perçue que dans l'interaction même. Elle ne donne qu'exceptionnellement lieu à des représentations conscientes, lorsqu'elle acquiert une fonction emblématique ou identitaire. Elle tend alors à se stéréotyper, à devenir prescriptive, donc descriptible : c'est ainsi que s'est constitué en Côte-d'Ivoire le 'français de Moussa', version littéraire de l'usage populaire ivoirien. Habituellement la norme endogène se manifeste par le sentiment que, les choses étant ce qu'elles sont, il est normal de s'exprimer de telle ou telle manière, le consensus procédant d'une appréciation commune de la situation. Parmi les lignes de force qui concourent à cette définition, il en est de contingentes qui relèvent d'une analyse psychosociologique que nous ne nous hasarderons pas à tenter ; mais il en existe aussi auxquelles on peut reconnaître une certaine constance et qui dessinent sommairement les matrices à l'intérieur desquelles opère la norme endogène. Une de celles-ci est constituée par le profil sociolinguistique auquel le français se trouve participer : il y a des États où les situations propres à susciter l'émergence de la norme endogène sont fréquentes : ce sont ceux où le nombre des francophones l'emporte sur celui des lettrés et où l'on entend parler français dans la rue ; tel est le cas de la Côte-d'Ivoire, du Congo, probablement du Gabon et dans une certaine mesure du Burkina Faso et du Cameroun. Il y a, à l'opposé, les États où de telles situations sont rares parce que, dans la plupart de celles où l'emploi du français serait possible sans que s'exerçât la pression de la norme scolaire, une langue locale dominante suffit à assurer la communication ; ainsi au Sénégal, en Centrafrique ou au Zaïre. La variété locale du français n'y occupe que des domaines marginaux d'où, pour des raisons diverses (*réunion amicale entre lettrés* par exemple) le français standard, les langues vernaculaires et le langage métissé sont exclus ; elle y pallie aussi éventuellement l'insuffisante maîtrise de la norme exogène. Une telle typologie est approximative : la situation au Cameroun où de grandes langues véhiculaires (*fulfude, ewondo, pidgin-english*) couvrent une partie du territoire est complexe ; d'autre part, les raisons qu'on peut avoir de choisir de s'exprimer en français plutôt que dans la langue du lieu ne sont pas toujours objectives : pour ceux des Burkinabé qui répugnent à utiliser le moore, « le français est senti comme une langue plus 'neutre', surtout dans sa variété locale qui n'est pas celle des Français, langue des Blancs » [11]. Plutôt que les États, ce sont les aires sociolinguistiques qu'il faudrait prendre en considération.

Si les « contextes interlinguistiques » [9] définissent des configurations opposées qui orientent différemment le développement de la norme endogène, l'évolution récente des sociétés africaines tend au contraire à l'homogénéisation de celle-ci. La caractéristique commune à ces sociétés, liée à l'urbanisation croissante, à l'implantation de techniques nouvelles, à l'abondance des produits importés et à la modification des habitudes de consom-

mation, est une uniformisation des modes de vie, un nivellement des références sociales et culturelles qui s'effectue aux dépens des particularismes ethniques et régionaux. Il s'est développé depuis les indépendances une forme moderne de la civilisation africaine qui utilise certes les apports du 'Nord', mais en les réinterprétant en fonction de schémas conceptuels, culturels et sociaux qui lui sont propres. Le langage participe à cette évolution qui n'épargne pas les langues africaines, profondément remaniées dans leur appareil grammatical et lexical, du moins en ce qui concerne leurs variétés urbaines, et qui affecte naturellement aussi le français. S'agissant de la néologie lexicale, J. Tabi-Manga observe qu'elle est « étroitement liée à la vie de la communauté linguistique dont elle est le reflet. Dans cette perspective, il est impossible d'aborder la néologie indépendamment des aspects sociaux qui en dessinent la configuration. Cette configuration se présente... à l'image de l'*habitus* des groupes sociaux appréhendés » [14]. Le problème n'est pas de simple terminologie. Au cours d'un récent séminaire, les participants au projet 'Norme endogène et normes pédagogiques' se sont interrogés sur ce que pouvait avoir d'insolite une expression telle que « la pénurie s'éloignait des ménagères », relevée dans un journal ivoirien, dont la grammaticalité est indiscutable et le sens parfaitement clair. Il est apparu à l'analyse que l'impression d'étrangeté s'atténuait si l'on substituait à 'ménagères' le terme 'ménages', moins concret et qui surtout désigne pour nous une catégorie économique reconnue (cf. 'la consommation des ménages'). Il est vraisemblable que pour l'auteur de la formule en question les ménagères constituent effectivement, en tant qu'agents économiques, une telle catégorie. Le système économique ivoirien n'est pas une réplique du système français ; la proposition est banale, mais il est intéressant de déceler comment ce fait d'évidence influence non seulement le lexique, mais la façon dont il est utilisé. Il est à croire que les analogies existant entre les structures socio-économiques des États africains sont un des facteurs d'homogénéisation du français d'Afrique, parmi beaucoup d'autres ressortissant à la civilisation africaine moderne que nous venons d'évoquer.

Il faut tenir compte enfin de la culture traditionnelle qui constitue le fondement sur lequel cette civilisation nouvelle est en train de s'ériger et qui lui confère pour une bonne part son originalité et sa cohérence. Une de ses caractéristiques, pour nous en tenir au domaine du langage, est le statut particulier qui y est reconnu à la parole. Ce n'est pas ici le lieu de dissertar sur ce statut qui a été analysé par des auteurs comme M. Houis [8], G. Calame-Griaule [3] ou D. Zahan [15] ; mais il est certain que l'efficacité parfois redoutable attribuée à la parole, les règles qui en gouvernent l'emploi, l'intérêt accordé au talent oratoire se reflètent dans une rhétorique et une stylistique qui déconcertent l'observateur européen et qui le portent à dénoncer l'emphase, la préciosité, le goût de la redondance, l'abus des métaphores. P. Dumont a consacré un chapitre de son récent ouvrage (*Le Français langue africaine*, 1990) à établir la relation entre réalités socioculturelles et déplacements de sens en français d'Afrique et à montrer que ces effets de style, loin d'être les produits d'un zèle maladroit, doivent être tenus pour la manifestation d'une personnalité africaine et l'indice d'une réelle appropriation de la langue française par ses usagers. Il est probable que l'une des difficultés prévisibles dans l'établissement d'un dictionnaire du français d'Afrique résidera en la discordance entre l'univers du lexicographe et celui de l'utilisateur : dénotation et connotations ne sont pas nécessairement équivalentes, les relations entre les lexèmes, l'organisation des champs sémantiques sont différentes, la fréquence d'emploi, donc la disponibilité des lexèmes, n'est pas la même. *L'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* était fait pour un lecteur métropolitain, étranger au monde africain auquel on lui facilitait l'accès. Le point de vue est inversé pour un dictionnaire destiné aux Africains : il devra prendre pour allant de soi ce qui est conforme à la norme locale et justifier les écarts que constituent par rapport à celle-ci les usages du standard.

Unicité et diversité de la norme endogène

Ainsi la norme endogène manifeste-t-elle à la fois ce qui est permanent (un système de valeurs, des modes de pensée, une vision du monde) et ce qui est nouveau dans la civilisation négro-africaine. Elle est d'autre part soumise à deux tendances contraires : à l'uniformisation, sur le plan socioculturel, et à la différenciation, en fonction des configurations sociolinguistiques à l'intérieur desquelles elle opère. Les possibilités de combinaisons multiples entre ces facteurs et beaucoup d'autres que nous n'avons pas identifiés obligent à poser la question de l'unicité de cette norme. Elle est suggérée par l'abondance des analogies empiriquement constatées entre les différentes variétés locales du français d'Afrique. Mme G. Prignitz est en train d'effectuer à Ouagadougou une enquête sur une population cosmopolite, celle que constituent les élèves de l'École inter-États de l'équipement rural, provenant de quatorze pays africains francophones. Le relevé systématique des particularités dans le discours de ces étudiants montre curieusement plus de ressemblances que de différences. Ce sont des observations semblables portant sur des formes 'utilisées et comprises du Sénégal au Zaïre' qui ont conduit B. Ouoba [12] à postuler une norme interafricaine tout en reconnaissant au français burkinabé une certaine spécificité, du moins en ce qui concerne la prononciation, le lexique et la phraséologie. Ce sont là en effet les secteurs où se perpétuent le plus efficacement les habitudes antérieurement acquises. Cela est évident pour le phonétisme et la prosodie ; il est clair d'autre part que beaucoup d'expressions locales sont des calques de formules usuelles dans les langues de substrat, ainsi que l'ont remarqué plusieurs des participants au colloque de Fès (M.L. Hazoumé, B. Ouoba, J. Tabi-Manga, M. Wenezoui) ; le même mécanisme opère dans le lexique, de façon plus complexe : d'une part il peut s'instaurer entre un terme de la langue première et un ou plusieurs vocables français une équivalence justifiée par la présence d'un sème commun jugé dominant, ce qui aboutit souvent à des impropriétés, comme l'emploi, signalé par M. Daff au Sénégal, de 'augmenter' pour 'ajouter' ; d'autre part, la définition lexicale du terme de la langue première (ou de la classe de lexèmes à laquelle il appartient) se trouve transférée au mot français : la faible pertinence de la catégorie de transitivité dans les langues négro-africaines engendre des constructions telles que 'voter quelqu'un' ou 'assister une cérémonie'. Ces secteurs de la langue constituent également un lieu d'exercice privilégié pour la fonction identitaire du langage : accessibles à la conscience des locuteurs et soumis à leur contrôle, les traits y acquièrent aisément une signification sociale ; il n'est pas partout recommandable de parler français à la parisienne. S'il y a dialectisation du français d'Afrique, c'est à ce niveau qu'elle se produit.

Les analogies qui fondent l'hypothèse d'une norme endogène 'interafricaine' résultent de processus qui se développent au-dessous du seuil de la conscience. Une partie d'entre elles sont aisément explicables par les conditions mêmes d'utilisation du parler où elles se manifestent. Il s'agit, mis à part les pastiches littéraires, d'une variété orale et qui présente toutes les caractéristiques de l'oralité dont la principale, la primauté de l'intention sémantique sur les automatismes grammaticaux. Une expression telle que « on sont contents », bien admise en Côte-d'Ivoire, est incorrecte dans sa forme, mais justifiable sémantiquement puisque le référent est multiple ; elle a son exact équivalent en français québécois : « le monde sont fous ». Un deuxième groupe d'écarts peut être classé sous la rubrique 'fonctionnalisation'. Nous entendons par là l'ensemble des mécanismes évolutifs qui tendent à adapter la langue à sa fonction de communication dénotative en la débarrassant de contraintes inutiles (comme celles par exemple qui pèsent en français sur l'emploi des modes et des temps), en étendant le champ d'application des règles (d'où l'emploi de plus

en plus fréquent du futur après si), en régularisant les flexions ('j'alla, tu allas, il alla'), en supprimant les redondances grammaticales. Beaucoup d'africanismes, considérés comme tels par les Africains eux-mêmes, ont leur contrepartie dans l'usage métropolitain. Il reste cependant un ensemble confus de traits hétéroclites, morphosyntaxiques et lexicaux, qu'on ne saurait sans arbitraire ranger dans les catégories précédentes et qui, dans la mesure où ils sont communs à des variétés géographiquement éloignées, ne peuvent pas être imputés à l'interférence directe des langues de substrat. Il est certes nécessaire de dresser un inventaire aussi complet que possible de ces traits ; ceux qui ont été notés jusqu'ici l'ont été par hasard et n'ont valeur que d'indices. Il est peu probable cependant qu'à travers un tel inventaire on voie se dessiner les linéaments d'un système cohérent, justiciable d'une analyse linguistique classique. Nous croyons plus utile de considérer ces phénomènes comme les manifestations de schèmes et de processus situés à un niveau plus profond que celui où s'effectue la structuration syntaxique ou du moins différent de celui-ci ; les données en question seraient interprétables selon les perspectives de la grammaire cognitive plus aisément que par référence aux doctrines classiques, structuraliste et générativiste. À titre d'hypothèse, nous retenons trois orientations de recherche que nous illustrerons par des exemples dont on voudra bien excuser le caractère anecdotique : la catégorisation de l'expérience, l'organisation du message et l'énonciation.

Lors du séminaire auquel il a déjà été fait allusion, trois particularités grammaticales ont été incidemment signalées : en Côte-d'Ivoire, l'absence systématique de l'article devant les sigles ; au Zaïre, l'emploi concurrentiel, dans des contextes apparemment analogues, des déterminants *de* et *des* ; au Cameroun, la substitution fréquente de l'article défini au possessif, au partitif et à l'article indéfini. L'examen du corpus zaïrois suggère que *des* n'est employé que lorsque le référent est considéré comme défini, *de* lorsqu'il désigne l'espèce ou la catégorie. Les sigles ivoiriens sont manifestement assimilés à des noms propres, définis par nature. Dans les tournures camerounaises : « voilà l'adresse (mon adresse) », « je veux l'argent (de l'argent) », « il a fait l'accident (il a eu un accident) », il s'agit toujours dans la pensée du locuteur de référents précisément délimités ; le point intéressant est que ce soit précisément là le trait grammaticalement marqué, les précisions annexes, pour nous premières, portées en français standard par *mon*, *de*, *un* étant censées être fournies par la situation ou par le contexte. Il apparaît que l'article dit défini, au lieu de renvoyer comme dans l'usage standard à ce qui est supposé connu, mérite pleinement son nom dans son emploi camerounais. Ainsi ces trois cas particuliers qui dans une typologie des 'fautes' appartiendraient probablement à des classes distinctes ont en commun d'impliquer la prééminence d'une opposition entre générique et spécifique qui est très largement attestée dans les langues africaines. La validité de l'hypothèse se trouverait confirmée si cette dernière se révélait capable de rendre compte d'autres faits apparemment isolés. On voit que ce qui est en cause ici est un certain mode de conceptualisation que nous serions portés à considérer comme caractéristique d'une civilisation négro-africaine dont les manifestations demeurent repérables aussi bien dans ses formes modernes que dans les cultures traditionnelles. L'existence de tels modes de conceptualisation peut parfois être établie sans recours à des recoupements laborieux comme celui auquel nous venons de procéder. Des expressions telles que « il est beau que toi », « il court vite que moi » entendues en Côte-d'Ivoire ne sont intelligibles que par rapport à une conception de la comparaison qui paraît bien être pan-africaine et en vertu de laquelle l'un des deux objets comparés est évalué, pour la grandeur à mesurer, par référence à l'autre pris pour étalon ; « que moi » dans les expressions précitées signifie « par rapport à moi ». Cela implique que seule la supériorité ou l'égalité (« il est même beau que moi ») peuvent être exprimées ; pour formuler ce qui est pour nous une relation d'infériorité, il faudrait inverser les termes (« tu es beau que lui ») ou la grandeur

(« il est laid que toi »). Plus incertaine est l'interprétation d'une tournure comme « la faim me tue » qui a d'innombrables équivalents dans les langues africaines ; on peut y voir l'évocation d'un monde où, selon une formule de Maurice Houis, « l'homme est un élément vivant dans une Nature vivante » et où il doit composer avec des puissances qu'il ne contrôle pas.

En ce qui concerne l'organisation du message, il a été fait souvent état de la fréquence des constructions thématiques, du type « les cours, ils commencent la semaine prochaine ». Il s'agit là, à notre avis, d'un trait d'oralité très répandu dans le parler spontané, qui consiste à indiquer l'objet de l'information avant d'énoncer cette dernière. En revanche, une expression comme « c'est ma première fois de voir décoller un avion » n'est pas du tout l'équivalent de « c'est la première fois que je vois décoller un avion » ; elle suppose la possibilité de focaliser simultanément deux des 'actants' de l'énoncé : la nouveauté du fait et le sujet parlant. Pour obtenir le même effet, le français standard devrait procéder à un double clivage : « moi, c'est la première fois que je vois décoller un avion ». Bon nombre de tournures qui nous paraissent bizarres doivent probablement être interprétées comme résultant de l'utilisation des ressources de la grammaire française pour traduire une information conformée selon les normes du discours africain. Celles-ci méritent d'être étudiées de très près. Le programme 'Norme endogène et normes pédagogiques' prévoit une telle recherche : certaines incorrections nous paraissent être imputables moins à une méconnaissance des règles grammaticales qu'à la résurgence de manières usuelles de s'exprimer. Ainsi par exemple de l'intrusion du style direct dans des propositions complétives introduites par *que*. Dans un débat enregistré en avril 1990 à Kinshasa, dans un club de journalistes, où s'établit un parallèle entre la position du comte de Paris et celle des héritiers d'anciennes monarchies du Zaïre, l'orateur qui manie d'autre part le français avec la plus grande aisance déclare, à propos du comte : « mais lui sait que je suis de sang royal » et peu après, à propos des princes zaïrois : « y sauront que nous sommes de souche royale ». Nous voyons là l'effet d'un procédé stylistique fréquent qui consiste à actualiser la situation évoquée, à y impliquer l'auditoire et à s'y impliquer soi-même : le locuteur s'identifie à ses personnages qui parlent par sa bouche. Selon une formule que j'emprunte à F. Gandon [7], l'instance de l'énonciation se projette dans l'énoncé et participe directement à l'action rapportée. Il y aurait lieu d'examiner si certaines fautes dans l'emploi des temps ne sont pas explicables par ce mode particulier de mise en œuvre de la langue. D'une manière générale, une analyse des modes d'énonciation africains est indispensable. Elle peut révéler, dans le domaine de la deixis par exemple, des difficultés imprévues, telles que la signification pragmatique que prennent des termes comme 'devant' ou 'derrière' selon la manière dont est conçue la relation spatiale entre *Ego* et un objet pris pour repère : ce qui est devant l'arbre si l'on considère que l'arbre fait face à l'observateur lui-même, 'regarde' dans la même direction que lui, ce qui semble être l'interprétation la plus répandue en Afrique, la première étant au contraire commune au nord de la Méditerranée.

Ce que nous appelons le français d'Afrique ne s'identifie donc aucunement à ce qu'on désigne en Côte-d'Ivoire et au Burkina Faso par le terme de 'français-façon'. Ce n'est pas non plus, ou du moins pas seulement, un compromis résultant, comme le suggère B. Ouoba, « du chevauchement du code imposé par la norme scolaire et du 'français bricolé' par ceux qui ne connaissent que l'usage de la rue » [13]. Le champ d'action de la norme endogène ne se limite pas aux processus constatés dans les variétés basilectales et mésolectales pratiquées dans les pays où le français assume une fonction véhiculaire. On peut en déceler l'opération, à un niveau plus profond et hors du domaine proprement grammatical, même dans l'usage de gens dont les besoins de communication sont principalement satisfaits par l'emploi d'une ou de plusieurs langues africaines et éventuellement par le recours au langage

métissé. Les manifestations de la norme endogène doivent alors être recherchées non pas systématiquement dans des écarts grammaticaux qui peuvent ne relever que d'un apprentissage imparfait ou plus simplement des licences qu'autorise l'oralité, mais dans la manière de mettre en œuvre une langue dont la structure grammaticale demeure pour l'essentiel intacte et qui se trouve en quelque sorte transmuée (et non point pervertie) par l'émergence de schèmes cognitifs, de techniques d'expression, de modes d'énonciation qui ne sont pas ceux dont usent habituellement les francophones 'occidentaux'.

Norme endogène et enseignement du français

En conclusion, nous reviendrons sur deux questions qui ont été posées au colloque de Fès. La première, très générale, l'a été par Kossi A. Afeli : « Le français d'Afrique, pour quoi faire ? » Nous espérons que la réponse paraîtra maintenant moins incertaine : pour permettre aux Africains de disposer d'un français qui ne soit pas une langue de bois et dans laquelle ils puissent exprimer, sans contrainte et sans à peu près, ce qu'ils pensent et ce qu'ils ressentent. Il s'agit de conférer au français pratiqué en Afrique une authenticité et une légitimité qu'ont depuis longtemps acquises les autres variétés régionales, au Québec, en Suisse, au Luxembourg ou en Belgique. En d'autres termes, le but est de réintroduire le français dans l'univers de la parole africaine dont un enseignement fondé exclusivement sur une norme exogène l'a exclu, de rompre la diglossie qui l'enferme dans un domaine réservé d'où il ne peut sortir que par effraction, d'en faire une variété du répertoire communautaire plutôt qu'un supplément à celui-ci. Cela implique seulement qu'on renonce à considérer le français comme une entité intemporelle et intangible et qu'on le ramène sur terre, au niveau des autres langues qui toutes, à l'exception des langues artificielles et des langues mortes, se présentent non comme un code rigide, mais comme un ensemble de variétés organisées en registres et ouvertes à la variation.

La seconde question est plus technique ; c'est celle qui figure dans le texte déjà cité de J. Tabi-Manga : « Comment tenir compte de ce français vivant dans l'espace scolaire ? » C'est là précisément le problème que se sont posé les participants au programme 'Norme endogène et normes pédagogiques' et qu'ils ne prétendent pas avoir résolu. Du moins y ont-ils réfléchi et leur première conclusion est qu'il ne saurait être question de systématiser l'usage local (on serait d'ailleurs bien en peine de le faire, sauf à un niveau très superficiel) et de le constituer en objet d'enseignement pour tous les élèves de l'école primaire. L'objectif n'est que d'éviter une trop grande distorsion entre ce qui leur est enseigné et ce qu'ils entendent à l'extérieur de la classe et en classe même, car hors de la liturgie scolaire l'instituteur n'est pas moins qu'eux soumis à la pression de la norme endogène. Un moyen serait de prendre acte de l'usage local et d'en faire le point de départ d'un processus qui conduirait en un premier temps les élèves à une compétence passive leur permettant de discerner les situations où cet usage est adéquat de celles où il ne l'est pas. On leur procurerait ensuite progressivement les ressources nécessaires pour répondre aux exigences de situations de plus en plus formelles, jusqu'à les mettre en mesure de satisfaire aux contraintes de la langue écrite et du langage châtié ; mais tout au long de cet itinéraire, on se soucierait de compléter et de préciser beaucoup plus que de corriger. D'autre part, le contrôle pédagogique demeurerait limité à l'appareil formel de la langue (grammaire et lexique) sans jamais mettre en cause ce qui correspond à la manière africaine de voir les choses et de les dire. L'application d'un tel programme requiert une méthodologie dont l'élaboration est l'affaire

des didacticiens. P. Dumont a déjà conçu une série de propositions pour l'établissement de normes pédagogiques qui devront être discutées et expérimentées. Sauf en ce qui concerne la pratique pédagogique, l'entreprise n'a rien de révolutionnaire. Elle ne met en question ni l'intégrité ni l'unicité du 'bon usage' et elle en sauvegarde l'universalité ; mais elle autorise les différenciations nécessaires à l'intérieur du continuum dont le pôle supérieur est ce bon usage même et le pôle opposé, multiple, les diverses formes populaires du français africain.

Références

1. Afeli K.A. (1990). Le français d'Afrique, pour quoi faire ? *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone*. AUPELF-UREF, Actualité scientifique, John Libbey Eurotext, Paris, p. 9.
2. Afeli K.A. (1990). Le français d'Afrique, pour quoi faire ? *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone*. AUPELF-UREF, Actualité scientifique, John Libbey Eurotext, Paris, p. 8.
3. Calame-Griaule G. (1985). *Ethnologie et langage. La parole chez les Dogons*. Gallimard, Paris.
4. Chaudenson R. (1991). De Dakar à Chaillot. Quelques réflexions et propositions. Un bilan inquiétant. *Langues et développement*, 14, juillet, p. 2.
5. Chaudenson R. (1991). De Dakar à Chaillot. Quelques réflexions et propositions. Un bilan inquiétant. *Langues et développement*, 14, juillet, p. 3.
6. Clas A., Ouoba B., eds (1990). *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone*. AUPELF-UREF, Actualité scientifique, John Libbey Eurotext, Paris, p. 3.
7. Gandon F. (1987). Le sujet face à son médium : éléments pour une étude de la conscience linguistique du français approximatif scripto-oral au Burkina Faso. Communication au colloque Contacts de langues : quels modèles ? Nice.
8. Houis M. Réflexions sur l'exercice du langage en Afrique noire. In : *Aperçu sur la structure grammaticale des langues négro-africaines*, Lyon, Faculté de Théologie S.J., 1967. *Anthropologie linguistique de l'Afrique noire*, P.U.F., Paris, 1971.
9. Mejri S. (1990). Néologie et variétés lexicales. *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone*. AUPELF-UREF, Actualité scientifique, John Libbey Eurotext, Paris, p. 16.
10. Ouoba B. (1990). Le français parlé au Burkina Faso. *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone*. AUPELF-UREF, Actualité scientifique, John Libbey Eurotext, Paris, p. 74.
11. Ouoba B. (1990). Le français parlé au Burkina Faso. *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone*. AUPELF-UREF, Actualité scientifique, John Libbey Eurotext, Paris, p. 75.
12. *Art. cit.*, p. 77.
13. *Art. cit.*, p. 73.
14. Tabi-Manga J. (1990). Introduction. *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone*. AUPELF-UREF, Actualité scientifique, John Libbey Eurotext, Paris, p. 2.
15. Zahan D. (1963). *La Dialectique du verbe chez les Bambara*. Mouton, La Haye.

3

Approches de la variation lexicale en francophonie africaine dans une perspective prédictionnairique

S. LAFAGE

Université de la Sorbonne, ROFCAN (INaLF, CNRS), Paris, France

Lors de la première table ronde de l'AUPELF, à Abidjan, en 1974, sur le thème « La création lexicale dans le français d'Afrique noire », nos travaux, lançant ce qui allait bientôt (Kinshasa, 1976) devenir le projet IFA, s'étaient clos sur un commentaire de J.-P. Caprile résumant ainsi les débats : « Entre l'idéal que nous venons de définir et le possible que nos moyens limités permettent, nous nous sommes mis d'accord sur le souhaitable » [7].

L'idéal inaccessible d'alors, c'était la mise en chantier d'un Dictionnaire du français en Afrique noire, contribution au Dictionnaire du français universel auquel certains déjà commençaient à songer.

Le possible, c'était la modeste enquête de terrain en lexicologie différentielle à laquelle plusieurs d'entre nous avaient commencé à travailler.

Le souhaitable, c'était, avec l'aide de l'AUPELF, l'harmonisation, l'extension et l'organisation à l'échelle de l'Afrique noire des recherches entamées, trop artisanales et isolées.

Le produit de près de dix années de réflexion et de labeur mises au service de cet objectif « souhaitable », *l'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* (IFA) a paru en édition scientifique restreinte en 1983, puis a été publié en 1988 par l'AUPELF et EDICEF.

Or, voici que, dans le cadre du programme « Études du français en Francophonie » de l'UREF-AUPELF, s'engagent plusieurs vastes opérations dont une reprise du projet IFA, l'IFA2. Pourquoi ?

Nous rappellerons d'abord brièvement les objectifs, les contraintes, les apports et les limites d'un Inventaire régional synthétique afin d'en souligner la nature particulière dans la perspective différentielle d'une étape prédictionnaire.

En nous situant dans l'optique des travaux de base, nous tenterons ensuite de répondre succinctement aux questions suivantes :

- que collecter et pourquoi ?
- que retenir et comment ?

Nous évoquerons ensuite l'apport attendu au projet IFA2, dans la perspective plus vaste de l'ensemble des projets du programme, et, dans celle, peut-être enfin réalisable à long terme, de notre « idéal » d'antan, le Trésor international des vocabulaires francophones (TIVF).

L'IFA1 : objectifs, contraintes, apports et limites

Rappelons, tout d'abord, quelques faits essentiels de l'approche IFA1 car leur méconnaissance est à l'origine des incompréhensions les plus fréquentes (voir par exemple Afeli, 1990) [1].

Ainsi que le précisait L. Duponchel [7] lors de la séance d'ouverture de la table ronde d'Abidjan : « Chercher à adapter le français aux réalités naturelles et socioculturelles africaines ne signifie absolument pas que l'on se refuse à accorder aux langues africaines le statut de langues de culture et/ou de langues de communication nationale (ou même internationale). C'est simplement rendre le français apte à mieux tenir son rôle en tant qu'élément d'une situation – peut-être provisoire – de bilinguisme généralisé. »

L'IFA1 est le premier élément de réponse à un besoin, perçu par les lexicographes francophones. Ainsi, dès 1972, A. Rey écrivait : « Il est paradoxal que des dictionnaires consacrés au français moderne négligent totalement la réalité langagière des communautés francophones importantes et influentes » [24].

Pour parvenir à établir l'IFA1, plusieurs étapes ont été indispensables. L'optique prédictionnaire ne semble pas, à ce niveau, devoir modifier la démarche. Il a fallu, en premier temps, amasser des matériaux en organisant une collecte à la fois descriptive, extensive et maximaliste. Du lexique français, dans son intégralité, les dépouillements n'ont visé que la zone réduite de divergence, laissant de côté la vaste zone de consensus [20, pp. 140-141]. N'ont été retenus que les traits linguistiques présentant un écart fonctionnel significatif par rapport au français actuel tel qu'il est reflété dans les dictionnaires de la langue générale contemporaine.

Après contrôle des fiches, sélection, vérification des données douteuses et peu fréquentes, les corpus secondaires nationaux ainsi constitués ont été soumis à un second filtrage pour la rédaction des fiches de synthèse qui ont permis finalement de constituer l'IFA1, première description systématique à grande échelle offrant une vue synoptique du français en Afrique noire¹.

1. Il faut bien distinguer – et c'est là une des difficultés de la collecte dans certains pays – entre l'adaptation régionale de la langue française (français en Côte-d'Ivoire, au Sénégal, au Burkina Faso, etc. : français en Afrique noire) qui autorise une complémentation lexicographique différentielle et des français d'Afrique noire, variétés endolingues qui, dans certains cas avancés, peuvent apparaître comme une sorte de continuum pré-créole (FPI : français populaire de Côte-d'Ivoire par exemple) et nécessitent une étude spécifique.

La perspective de l'IFA1 a été, de façon contraignante, synchronique, non normative et doublement différentielle. En effet, l'ouvrage éclaire non seulement la variation lexicale entre la langue française standardisée des dictionnaires de référence et le français usité dans tel ou tel pays africain, mais aussi la variation interafricaine.

L'apport informatif est considérable : douze pays couverts, près de 13 000 entrées. L'IFA1 laisse, en principe, de côté les écarts imputables à des insuffisances d'apprentissage ou à des stratégies de communication propres à l'interlangue [27] et tend à dégager « un ensemble de traits dotés d'une relative spécificité, d'une fréquence élevée, d'une dispersion assez grande et qui ne sont pas ressentis comme des fautes ni comme des singularités par des locuteurs possédant une bonne maîtrise du français » [4].

Cependant l'IFA1 contient d'inévitables scories et présente certaines limites. Celles-ci tiennent à deux raisons essentielles :

- d'une part, aux contraintes mêmes de sa mise en œuvre : vision trop strictement synchronique qui bloque toute perception évolutive, critères réducteurs excluant, par exemple, l'enrichissement néologique des vocabulaires techniques ou de spécialité, etc., c'est-à-dire une vision peu compatible avec la complémentation pré-dictionnaire ;

- d'autre part, à l'homogénéité imparfaite de forme et de contenu des travaux de base : spécificités sociolinguistiques de chaque enquête nationale², prise en compte de travaux entrés dans le projet soit antérieurement à toute concertation méthodologique soit à des dates diverses de celle-ci, durée et extension fort différentes des enquêtes, proportion variable des sources écrites et orales, etc.

La collecte dans les travaux de base

Pour ses réacteurs, l'IFA1 n'était ni un ouvrage exhaustif ni un travail définitif. L'IFA2 est envisagé comme une suite qui ne modifie pas sensiblement les contraintes d'un modèle purement descriptif. Mais sa démarche méthodologique doit se corriger et s'affiner en s'étendant aux pays non encore couverts ou intégrés : Burundi, Congo, Gabon, Guinée. Serait-il possible de l'infléchir dans une direction plus nettement pré-dictionnaire sans toute remettre en question ?

La recherche concerne toujours deux niveaux de réalisations :

- les travaux de base nationaux,
- la synthèse interafricaine recensant la nomenclature de toute la zone et prévoyant « l'interclassement des items à attestation géographique et à sens multiples » [15]. Or, actuellement, certains travaux de base démarrent *ex nihilo* alors que d'autres entament vérification et extension. C'est donc au premier niveau de réalisation que gît la principale difficulté. Comment proposer à tous une harmonisation de la collecte en adaptant celle-ci à l'objectif pré-dictionnaire tout en restant dans la visée immédiate de la révision et de l'extension de l'IFA ?

Dans l'impossibilité de traiter ici les problèmes cruciaux de « norme de référence », de distinction entre « faute » et « particularité », de « registres » et d'« emprunts », nous renvoyons à l'excellent article de N'Diaye-Correard et Schmidt [20] dont nous partageons les

2. Le statut sociolinguistique du français est fort différent d'un pays africain à un autre et dépend d'un certain nombre de facteurs : durée d'implantation, existence ou absence d'une langue africaine assurant la communication interethnique, diffusion de la scolarisation, etc. Il est donc bien évident que l'appropriation locale du français et les adaptations néologiques engendrées par celle-ci ne peuvent être complètement isomorphes.

positions. Nous nous contenterons seulement de proposer quelques solutions pratiques. Mais, auparavant, nous rappellerons ou préciserons quelques faits :

- Il est indispensable, pour les travaux de base, de distinguer « corpus primaire », c'est-à-dire l'ensemble des fiches de collecte avant toute sélection et « corpus secondaire » (ce qu'il reste du fichier après le filtrage).

- Le dépouillement porte sur des documents écrits et oraux, nombreux, de tout type provenant du pays concerné ou portant sur celui-ci.

- Toutes les attestations relevées devront être :

- réelles et non forgées,

- largement reproduites afin que la signification soit sauvegardée,

- strictement identifiées, avec des références éclairantes précises et complètes, même pour l'oralité³,

- répertoriées selon un code indiquant leur appartenance à tel ou tel type de source⁴ afin qu'il soit possible de suivre l'évolution du champ d'utilisation d'un mot,

- datées pour faire apparaître ultérieurement des informations sur l'apparition, la diffusion, la banalisation, l'obsolescence d'un vocable...

- Toutes les occurrences rencontrées pour une même lexie sont enregistrées, ce qui permet d'établir fréquence, dispersion géographique sur le terrain d'enquête, diffusion à travers les divers types de sources, persistance chronologique, éventuelles variations graphiques et/ou phonétiques, évolution polysémique, etc.

De plus, si l'on se situe dans l'élaboration d'une complémentation dictionnaire, ayant pour corollaire, par exemple, l'établissement de la nomenclature des *realia* et la normalisation de terminologies fluctuantes utilisées pour la zone intertropicale, ou la confection de dictionnaires bilingues langues africaines/français (voir [14]⁵), il faut alors recueillir toute particularité technique ou spécialisée même si elle est seulement disponible dans des ouvrages propres au domaine concerné. Il serait tout à fait regrettable de laisser supposer que l'apport africain se borne à la langue courante.

Enfin, comme le souhaitaient déjà Imbs [9, p. 74], Queffelec [23], Schmidt [25], la collecte doit s'ouvrir à la diachronie et à l'étymologie, étant bien entendu que pour cela un corpus national est insuffisant et que les recherches doivent être interafricaines, voire intertropicales. Les travaux de Schmidt [26] montrent qu'il y a beaucoup à découvrir (datations reculées, parfois, de plus de cent ans, étymologies erronées rétablies, voyages de mots, etc.).

3. Une attestation orale est accompagnée de la date de l'enregistrement, de l'identification sociale du locuteur, du lieu de collecte et, éventuellement, des précisions indispensables à sa complète compréhension.

Une attestation écrite s'accompagne des références complètes (auteur, titre, maison d'édition, année, et page de la citation). Nous pensons qu'elle doit, également, porter indication codée du type de source auquel elle correspond. Cf. note 4.

4. Par exemple, le codage adopté (provisoirement) pour notre Inventaire de Côte-d'Ivoire, en cours de réalisation, et qui a été soumis à la critique de plusieurs personnalités scientifiques est le suivant : 1. littérature, 2. presse écrite, 3. écrits divers : lettres, affiches, publicité, notes administratives, 4. ouvrages spécialisés, 5. oral formel (conférences, discours, radio, télévision), 6. oral informel : conversations... 7. pastiches du basilecte. Ce code sera revu en fonction des critiques. L'avantage qu'il apporte, pour une banque de données, c'est qu'il permet de définir le statut social d'un vocable : vocabulaire strictement spécialisé, ou littéraire, oralité informelle, etc. Mais les dates, dans une optique diachronique, permettent de voir si, au fil du temps, sa diffusion décroît ou s'accroît... De plus, il serait possible, en interrogeant la base, d'obtenir, par exemple, tous les contextes tirés de la presse écrite, pour une étude plus sectorielle.

5. Le problème d'élaboration d'un dictionnaire bilingue langue africaine/français peut être illustré par le cas suivant :

kôlé ou kolé : bambou (Lexique bété 1972, p. 7, Paris, *Afrique et Langage* n° 7). Mais s'agit-il de *bambusa vulgaris* Linn, que l'on nomme communément *bambou de Chine* en Côte-d'Ivoire ou du rachis des grandes feuilles du *Raphia Gigantea* A. Chev., qui, bien qu'étant un élément du palmier-raphia, porte en Côte-d'Ivoire l'appellation bambou ? Autrement dit, la traduction est-elle du français en Côte-d'Ivoire ou du français standard ?

Cela dit, que collecter ? Nous avons de façon rapide dit supra ce que nous considérons comme particularité lexicale par rapport – pour l’instant – à l’usage hexagonal contemporain. La typologie que nous allons présenter rapidement n’est pas nouvelle, nous l’avons développée dans diverses publications [10, 12, 13] et son approche fonctionnelle a été utilisée pour de nombreuses enquêtes, parfois même à l’extérieur de l’Afrique noire [2, 19, 21].

Les exemples seront réduits au minimum et, sauf mention particulière, empruntés à notre Inventaire de Côte-d’Ivoire, en cours de rédaction. Il s’agit d’un schéma un peu simplificateur car, dans bien des cas, une particularité recouvre plusieurs catégories fonctionnelles. Ainsi, une néologie par composition peut être constituée d’éléments attestés mais ayant subi des modifications de sens (*pondre des gros mots* « se gargariser de mots ronflants »).

Particularités lexématiques

La néologie peut naître de processus divers :

- transfert de classe grammaticale : *façon* devient adjectif « bizarre » ou adverbe « d’une drôle de manière », *acharnement* devient adverbe « avec acharnement », *moyen* devient verbe « pouvoir », *provisoire* devient nom (TO) « costume masculin sans doublure et à manches courtes » ;
- d’un changement de construction syntaxique : *préparer* devient intransitif « faire la cuisine », *assister* est transitif direct « assister à », *aider* devient transitif indirect « aider quelqu’un », *de* suivi de l’infinitif introduit une interrogative « de sortir ? » ;
- d’une abréviation : par aphérèse : *gnon* « pognon », par syncope : *g.d.* « gendarme » (ZA), par apocope : *hippo* (potame), *palu* (disme), *soutien* (gorge), par siglaison : *G.V.C.* « groupement à vocation coopérative »...
- d’un redoublement : distributif : *combien-combien ?* « combien chacun ? », intensificateur : *un peu un peu* « à peine un peu »...
- d’une dérivation (très productive) : ainsi, à partir de *marabout* sont nés *maraboutal*, *maraboutique*, *marabouter*, *maraboutage*, *maraboutisme*, *démarabouter*, *démaraboutage*... Préfixale, suffixale, parasyntétique, la dérivation peut aussi être régressive : *alpha-bête*, *carent*, *compétir*...
- d’une composition (très productive) : *oiseau-lunettes* (zosteropidae sp.), *arbre à tabatière* (oncobia spinosa Forsk), *dollar des sables* « pendentif d’or ou d’argent imitant le squelette d’un oursin », *deux doigts* « pickpocket », *tais-toi* « billet de 1 000 francs CFA » *dire son au fond* « dire ce que l’on a sur le cœur », *taper clairon* « vider une bouteille en buvant au goulot », *faire coco taillé* « avoir la tête rasée en signe de deuil » ;
- d’un emprunt : ceux-ci sont nombreux et proviennent de langues africaines locales ou non locales comme de langues non africaines : *bandji* variante *bangui* (manden) « vin de palme », *aloko* (baoulé) « semoule de manioc », *bana-bana* (wolof) « marchand à la sauvette », *aboki* (haoussa) « petit restaurateur en plein vent, *argamasse* (portugais) « terrasse servant de toiture », *wax* (anglais) « pagne imprimé à la cire », *talibé* (arabe) « élève d’une école coranique »...
- d’une hybridation : par dérivation : *banabanisme* « activités de marchand à la sauvette », *boyerie* « habitation des domestiques », *toubabesse* « femme blanche », ou par composition : *fourmi-magnan* « annoma nigricans », *rat-toto* « cricetomys gambianus », *faire kpakpato* « tromper par la flatterie », *être brokendown* « tomber amoureux fou »...

- d'un calque : *attraper son cœur* « reprendre le contrôle de soi », *refroidir son cœur* « se calmer », *penser dans sa tête* « réfléchir », *couper le sein* « sevrer », *arbre de la mort* « okoubaka Aubrev »...

Particularités sémantiques

Le mot est alors attesté dans les dictionnaires de référence sans modification de forme ou de nature grammaticale. Mais il subit des modifications par :

- restriction de sens : *graine* « noix de palme », (SEN) (arachide), *piqûre* « piqure d'insecte » ; par opposition à *injection* « piqure de médicament » ;
- extension de sens : *affaires* « occupations, entreprises, procès, disputes, problèmes, projets, histoires... », *gâter* traduit toute idée de destruction : « abîmer, détériorer, désorganiser, gâcher... », *beaux-parents* « ensemble de la famille par alliance » ; etc.
- translation : *accueil* « manifestation en l'honneur de l'arrivée d'une personnalité », *goudron* « route goudronnée »...
- changement de connotation : *charlatan* est neutre « devin-guérisseur », *affectation* prend la connotation péjorative de « mutation disciplinaire ». *L'araignée* devient symbole de la ruse, le *ventre* est le siège des sentiments : *avoir le ventre amer* « être rancunier »...
- changement de dénotation : une table est un « étal » et donc un *tablier* « un marchand à l'étalage », un *gros mot* « mot recherché », *payer* « acheter », *prêter* « emprunter », *biche* « antilope », *désormais* « depuis un certain moment du passé jusqu'à maintenant ».

Variations de l'usage

Les causes peuvent en être diverses :

- modification dans la fréquence : des termes notés comme spécialisés et d'emploi rare selon les ouvrages de référence relèvent localement du vocabulaire commun disponible : *pian*, *onchocercose*... Des parasyonymes voient leur distribution varier. Ainsi *an* est étendu à des contextes réservés à *année*...
- survivance d'états de langue : des vocables considérés comme vieux ou sortis de l'usage dans les dictionnaires, restent localement bien vivants : *chambre* « pièce », *accoutrement* (sens ancien de « vêtement »), *chanceux* « soumis aux caprices de la chance », *honir* « vilipender », *tympaniser* « casser les oreilles »...
- neutralisation de l'opposition des registres : *belle de nuit*, d'euphémisme, devient insulte, *trépasser* est neutre en Guinée : *trépasser comme un poulet*. Au contraire, *se pointer*, *s'amener*, *s'en foutre* perdent toute valeur familière ou vulgaire. Un *s'en fout la mort* est un « risque-tout ».
- modification de collocations figées (très fréquent) : par addition d'un élément : *ne pas avoir le gros sou* « ne pas avoir le sou » ou fusion d'expressions proches : *demande la main d'une fille en mariage* « demander la main d'une fille, demander une fille en mariage » ; par suppression d'un élément : *être tiré* « être tiré à quatre épingles », *avoir un œil en beurre* « avoir un œil au beurre noir » ; par substitution : *baissier les pieds* « baisser les bras », *vendre sous le boubou* « vendre sous le manteau » ; par permutation d'éléments : *faire des mains et des pieds* « faire des pieds et des mains », *être les oreilles et les yeux de quelqu'un* « être les yeux et les oreilles de quelqu'un », etc.

Tous les mécanismes mis en cause par la variation lexicale africaine sont les mêmes que ceux qui, au fil des siècles, ont enrichi et forgé le français hexagonal et continuent à le faire.

Nous avons montré dans un article récent la part de certaines métaboles : antonomase, synecdoque, métaphore, métonymie, etc. [14]. Les locuteurs africains se libèrent des contraintes d'un usage exogène pour jouer de tous les procédés, producteurs de nouvelles unités ou favorisant les glissements sémantiques. Comme le dit S. Mejri [18, p. 17], les faits semblent vérifier « l'opposition établie par les générativistes entre unités actuelles et unités virtuelles ». Dans quelques cas, il semble même que la création puisse être simultanée : ainsi *friqué* « riche » a apparu en Côte-d'Ivoire un peu avant d'entrer dans la langue familière en France. Mais, pour l'instant, le Cameroun semble seul utiliser *friquer quelqu'un* « donner de l'argent à quelqu'un ».

Cependant, la perspective pré-dictionnaire nous conduit à prendre sérieusement en considération un nouveau point de divergence. Dans la fiche de collecte IFA, il était représenté par la rubrique sybilline « anti-dictionnaire », rarement traitée... Il s'agit de cas où le mot est attesté dans les dictionnaires de référence. Le problème réside en la définition « eurocentrée », fidèle à la réalité hexagonale mais inadéquate pour la réalité africaine quotidienne. On connaît déjà les problèmes posés par les données culturelles comme *dot*, *ancêtres*, *animisme*... Mais il en est de plus concrets qui doivent cependant laisser perplexe l'écolier africain. En voici quelques exemples :

- La distorsion peut porter sur la forme du référé. *Peigne (Petit Robert)* « instrument à dents fines et serrées qui sert à démêler et lisser la chevelure ». Est-ce la représentation du peigne usuellement vendu sur les marchés africains et quotidiennement utilisé ?

- Balai (Petit Robert)* « ustensile composé d'un long manche auquel est fixé un faisceau de brindilles ou de crins ou une brosse et qui sert à enlever des débris ou des ordures ». Le balai communément employé en Afrique n'a pas de manche. D'où l'absence de la lexie *manche à balai* au sens propre et, *a fortiori*, au sens métaphorique de « personne maigre, échalas ».

- Elle peut toucher la fonction du référé : *brasero (Petit Robert)* « bassin de métal, rempli de charbons ardents, posé sur un trépied, destiné aujourd'hui au chauffage en plein air ». Mais le rôle exclusif du brasero dans la plupart des pays africains, c'est la cuisson des aliments.

- Les conditions de la fonction peuvent être mises en cause : *transhumance*, par exemple est défini (*Petit Robert*) : « migration périodique du bétail de la plaine qui change de pacage en été et s'établit en montagne ». Dans la réalité guinéenne [6], le bétail vit en montagne et descend, au début de la saison sèche, vers l'humidité de la plaine...

On voit donc l'étendue du champ d'observation des équipes dans ce que nous appelons une enquête extensive et maximaliste.

Que retenir, et comment ?

Supposons constitué un important corpus primaire composé de nombreuses fiches (plusieurs centaines). Alors, un nouveau problème se pose. G. Matore disait : « Le lexicographe est un homme devant qui s'offrent toujours des choix pour lesquels n'existent pas de critères objectifs » [17]. Nous ne traiterons pas ici les critères de sélection propres à la synthèse interafricaine mais examinerons seulement ceux, imparfaits obligatoirement, qui serviront à la rédaction de la fiche de synthèse destinées à l'IFA2 et à l'élaboration éventuelle d'un Inventaire national toujours descriptif... À ce niveau, la sélection reste pragmatique. Elle

repose sur la convergence de critères qualitatif, chronologique, géographique, linguistique et quantitatif [16].

Critère qualitatif

« Ne retenir que les lexies les mieux attestées » (*Ibid.*). De tous les contextes illustratifs enregistrés, les plus éclairants, certes, seront retenus. Mais, faut-il retenir d'entrée tout néologisme de forme ou de sens parce qu'il apparaît dans une œuvre littéraire de valeur ? Un dépouillement exhaustif d'A. Kourouma [3] montre que la langue flamboyante de cet écrivain contient un nombre élevé de faits néologiques mais une part réduite de particularismes lexicaux ivoiriens ou maliens susceptibles d'être rencontrés dans la variété régionale de français ou les autres œuvres littéraires d'auteurs ayant la même origine. Il nous semble, par ailleurs, plus scientifique de rendre compte, autant que faire se peut, de la diffusion polylectale d'un mot. C'est pourquoi, il nous paraît souhaitable de noter pour une lexie à fréquence élevée au moins un exemple de chaque type de source codée pour lequel nous avons des attestations éclairantes. Ainsi se trouvent définis le champ d'utilisation et la vitalité. La fiche de synthèse fait donc apparaître la notation sociolinguistique de l'usage : écrit littéraire / presse / écrit spécialisé / écrit ordinaire, oral formel / médias / oral informel et, éventuellement pastiche littéraire ou paralittéraire d'une variété basilectale (français de Moussa, en Côte-d'Ivoire par exemple).

Critère chronologique

« Ne recenser que les termes (encore) actuellement disponibles » (*Ibid.*). Cette restriction paraît quelque peu aliénante et peut conduire à des interprétations erronées (cf. travaux diachroniques de J. Schmidt [25, 26]. D'autre part, près de vingt ans séparent les premières contributions à l'IFA de celles qui viennent de s'entamer et, comme le montreront les communications du Burkina et du Togo durant ce colloque, le mouvement du lexique a été intense. Dans la perspective d'enquêtes lexicographiques suivies et répétitives, il est nécessaire de conserver tout ce qui est relevé à condition d'en préciser la disponibilité actuelle, l'attestation la plus ancienne et, pour les mots obsolètes, la dernière rencontrée, tout comme enfin, pour un nouveau mot, on notera la première occurrence.

Toutes les attestations, mêmes orales, étant datées, il sera possible de suivre la diffusion ou la régression polylectale d'une lexie. Ainsi des expressions rejetées en 1975 parce qu'elles paraissaient « dialectales » se sont depuis banalisées dans les médias, voire dans le théâtre ou le dialogue romanesque.

Critère géographique

« Rejeter les lexies trop étroitement localisées » (*Ibid.*). Là aussi, une certaine souplesse est nécessaire si l'on dépasse une stricte synchronie. La révision de l'IFA 1 montre que certains mots nés dans un pays donné se sont répandus en près de vingt ans à travers l'Afrique noire (*deuxième bureau* par exemple). Il en est de même à l'échelle d'un pays... On ne peut, à l'avance, présumer la vitalité d'un particularisme. Collecter une information ne signifie pas l'entériner mais la stocker. C'est surtout d'ailleurs pour la synthèse interafricaine que ce critère prend sa valeur.

Critère linguistique

« Éliminer les lexies spécialisées dont l'usage n'est pas attesté dans la langue courante » (*Ibid.*). Nous l'avons dit, placer l'élaboration d'inventaire dans une démarche pré-dictionnaire, cela correspond à ne pas cantonner le lexique français en Afrique à la langue courante mais aussi à l'ouvrir au vocabulaire scientifique ou technique intertropical. Et la collecte peut être fructueuse. Ainsi la Côte-d'Ivoire a développé l'agro-industrie et, par exemple, a créé à partir de cabosse : *écabosser* « extraire mécaniquement de la cabosse, les fèves de cacao », *écabossage*, *écabosseuse*... Elle a amélioré son cheptel : *damance* « espèce bovine adaptée aux conditions locales », *mouton dialonké* « espèce ovine adaptée »⁶. L'industrie du bois a nécessité des appellations françaises, toutes disponibles dans les écrits ou les conversations des professionnels mais peu ou pas connues du francophone moyen. Le codage des sources aide à percevoir l'exact degré de spécialisation de ces mots⁷.

Critère de fréquence

« Rejeter les lexies dont la fréquence est faible » (*Ibid.*). Seuls les faits de langue sont retenus. Ce qui exclut hapax, création stylistique, xénisme... Ce critère est autant applicable à la langue courante qu'aux domaines spécialisés (= occurrences nombreuses dans la spécialité concernée) ou aux emprunts. Pour la vérification des cas douteux, on a recours à la méthode des « jurys » conçue par L. Duponchel [8].

Pour la langue courante, un premier jury est constitué d'un échantillon aussi représentatif que possible de la population francophone locale (personnes ayant effectué au moins le premier cycle du secondaire, issues des diverses régions du pays et de la capitale...). L'unité litigieuse est présentée à chaque membre séparément, dans un contexte non éclairant. Une définition en est demandée. Seuls les items connus d'au moins la moitié des enquêtés sont conservés. Un tel jury apporte une aide importante à la délimitation entre « faute » et « particularité ». Car, ainsi que le montrent N'Diaye-Correard et Schmidt [20, p. 143] « il y a peu de chances pour qu'une faute rencontre un consensus ; si tel était le cas, on se trouverait en présence d'une particularité ». De même « une faute sémantique que tout le monde commet cesse d'être une faute » [20, p. 144], ce que souligne clairement l'examen diachronique d'éditions successives d'un même dictionnaire.

Pour la limite d'acceptabilité des emprunts aux langues locales, un second jury, constitué de personnes non autochtones mais résidant dans le pays depuis au moins trois ans, est consulté. Ainsi sont vérifiées les hypothèses forgées à partir du nombre d'attestations et d'éventuelles marques linguistiques (phonétique, graphique, morpho-syntaxique, sémantique...) présentées par la lexie d'origine étrangère, ce qui permet de conclure à l'intégration de celle-ci dans le français local.

Pour les domaines spécialisés, il est nécessaire d'avoir recours à des jurys spécifiques. Mais, de toute manière, pour la collecte que nous venons de définir, l'approche pluridisci-

6. *Écabosseuse* : « machine permettant l'extraction mécanique des fèves de cacao », *écabossage* : « extraction mécanique de fèves de cacao », *damance* : « bovin résistant à la maladie du sommeil, issu du croisement de l'espèce locale ndama et de l'espèce alpine abondance », *mouton dialonké* : « ovin résistant à la chaleur et aux maladies tropicales ».

7. Ainsi *badi des marais* n'apparaît que dans des ouvrages de botanique ou d'industrie forestière, *fraké* est attesté en outre dans des écrits portant sur le commerce, l'artisanat, le tourisme tandis qu'*amandier de Cayenne* (souvent abrégé en *amandier*) est susceptible d'être relevé dans tous les types de sources.

plinaire est indispensable dès le début : indication des ouvrages à dépouiller, établissement d'éventuelles synonymies, identifications définitoires...

Critère de l'enquête à intervalles réguliers

Un corpus secondaire ne donne qu'une image du lexique à une époque donnée. Pour acquérir une réelle fiabilité, il doit être soumis à l'épreuve du temps. L'IFA2 introduit cette dimension temporelle pour les pays déjà couverts. Une approche pré-dictionnaire devrait systématiser des enquêtes de vérification à intervalles réguliers (tous les vingt ans par exemple). Si le corpus national secondaire était informatisé, il pourrait, après chaque collecte, être aisément corrigé, remis à jour et complété. Ainsi les modifications intervenues seraient à leur tour communiquées à l'IFA...

Vers le TIVF ?

Au stade actuel, la valorisation de l'IFA repose sur l'amélioration des travaux de base nationaux. Le problème de l'hétérogénéité des apports est majeur pour la synthèse interafricaine. Quelle que soit la situation réelle du français sur le plan local, une démarche méthodologique commune peut être définie comme le fondement principal de la recherche. Les corpus, faute de pouvoir être identiques, doivent être symétriques. La banque locale de données permet de stocker un maximum d'informations en fonction des spécificités nationales, par exemple, existence d'une variété de français plus ou moins pidginisée, servant de véhiculaire interethnique pour les peu ou non-scolarisés. Les fiches de synthèse destinées à l'IFA2, elles, seront, dans une perspective pré-dictionnaire, si complexe que soit l'enchevêtrement des lectures dans un pays et les contaminations qui en découlent, le résultat d'un filtrage par convergence des critères sélectifs. Elles seront le reflet d'un français relativement homogène, celui dont dispose le groupe des « francophones » locaux, à l'exclusion de ceux pour lesquels R. Chaudenson [5] a créé l'appellation de francophonoïdes, utilisateurs incertains et occasionnels d'une langue très approximative. Toute néologie lexicématique ou sémantique provenant d'une variété basilectale ou d'un pastiche humoristique de celle-ci (*Chroniques de Moussa* en Côte-d'Ivoire, par exemple) est enregistrée. Mais elle ne devient l'objet d'une fiche de synthèse pour l'IFA que, lorsqu'elle apparaît, à la suite de sa banalisation, souvent, dans un ou plusieurs des types de sources répertoriées, attestée dans un contexte qui n'est plus un pastiche du basilecte.

L'affinement de la collecte est lié, croyons-nous, à la participation de représentants des équipes de base aux autres projets de recherche spécifique de l'UREF-AUPELF : Orthaf, Morpho-syntaxe du français en Afrique noire ainsi qu'à d'autres qu'il serait souhaitable de mettre en place : Étymologie et diachronie, Lexiques spécialisés... Ces groupes pourraient être transrégionaux et liés aux projets Maghreb, océan Indien et à ceux à venir (Caraïbe, Pacifique...). Il semble, en effet, que certaines convergences, en raison des voyages, des échanges, des réalités du passé colonial, puissent être découvertes entre les français du Sud...

Seule, la normalisation (et le projet Orthaf étudie la normalisation orthographique de l'IFA) sépare l'étape IFA2 de la première phase du Trésor informatisé des vocabulaires francophones « consacrée à la constitution de base de données lexicographiques nationales ou

régionales » [22, p. 143]. Alors, ne pourrait-on pas rêver et rejoindre ce qui est notre « idéal » d'antan : un IFA2 servant de support à une normalisation interafricaine et participant à un « Trésor francophone rendant compte d'une langue française qui reconnaît mais qui transcende les écarts des pratiques linguistiques, 'représentant' un outil commun de communication, de développement et de modernité » [22, p. 144].

Références

1. Afeli K.A. (1990). Le Français d'Afrique, pourquoi faire ? In : Clas A., Ouoba B., eds. *Visages du français, variétés lexicales de l'espace francophone*. AUPELF-UREF John Libbey Eurotext, Paris, pp. 5-10.
2. Alex P.H. (1988). *Matériaux pour une étude sociolinguistique des particularismes lexicaux dans le quotidien « Madagascar-Matin »*, Paris III, mémoire, 190 p.
3. Bague J.M. Thèse en cours sous notre direction.
4. Bal W. (1988). Introduction, genèse et travaux de base. In : *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, Équipe IFA, EDICEF/AUPELF, Universités francophones.
5. Chaudenson R. (1989). *Vers une révolution francophone ?* L'Harmattan, Paris.
6. Diallo A.M. (1991). *La langue française en contact avec les réalités et les langues guinéennes : conséquences lexicales*, Univ. de Paris III, thèse pour le nouveau doctorat, 2 tomes.
7. Duponchel L. *Compte rendu de la première table ronde de l'AUPELF*, Abidjan, ILA (28-30 octobre 1974).
8. Duponchel L. (1975). *Le Dictionnaire du français de Côte-d'Ivoire*, Abidjan, ILA.
9. Imbs P. (1976). Réflexions et suggestions sur les finalités et les moyens du dictionnaire du français d'Afrique. In : *Actes de la troisième table ronde de l'AUPELF*, Lubumbashi, UNAZA, CIES.
10. Lafage S. (1976). Le dictionnaire des particularités du français au Togo et au Dahomey. In : *Annales de l'université d'Abidjan, série H (Linguistique)*, t. X, pp. 130-141.
11. Lafage S. (1984). Terminologie populaire et floristique africaine : de quelques difficultés liées à l'élaboration de dictionnaires pour l'Afrique. In : *Bull. OFCAN n° 5*, CNRS-INaLF, Didier Érudition, pp. 154-175.
12. Lafage S. (1985). *Français parlé et écrit en pays éwé (sud-Togo)*. Paris, MRE et SELAF, Coll. Sociolinguistique n° 3.
13. Lafage S. (1990). Regionale Varianten des Französischen Außerhalb Europas : Afrika. In : *Lexikon der Romanistischen Linguistik*, Band V, 1 (Herausgegeben von G. Holtus, M. Metzeltin, Ch. Schmitt), Niemeyer Verlag, pp. 767-787.
14. Lafage S. (1990). Métaboles et changement lexical du français en contexte africain. In : Clas A., Ouoba B., eds. *Visages du français, variétés lexicales de l'espace francophone*. AUPELF-UREF John Libbey Eurotext, Paris, pp. 34-46.
15. Latin D. *Note technique*, 26 avril 1990.
16. Racelle-Latin D. (coordonnatrice) (1988). Présentation de l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*. In : *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*. AUPELF-UREF/EDICEF, pp. XXIII-XXXIII.
17. Matore G., cité par Collignon et Glatigny (1978). *Les Dictionnaires. Initiation à la lexicographie*. Cédic, Paris, p. 73.
18. Mejri S. (1990). Néologie et variétés lexicales. In : Clas A., Ouoba B., eds. *Visages du français, variétés lexicales de l'espace francophone*. AUPELF-UREF John Libbey Eurotext, Paris, pp. 11-26.

19. Nallatamby P. (1989). *Contribution à une étude des particularités lexicales du français à l'île Maurice*, Paris III, DEA, 205 p.
20. N'Diaye-Correard G., Schmidt J. (1987-1988). Quelques remarques sur l'étude du français d'Afrique. In : *Bull. ROFCAN n° 7*, CNRS-INaLF, Didier Érudition, pp. 137-164.
21. Pauleau-Delautre C. (1989). *Étude des particularismes lexicaux du français de Nouvelle-Calédonie dans un corpus écrit de presse et de littérature*, Paris III, DEA, 285 p.
22. Quemada B. (1990). Trésor informatisé des vocabulaires francophones. In : Clas A., Ouoba B., eds. *Visages du français, variétés lexicales de l'espace francophone*. AUPELF-UREF John Libbey Eurotext, Paris, pp. 141-145.
23. Queffelec A.J.-M. (1983). Pour une perspective diachronique et étymologique du dictionnaire du français d'Afrique noire. In : *Actes de la cinquième table ronde, Bull. AELIA n° 6*, pp. 347-357.
24. Rey A. (1972). Usages, jugements et prescriptions linguistiques. In : *Langue française n° 16 : La Norme*, décembre, pp. 4-8.
25. Schmidt J. (1984). Quelques aspects du lexique des textes anciens en français sur l'Afrique noire. In : *Bull. OFCAN n° 5*, CNRS-INaLF, Didier Érudition, pp. 91-157.
26. Schmidt J. Dimension diachronique et étymologique pour l'IFA2. In : *Bull. ROFCAN n° 8* (sous presse).
27. Valdman A. (1974-1975). Étude des systèmes approximatifs de communication. In : *Bull. de la Fédération internationale des professeurs de français, 10-11*, FIPF, Paris, p. 73.

4

Modèles socioculturels et nomenclatures

J. TABI-MANGA

Université de Yaoundé, Cameroun

Je me propose dans la présente communication de traiter du thème suivant : *Modèles socio-culturels et nomenclatures*.

Ce titre se double d'un sous-titre : *Pour une logique du sens en français d'Afrique*. Cette expression fait image. Il s'agit, pour moi, près de dix ans après la publication en 1983, par l'AUPELF et l'ACCT de *l'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* (IFA), réédité en 1988 par l'AUPELF/UREF [3], de réinterpréter cette nomenclature au regard des réalités socioculturelles nouvelles. Cette approche herméneutique de l'IFA est nécessaire à l'heure actuelle dans la mesure où l'IFA, en pure représentation, s'inscrit à l'intersection des savoirs linguistique et encyclopédique. À travers les néologies de forme et de sens, les emprunts et les calques de toutes sortes, la nomenclature IFA permet un dévoilement suffisamment significatif de l'identité culturelle africaine. Les cultures africaines traversent la langue française et y laissent des traces durables. Ces dernières transforment et bouleversent profondément les repérages sémantiques classiquement répertoriés dans des dictionnaires de référence. De sorte que l'IFA apporte un certain relativisme dans la définition des données au sein de l'entreprise dictionnaire en général.

Ma tâche est donc de recenser quelques-unes de ces transformations sémantiques qu'impose la prise en charge des réalités socioculturelles. Mais, au-delà de la taxinomie, je ne pourrai esquiver le problème de la norme régionale et la définition de l'IFA par rapport aux modèles linguistique et sociolinguistique.

Le modèle sociolinguistique et l'avènement de l'IFA

L'IFA constitue la première approche systématique de la variation du français. Il regroupe sous forme de synthèse et dans un ordre alphabétique les nomenclatures de douze pays d'Afrique noire. La perspective, du point de vue méthodologique, y est descriptive et synchronique. C'est-à-dire non normative et différentielle. Elle est différentielle parce que l'IFA se fonde sur une typologie de l'écart. Il s'agit des écarts par rapport au français standard globalement appréhendé comme norme de référence. Les dictionnaires de langue contemporaine en donnent une mesure empirique. C'est pourquoi, les rédacteurs de l'IFA les ont utilisés comme corpus d'exclusion.

Les particularités qui constituent la matière de l'IFA sont regroupées d'après une typologisation qui s'énonce en quatre points :

- particularités lexématiques (formations nouvelles et emprunts),
- particularités sémantiques (transferts, restrictions, extensions de sens, métaphorisations),
- particularités grammaticales (changement de catégorie, de genre, de construction),
- particularités liées aux différences de connotations, de fréquence et de niveaux de langue.

L'herméneutique actuelle de l'IFA est le résultat d'une condensation d'impressions, de représentations liées aux différents contextes intellectuels, idéologiques, bref, culturels qui ont conditionné la production de cet inventaire.

Les conditions intellectuelles de la recherche dans le domaine de la variation du français ont été caractérisées par la percée ou le développement de la sociolinguistique. En effet, les particularités du français, lexicales ou syntaxiques, étaient regardées comme des expressions fautives à proscrire. Cette attitude, faite de réprobation et de mépris à l'égard des autres cultures, s'expliquait par le jacobinisme linguistique. À l'aide d'instruments d'une redoutable efficacité tels que les dictionnaires de référence et les grammaires normatives, la francophonie du Nord a opéré pendant longtemps une idéalisation des faits linguistiques. Cette idéalisation des modèles intellectuels, socioculturels a considérablement différé la reconnaissance de l'Autre, justement parce qu'il est autre.

Cette philosophie, source d'élaboration et de diffusion des modèles fixes et homogènes de représentation de l'univers, a empêché la perception, sur le plan linguistique, de la nature polymorphe des langues naturelles. Il faut dire que même le modèle structuraliste de type saussurien, à travers ses dichotomies bien connues, n'a pas fourni, sur ce point, une réponse réellement satisfaisante.

Toutefois, de toutes les régions de la francophonie, des voix s'élèvent contre l'homogénéisation des approches culturelles et linguistiques. On admet difficilement aujourd'hui, au regard de l'expansion de la langue française, qu'elle soit encore pratiquement régentée ailleurs. Elle doit donc s'adapter aux situations sociolinguistiques diverses et répondre à de nouveaux besoins en communication. Pour ce faire, la langue française doit évoluer dans son registre lexical en accueillant des mots provenant de différentes aires culturelles de la francophonie.

Le relativisme culturel et le développement du modèle sociolinguistique ont donc stimulé intellectuellement la recherche sur les particularités régionales du français. La reconnaissance du droit à la différence et le respect de l'autre ont intensément favorisé la quête du dialogue des cultures. Sur le plan épistémologique, la linguistique, en dissociant structure et homogénéité du modèle, a fait s'imposer conceptuellement la variation comme une des conditions d'évolution des systèmes linguistiques. Le phénomène de la variation n'est

donc plus à exclure. On l'admet comme un fait normal nullement incompatible avec la recherche de l'unité du système.

Mais une question se pose. Bien que le modèle sociolinguistique ait légitimé la production des nomenclatures rendant compte de la variation, l'on ne peut s'empêcher de se demander si l'IFA, au regard des modèles linguistiques, est un fait de langue ou fait de discours.

Le modèle structuraliste et la nomenclature IFA

Cette question nous place au centre des préoccupations des théories structuralistes. Le traitement de la variation par le modèle structuraliste n'emporte pas mon adhésion. Je partage sur ce point la position de P. Dumont telle qu'elle est exprimée dans son livre : *Le Français langue africaine* [2].

Quoi qu'il en soit, la dichotomie saussurienne langue/parole a permis d'appréhender la langue comme un fait permanent et continu. Ce qui est normal, puisque la langue, structure linguistique abstraite, appartient à toute la communauté linguistique. Tandis que la parole par sa discontinuité, relève plutôt de l'individu. G. Guillaume, à la suite de F. de Saussure, en tirera toutes les conséquences théoriques. De ce point de vue, la langue en tant que puissance devient une causation par rapport à la parole ou au discours. Le discours est donc une effectation.

Au regard de ces modèles théoriques, le phénomène de la variation est discursif. Il est multiple par définition et ne peut être expliqué de façon satisfaisante que par la seule remontée conceptuelle du plan de discours au plan de la langue. Le modèle génératif a également accentué l'idéalisation de la langue, de la compétence. En effet, pour N. Chomsky, l'objet de description de la grammaire générative et transformationnelle est la compétence du locuteur-auditeur idéal vivant au sein d'une communauté linguistique homogène.

Ces théories, inévitablement, sont des modèles de langue. Elles n'intègrent pas dans leurs démarches des faits de discours, et donc l'hétérogénéité linguistique. La nomenclature IFA ne peut donc être considérée que comme une synthèse des faits de discours. Il faut dire, quoi qu'en pense P. Dumont, qu'il est rigoureusement difficile de se le représenter différemment.

En effet, à part les mots signifiant proprement des *realia* dans l'univers culturel africain, la plupart des lexies figurant dans l'IFA semblent relever du discours. Le processus de leur formation, étudié par S. Lafage témoigne de cela [4]. Il est difficile d'affirmer que les différents métaplasmes que nous propose S. Lafage dans sa typologie soient de véritables faits de langue. Il en est ainsi, à titre d'illustration, des métaplasmes comme :

- L'aphérèse. S. Lafage cite les unités suivantes :
 - *gnon* (CI) de pognon « argent » ;
 - *yeux* (ZA) de travailleuse « femme de ménage dans un internat ».
- L'apocope :
 - *cava* (ZA) de cavalière « petite amie » ;
 - *croco* : de crocodile ;
 - *phaco* : de phacochère.
- La syncope :
 - *budgeter* : pour « budgétiser » ;
 - *bénisation* : pour « béninisation » ;
 - *constation* : pour « constatation ».
- L'épenthèse :

- *caracasse* : pour « carcasse ».

Ces formes, ainsi recensées, sont davantage vivaces au niveau du discours. Certes, elles traduisent dans l'usage et par leur fraîcheur la volonté réelle d'appropriation de la langue par les Africains afin de répondre à des besoins langagiers particuliers. Et ces besoins sont contextualisés. Je n'ai pas le sentiment que ces formes sont des faits de langue au sens guillaumien du terme. Elles ne s'inscrivent pas de façon obligée dans la permanence du continu. Elles s'appréhendent dans la discontinuité de l'éphémère. Voilà encore l'une des difficultés qui compliquent l'exploitation de l'IFA.

Cependant, l'IFA a cet avantage qu'il manifeste des réalités socioculturelles africaines, il est plus qu'une taxinomie encyclopédique. C'est pourquoi les modèles strictement linguistiques ne parviennent pas à le situer dans le cadre de leurs paradigmes. L'IFA et les autres nomenclatures régionales transforment complètement le découpage sémantique du français en faisant intervenir une visée spécifiquement africaine. Je les perçois donc comme des instances de construction d'une nouvelle logique du sens en français.

Une logique du sens en français d'Afrique

Les néologies de forme et de sens, les calques et les emprunts permettent des déplacements sémantiques dans l'ordre du dénotatif et du connotatif. D. Latin est également sensible à ce problème lorsqu'elle écrit :

« On se rend compte, après avoir lu l'IFA, que dans un dictionnaire de langue incluant la référence africaine, il faudra, par exemple, relativiser le vocabulaire de la religion chrétienne, tenir compte de celui de l'islam et des religions traditionnelles, ainsi que de nombre de concepts tels que *acculturation*, *alphabétisation*, *anciens*, *ancêtres*, *anthropologie*, *âme*, *amulette*, *dot*, qui exigent une refonte du point de vue africain, tout autant que les *realia* plus évidentes et auxquelles on se limite très souvent dans cette politique d'ouverture à l'Afrique » [5].

C'est dire que l'IFA s'ouvre sur la société africaine en notant un usage social différent du vocabulaire français. Une telle étude ne peut plus s'inscrire dans le cadre de la linguistique traditionnelle.

Une dichotomie linguistique inopérante

En échappant aux modèles linguistiques traditionnels, l'IFA ainsi que toutes les autres nomenclatures nationales rendent inopérante la dichotomie langue/discours. Cette opposition n'est plus opératoire dans l'approche sociologique du langage. Or, c'est dans cette perspective qu'il faut recevoir l'IFA. L'IFA est le résultat d'une approche interactive entre le langage et la société. Tout locuteur d'une langue donnée est avant tout un être social. À ce titre, il est pris dans une dynamique sociologique faite de production et de reproduction. Le langage, qui n'est donc pas un instrument de communication aseptisé, reflète par sa structuration propre cette dynamique sociologique. Alors, langage, société et culture sont étroitement liés. C'est pourquoi, la dichotomie saussurienne n'est plus validée dans ce type d'analyse. L'erreur consiste ici à appréhender la structure linguistique indépendamment des conditions de sa production. La structure linguistique n'est qu'une disposition, c'est-à-dire un ordre. Pour comprendre les raisons profondes de cet ordre, il faut, en concevabilité,

remonter de l'ordre au sujet dynamique et créateur. C'est donc lui qui, dans le contexte particulier de l'IFA, éclaire l'usage social différent du français. Le français en émergence en Afrique noire fait apparaître des sens nouveaux provenant d'un contexte social et d'un fonds culturel spécifique. D'où une nouvelle logique du sens. Mais, comment cela ?

De nouveaux sens

L'identification de nouveaux sens à travers l'IFA et les nomenclatures nationales témoignent de la part des Africains de leur souci d'autonomisation. Sur le plan linguistique et dans un registre particulier, il s'agit d'une autonomisation sémantique. On peut dénoter deux directions dans ce processus. D'abord, il convient de souligner la création d'unités dénotant des références nouvelles, inexistantes en français central. C'est le cas du domaine écologique, de la faune et de la flore. Il faut y ajouter également des séries paradigmatiques du type *radio-bambou*, *radio-baobab*, *radio-cancan*, *radio-sicap-baobab*, *radio-Treichville* et *radio-trottoir* pour désigner la rumeur publique ou tout ce qu'il est convenu d'appeler nouvelles officieuses.

L'autre direction se manifestera à travers des phénomènes tels que les déplacements de sens, la réorganisation des champs sémantiques liée à la production et à la reproduction du sens. Le français, par ce processus, peu à peu cesse d'apparaître comme un instrument d'aliénation ; mais impose progressivement l'image d'une instance de création identitaire. Je pense, sur ce point, que P. Dumont a raison lorsqu'il écrit : « Les locuteurs de ce français refusent une répartition diglossique des usages (français/langues africaines) et sont en train de créer un autre usage (peut-être un jour prochain promu au rang de « bon usage ») leur permettant de s'assumer, d'exister » [2].

C'est d'une appropriation sociologique et socioculturelle de la langue qu'il est question. À titre d'illustration, je voudrais choisir trois champs sémantiques pour démontrer comment l'IFA, par opposition aux dictionnaires de référence, est le centre d'une nouvelle logique de production sémantique. Il s'agit des champs sémantiques relatifs aux domaines magico-religieux, de la parenté et de la convivialité sociale.

Dans le domaine magico-religieux, on peut relever les termes suivants : *charlatan*, *marabout*, *féticheur*, *sorcier*, *guérisseur*, *droguiste*, *amulette*, *gris-gris*.

Examinons comment le *Petit Robert* définit quelques-uns de ces termes :

- *Charlatan* : « Vendeur ambulancier qui débite des drogues, arrache les dents sur les places et dans les foires. Guérisseur qui prétend posséder des secrets merveilleux. Mauvais médecin, imposteur ».

- *Marabout* : « Pieux hermite, saint de l'Islam dont le tombeau est un lieu de pèlerinage. Grand oiseau au plumage gris et blanc, à gros jabot ».

- *Féticheur* : « Prêtre des religions à fétiches en Afrique ; initié capable de susciter et de faire agir des fétiches ».

Tandis que le mot *fétiche* est défini de la manière suivante : « Nom donné par les blancs aux objets du culte des civilisations dites primitives ». Ce terme, sur le plan synonymique renvoie à *amulettes* et à *gris-gris*.

- *Guérisseur* : « Personne qui fait profession de guérisseur sans avoir la qualité officielle de médecin ». Tandis que le *sorcier* est vu comme une « personne qui pratique une magie de caractère primitif, secret et illicite ».

Toutes ces définitions sont superficielles, voire inexactes d'un point de vue africain. Elles ne correspondent pas à la réalité socioculturelle identifiée en même temps qu'elles font apparaître une vision dichotomique du monde : monde civilisé/monde primitif. Cette vision est

manifestement réductrice et appauvrissante. L'IFA, dans son approche définitoire, procède à une refonte totale et profonde du sens de ces termes en gommant toute surcharge connotative à caractère idéologique. Les mots, en français d'Afrique, sont ainsi saisis dans ce qu'ils représentent d'essentiel. Cet essentiel est la réalité, la référence culturelle qui fait l'accord de tous. Le *charlatan* n'est plus ce vendeur ambulant qui débite des drogues, ni ce mauvais médecin qui prétend soigner et guérir sans certification officielle ; mais bien positivement, selon l'IFA, « celui qui confectionne les gris-gris, personne capable de dompter les esprits, d'envoûter ou de désenvoûter les hommes ». C'est par là que le mot *charlatan* a pour synonyme *marabout*, et même plus précisément *marabout-charlatan*. Ici, le mot fait image.

La refonte sémantique proposée par l'IFA est plus explicite. On distingue deux sèmes relativement au composé de *charlatan*, *marabout*, *guérisseur*, *sorcier* et *féticheur*. Le sème « médical » et le sème « magico-religieux ».

En français d'Afrique, ces mots ont perdu leur connotation péjorative pour acquérir une valeur méliorative. Ils signifient des personnes qui ont un savoir scientifique traditionnel issu de leur longue expérience et d'une pratique ancienne des plantes médicinales. Les définitions du *Petit Robert* accentuent plutôt le divorce entre médecine européenne et pharmacopée traditionnelle. Or, les sociétés africaines actuelles reconnaissent, sur le plan sociologique et culturel, une place particulière aux *charlatans*, *guérisseurs* et *féticheurs*. Au point qu'un mot nouveau a été proposé pour dénoter la valorisation de la médecine traditionnelle. Il s'agit du terme : *tradipraticien* qui mériterait de figurer dans la nomenclature IFA.

À ce sème s'ajoute un autre, cette fois-ci magico-religieux. La fonction magico-religieuse des *féticheurs*, des *marabouts* et *guérisseurs* est jusqu'à l'heure actuelle mal perçue. Ils sont identifiés comme « prêtres des religions à fétiches ». On l'aura compris, on oppose ici la tradition judéo-chrétienne au paganisme africain.

Or, en français d'Afrique, ces mots ont une autre résonance. Ils signifient de la part de ces personnes la possession d'un savoir surnaturel, d'un don de pénétration et de communication avec le monde invisible des aïeux et des dieux. Ces *féticheurs*, *sorciers*, *charlatans* et *marabouts* font la relation entre le monde des vivants, des phénomènes et celui des morts, de la lumière et de la connaissance véritable. Sur ce point ils remplissent, *mutatis mutandis*, le rôle de *pontifex* romain. En outre, il convient de dire que ces mêmes personnes ont la capacité de prédire les événements heureux et malheureux. Ce qui veut dire qu'ils sont dotés de la plénitude des forces mystiques leur permettant de maîtriser l'art divinatoire comme l'augure romain.

Cette refonte sémantique donne des choses et des notions une image plus juste, une représentation mieux accordée à la vision africaine du monde. Peu à peu apparaît une nouvelle restructuration du sens. L'organisation de la société africaine fournit également, à cet égard, des exemples éclairants.

En effet, le vocabulaire de la parenté tel qu'il se manifeste à travers l'IFA est d'une admirable richesse. Les mots comme *père*, *mère*, *frère*, *sœur* et *cousin*, connaissent en français d'Afrique un déplacement sémantique qui contraste avec l'acception couramment admise en français central. Le *père* n'est plus exclusivement celui qui a engendré, qui a donné naissance à un ou plusieurs enfants. Outre ce sème, le mot *père* en français d'Afrique désigne l'oncle paternel, encore appelé *père cadet*, *petit frère* et plus extensivement tout homme de la génération du père, plus âgé, que l'on respecte. Le fonctionnement de *frère* est analogue à celui de *père* et de *mère*. Sous la pression des réalités socioculturelles, *frère* ne désigne plus uniquement celui qui est né des mêmes parents, mais aussi le cousin et par extension tout individu mâle de la même famille, tout homme, de même génération, avec lequel on se sent des liens communs (ethnie, pays, race, clan, tribu). Dans la perspective de cet éclatement sémantique, *frère* a donné naissance à trois dérivés particulièrement significatifs :

- *frère même mère*, pour désigner un frère utérin ;
- *frère même père*, pour désigner un frère consanguin ;
- *frère même père-même mère*, pour dénoter un frère germain dans la conception occidentale.

Je dois préciser que l'usage de ces expressions est pratiquement obligatoire surtout dans le discours oral afin de déterminer plus spécifiquement le lien de parenté à l'occidentale.

Toujours dans la perspective des mutations et déplacements sémantiques, il faut souligner le cas du mot *dot*. Alors qu'il désigne, en français hexagonal, tout bien qu'une femme apporte en se mariant, il dénote, en français d'Afrique, toute compensation matrimoniale versée, selon la tradition, par le futur époux ou sa famille à la famille de la fiancée. Traditionnellement, cette compensation peut consister en argent, en cadeaux ou en bétail.

C'est également le poids de la tradition, de la culture, qui justifie et explique l'emploi transitif du verbe *marié* tel qu'il apparaît dans l'IFA, avec le sens de « prendre pour femme ». En réalité, en Afrique, *marié* fonctionne avec un sujet animé de sexe masculin. Il est vrai qu'à l'heure actuelle, on trouve parfois comme sujet un être de sexe féminin. Cet usage, néanmoins, est rare.

D'une façon générale, on l'aura compris, il existe une personnalité africaine qui se reflète dans l'usage du français. Elle se manifeste dans la création des mots nouveaux et dans l'adaptation de la sémantique aux réalités socioculturelles. Ces facteurs sont de nature à accélérer l'africanisation du français. Mais, cette évolution implique une certaine normalisation du français d'Afrique.

Vers une norme endogène ?

Pour l'heure, est-il possible de jeter les bases d'une normalisation du français d'Afrique ?

Cette perspective soulève un certain nombre de difficultés. Il faut noter en premier lieu la définition épistémologique du français d'Afrique. De plus en plus, les linguistes appréhendent difficilement cette notion et éprouvent beaucoup de mal à en faire un concept opératoire. Je soulignerai, à titre d'exemple, les lancinantes questions que se pose notre collègue Kossi A. Afeli de l'université du Bénin à propos du phénomène de l'emprunt :

« Considérons le cas des emprunts, écrit-il, en quoi un emprunt introduit dans une langue fait-il de celle-ci une langue particulière ? Pourquoi le français d'un Africain comportant des africanismes comme *gari*, *sakabo*, ou *boubou* cesserait-il d'être français tout court pour devenir un français d'un type particulier, le français d'Afrique (...) Le phénomène a pu paraître normal jusqu'à ce que, devenus indépendants, les Africains utilisant le français y introduisent des mots africains en nombre relativement important. Est-ce là une raison qui justifierait l'appellation de français d'Afrique ? »

Sous ces questions, perce évidemment une critique idéologique qui nuit à la visibilité de l'IFA sur le plan socioculturel. C'est l'opposition Nord/Sud en francophonie qui rejaillit ici sur le terrain linguistique. L'IFA est sans doute un ouvrage de référence incontournable. Mais, dans la perspective d'un débat critique idéologique, l'IFA, socioculturellement, est perçu comme une tentative internationale de légitimation d'un français-ghetto à destination exclusivement africaine.

En fait, l'idée même de français d'Afrique semble comporter quelque chose de vicieux idéologiquement.

Reprenons à cet égard l'argumentation de Kossi A. Afeli : « (...) Le français reste français quand l'emprunt à d'autres langues est fait par le Français natif, mais il devient particulier dès que l'auteur de l'emprunt est un locuteur non natif, Africain en particulier. » [1]

Le paradigme idéologique, il faut en convenir, ne développe pas une visibilité résolument positive de l'IFA. Nous en avons eu confirmation sur le terrain en d'autres temps. C'est pourquoi une théorisation plus poussée est nécessaire en amont de la réflexion méthodologique. Elle peut garantir les conditions d'un accueil différent de la nomenclature IFA en aval au niveau des exploitations.

En outre, une question se pose : y a-t-il aujourd'hui nécessité, pour nous, d'identifier et de définir ce que G. Manessy et P. Wald appellent « norme endogène » ?

La notion de « norme endogène », à notre avis, ne manque pas de pertinence. Une analyse, même rapide, des conditions et des modalités de production des discours en français en Afrique fait apparaître un espace de compétence compris entre deux pôles. Le premier pôle est constitué par des discours très proches de la norme scolaire ; tandis que le second comprend des énoncés qui sont des écarts par rapport à cette norme.

Entre ces deux extrémités, on identifie une masse de locuteurs dont la compétence en français est variable. Selon leurs stratégies discursives, ils font dériver leurs énoncés tantôt du français académique, tantôt du français véhiculaire, populaire. C'est dans cette masse de locuteurs que se vit, à des degrés divers, un sentiment réel d'insécurité linguistique aussi bien à la production qu'à la réception des énoncés. Y a-t-il lieu, dès lors, de s'assurer d'une autonomie durable du français de cette frange de locuteurs au point de se représenter, sur cette base, une norme strictement endogène compte tenu de la véhicularisation du français ? Est-il possible d'introduire cette langue dans les institutions scolaires et universitaires ?

La réponse à ces questions n'est pas facile. En effet, la frange de locuteurs dont la langue pourrait constituer la référence d'une norme endogène est instable, variable et vit continuellement dans l'insécurité linguistique. Les formes structurelles de ce français sont elles-mêmes instables. Car, les repérages phonologiques, morphologiques, syntaxiques et sémantiques ne sont pas définitivement fixés. Bref, ils ne constituent pas, pour l'heure, des structures relevant, de façon obligée, de la compétence. Cette instabilité de la langue est à l'image de la mobilité sociale, culturelle et politique dont font l'objet les locuteurs francophones des classes moyennes.

À cela s'ajoute que le débat sur la norme du français en Afrique n'est pas exclusivement un problème linguistique vécu sous l'angle de l'aménagement de la langue. C'est un problème de société. La norme scolaire et universitaire du français garantit un ordre social et politique dans nos sociétés en même temps qu'elle en assure la régulation et la reproduction. Le français, dans ses formes et modalités d'usage, constitue l'un des socles sur lesquels sont bâties nos forteresses politiques et culturelles. Remplacer la norme scolaire par une autre, fût-elle endogène, c'est proposer immédiatement au-delà d'une mutation linguistique sans doute intellectuellement excitante, une véritable subversion sociale et politique. Donc l'approche vers la définition d'une norme endogène à partir des nomenclatures IFA et nationales exige une certaine prudence.

En effet, pour l'heure, notre définition de la norme endogène reste encore essentiellement intuitive, parce que la norme, telle qu'elle apparaît dans nos nomenclatures est plutôt sentie. Les jurys constitués lors des enquêtes lexicales donnent une mesure approximative du français d'Afrique. Nous devrions développer en amont une méthodologie qui garantisse la fiabilité des résultats de nos prochaines enquêtes.

D'où la recommandation suivante. Il est nécessaire, sur le plan épistémologique, de formaliser davantage nos techniques d'enquêtes en introduisant les statistiques comme instrument de mesure. L'on pourrait, sur la base de la nomenclature IFA, faire passer dans chaque

pays concerné par cette expérience des tests qui permettraient la validation réelle de certaines données. Peut-être à partir de ce calcul, de cette mesure, serions-nous mieux outillés pour déterminer plus utilement la norme endogène.

Il reste, cependant, que l'on peut envisager d'autres stratégies d'exploitation de l'IFA qui soient toujours en rapport avec le souci de légitimation d'une norme régionale ou endogène. La perspective peut être dictionnaire. Dans ce cas, comment apprécier l'IFA ? Deux orientations peuvent être définies. La première hypothèse consisterait à appréhender l'IFA comme un complément régional au dictionnaire de langue. Cette vision correspond à la finalité différentielle de l'IFA. C'est-à-dire que l'IFA doit faire apparaître la variation entre le français central et celui d'Afrique. Ce déplacement d'intérêt vers d'autres régions francophones crée des conditions favorables à l'accueil dans des dictionnaires de la langue de la référence africaine. C'est déjà beaucoup. C'est même énorme. Mais, ce n'est pourtant pas l'essentiel.

Car, une telle perspective réduirait considérablement l'aspect proprement inédit et révolutionnaire de l'IFA dans le domaine de la sociolinguistique. Faire de l'IFA un simple ouvrage d'appoint nous paraît théoriquement appauvrissant.

En conséquence, il est tout à fait possible d'envisager pour l'IFA une destination décidément dictionnaire. L'IFA serait ainsi une contribution majeure à l'élaboration du *Trésor des vocabulaires francophones* que recommande B. Quemada. En effet, chaque communauté francophone exige la reconnaissance et la légitimation de ses pratiques linguistiques. Ces dernières dévoilent suffisamment son identité culturelle. Aussi, la langue française est-elle appréhendée, selon les termes de B. Quemada, comme un ensemble stratifié de variations nationales dont chacun met en pratique une large partie du fonds commun selon un découpage qui lui est propre. Ce fonds permettra de mettre en évidence le caractère « pluriel » du français. La stratification de ses usages dans l'ensemble de la francophonie serait une première approche vers la détermination et la légitimation des normes régionales. Ainsi, le français d'Afrique serait-il présenté non pas comme un bloc monolithique, mais comme une langue vivante comportant, au-delà de sa variété, des registres ou des niveaux. L'identification et la définition de ces niveaux de langue dans les manuels scolaires et universitaires aideraient sensiblement à la prise de conscience de la norme endogène.

C'est donc à partir des données du *Trésor des vocabulaires francophones* que l'on pourrait assurer la recherche de la modernité et une meilleure visibilité des identités culturelles pour chaque communauté francophone. L'IFA, en tant que synthèse des données africaines exploitables dans la perspective d'un *Trésor francophone*, serait l'un des tout premiers outils politiques et scientifiques qui pourrait contenir, dans des proportions raisonnables, la fragmentation du français en francophonie en garantissant l'intercompréhension. L'avenir est à ce prix.

Références

1. Afeli K.A. (1990). Le français d'Afrique, pour quoi faire ? In : Clas A, Ouoba B. eds. *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone*. Actualité scientifique, AUPELF/UREF, John Libbey Eurotext, Paris.
2. Dumont P. (1990). *Le Français langue africaine*, l'Harmattan, Paris, 173 p.
3. Équipe IFA (AELIA) (1983). *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*. AUPELF, ACCT, Montréal.

4. Lafage S. (1990). Métaboles et changement lexical du français en contexte africain. In : Clas A., Ouoba B., eds. *Actualité scientifique*, AUPELF/UREF, pp. 33-45.
5. Latin D. (1990). Quelques considérations sur l'apport de l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* à la lexicographie du français en francophonie. In : Clas A., Ouoba B., eds. *Actualité scientifique*, AUPELF/UREF, p. 29.

5

Description du lexique et incidence normative

C. POIRIER

Trésor de la langue française du Québec, Université Laval, Canada

En écoutant le bulletin de la météo, ce matin du mois d'octobre 1988, j'ai été bien étonné d'entendre le chroniqueur de Radio-Canada parler de *slush*. La neige avait en effet fait son apparition dans le parc des Laurentides – ou plutôt réserve faunique des Laurentides, dans le langage châtié du météorologue du « prestigieux » poste de radio. Quand elle s'accumule sur la route, qu'elle se mélange avec le sable et le sel épandus avec générosité par les services de voirie et que les voitures font de ces divers éléments une véritable bouillie neigeuse, on ne peut plus parler de neige. En réalité, on ne peut plus parler du tout, puisqu'il n'existe pas de mot neutre au Québec pour désigner cette réalité.

Si on dit *slush*, on risque la critique car ce mot, qui est pourtant le seul courant, est réprouvé par les tenants du bon usage en raison de son origine anglaise (à l'écrit, l'orthographe *sloche*, qui est également courante, permet de masquer un peu la chose) ; *bouette*, qui n'est plus en usage en France depuis le Moyen Âge et qui désigne d'ailleurs surtout un mélange d'eau et de terre, appartient à la langue familière. Si on emploie *gadoue*, on donne l'impression de vouloir trop parler comme les Français, bien que ceux-ci n'utilisent le mot qu'en parlant de la boue. Et si on adopte l'un ou l'autre des néologismes qui ont été proposés ou mis à l'essais, comme *névasse*, *bouège*, *boue neigeuse*, on risque le ridicule à tout coup. Alors, que dire ?

Mais, ce matin-là, le chroniqueur radio-canadien avait bel et bien dit *slush* ! Que s'était-il donc passé ? C'est que – et la justification en a été donnée en clair pendant le bulletin de météo – on venait de publier au Québec un dictionnaire dans lequel on trouvait enfin le mot *slush* : donc, c'était maintenant un mot bien français et c'en était désormais fini de ces acrobaties verbales pour, chaque matin, éviter LE mot que tout le monde attendait ! Cet ouvrage qui autorisait l'emploi de *slush*, du seul fait qu'il l'enregistrait, c'était le *Dictionnaire du*

français Plus (ou DFP) [8], publié par le Centre éducatif et culturel de Montréal deux mois auparavant¹.

Cet exemple illustre bien l'importance qu'on accorde au dictionnaire dans le processus de définition de la norme². Or les Québécois attendent depuis longtemps qu'on leur présente un tableau complet de la norme de leur français dans un dictionnaire fait à leur intention. Le DFP a, sans aucun doute, permis de faire un grand pas en avant, mais c'est encore un ouvrage incomplet, présentant des lacunes dues principalement au fait que le texte publié est un compromis qu'a fait l'éditeur entre les points de vue fort différents des diverses personnes qui l'ont conçu.

C'est depuis le début du siècle au moins que des Québécois caressent l'idée de faire un dictionnaire de leur variété de français. Adjutor Rivard, fondateur de la Société du parler français au Canada, a rêvé d'un projet de ce type alors que la plupart de ses collaborateurs étaient obnubilés par l'idée de purifier la langue et de la rendre conforme en tous points à l'usage de Paris [41, pp. 85-86]. Depuis, on a vu paraître le *Glossaire du parler français au Canada* (GPFC) [12], en 1930, dont la nomenclature est formée, dans une large mesure, de mots ruraux et de faits de langue appartenant à l'usage traditionnel. On a suivi avec intérêt l'entreprise de Louis-Alexandre Bélisle, qui a complété le *Glossaire* sur divers points dans son *Dictionnaire général de la langue française au Canada* (publié en 1957 et réédité en 1971 et en 1979) [1], mais qui a eu le tort de prendre pour base de son ouvrage un dictionnaire français publié au XIX^e siècle, le Littré-Beaujean, de refouler à la fin des articles la mention des emplois québécois et de les classer d'après les canons des puristes³. Quant au *Dictionnaire de la langue québécoise* de Léandre Bergeron, il faut y voir plutôt un véhicule idéologique qu'un ouvrage de consultation linguistique, l'auteur ayant cherché à démontrer l'existence d'une langue québécoise en constituant un glossaire des emplois les plus populaires, souvent disparus de l'usage [2].

Depuis la tenue, en 1985, d'un colloque sur la lexicographie québécoise [16], la cause du dictionnaire a été plaidée à diverses reprises et des tentatives d'adaptation d'ouvrages faits en France ont été faites. Il faut dire que le temps commence à presser puisque les Québécois ont dû, pour garantir le caractère français de leur société, fortement menacée par l'anglais, prendre, depuis une vingtaine d'années, une foule de décisions linguistiques alors que leur variété de français n'était pas encore décrite. Les résultats de ces efforts de francisation ne sont sans doute pas mauvais dans l'ensemble, mais on se rend compte aujourd'hui des limites de l'exercice : il est vain, comme l'ont démontré les travaux du Cercle linguistique de Prague, de vouloir intervenir sur l'usage général quand on le connaît mal, et surtout de vouloir modifier des usages à l'encontre du sentiment de la communauté [20].

1. Le dictionnaire présentait le mot comme familier, ce qui aurait dû normalement retenir les élans du chroniqueur soucieux de conserver un niveau de langue soigné. Réflexion faite, il aurait plutôt fallu étiqueter le mot comme « critiqué », ce qui aurait mieux rendu compte de la réalité. L'exemple cité dans le DFP, tiré d'un roman de Charles Bay (*J'ai osé...*), publié en 1973, illustre bien le statut encore ambigu du mot ; l'auteur l'a en effet noté entre guillemets : « La première neige est tombée. La ville est presque déserte sous cette peau de chagrin, les rares passants sautillent dans la 'slush' comme des oiseaux englués. »

2. Cette idée a été développée par divers auteurs ; v. notamment Gallardo [26, p. 62] : « [...] the dictionary is a crucial element in the way the frame-of-reference function of the standard language manifests itself, and therefore intimately related to the awareness-of-the-norm attitude among the members of the speech community. It is not surprising, then, that most of the literature about dictionaries centers around the issue of the normative validity of the dictionary. »

3. Pour une évaluation plus complète de ces dictionnaires, v. Juneau [28, pp. 33-39], Dugas [22, pp. 634-638 ; et 23, pp. 19-22]. Concernant la genèse du *Glossaire*, on pourra consulter sous peu une thèse de doctorat que Louis Mercier s'appête à déposer à l'université Laval et qui fera la lumière sur les péripéties de l'établissement de la nomenclature de l'ouvrage.

Les causes qui, dans le passé, ont empêché la réalisation d'un dictionnaire du français québécois demeurent, bien qu'elles se soient atténuées ; par exemple, le fait que la collectivité québécoise ait pris de l'assurance dans divers domaines depuis quelques décennies permet une meilleure réception des points de vue progressistes. Mais, à mesure que prend forme l'image de ce que pourrait être le dictionnaire, les problèmes deviennent plus concrets ; faut-il, par exemple, marquer d'un signe particulier les québécismes dans un dictionnaire de langue fait à l'intention des Québécois ?

Les linguistes, représentant en cela l'élite québécoise, sont divisés sur la façon dont on devrait concevoir un dictionnaire du français québécois. Les oppositions se fondent sur des idéologies différentes, concernant la représentation qu'on se fait du français, et sur des expériences de travail qui ne sont pas les mêmes. De façon générale, ceux qui ont travaillé au sein des organismes linguistiques et qui ont en commun une expérience de travail en terminologie hésitent à s'éloigner de la norme dont ont rendu compte jusqu'ici les dictionnaires faits à Paris, alors que les chercheurs universitaires, qui travaillent sur des corpus de langue générale, se montrent plus audacieux⁴. J'ai cru utile, dans cet exposé, d'examiner trois des principales divergences que les linguistes québécois doivent résoudre pour atteindre leur objectif de produire un ouvrage qui puisse véritablement mériter le nom de « dictionnaire », un ouvrage dans lequel les usagers pourraient trouver une confirmation de leurs intuitions et qui pourrait servir de guide. D'ores et déjà, on peut estimer que mieux on connaîtra le français du Québec, qu'on connaîtra notamment l'origine exacte des emplois (puisque les tenants de la norme traditionnelle ont constamment appuyé leurs avis sur une argumentation historique, souvent déficiente)⁵ et la distribution des usages sur le territoire et au sein de la société, plus les difficultés s'amenuiseront.

Les aspects dont je vais traiter concernent une des variétés nationales du français, celle du Québec. J'ai bien conscience que la situation de ce français est originale à bien des égards au sein de la francophonie, mais la discussion des problèmes qui se posent aux Québécois est de nature, à mon avis, à faire progresser la réflexion sur une définition vraiment internationale de cette langue et sur sa capacité de s'adapter aux communautés qui la parlent ou cherchent à en faire un outil de communication efficace.

4. L'opposition entre ces deux points de vue est bien exprimée également en France. Pierre Dumont [24], dans le tableau qu'il brosse de la situation, adopte une position qui rejoint celle qui est défendue ici : « [...] pour que vive le français, il faut qu'il soit pour celui qui le parle l'expression possible de son identité, quelle que soit l'origine de ce locuteur » (p. 39).

5. De façon générale, les emplois rattachés (à tort ou à raison) à l'anglais ont été les moins bien reçus ; viennent ensuite les dialectalismes, les emplois du français populaire, les archaïsmes et, dans la catégorie des emplois les plus valorisés, les québécismes (ou canadianismes, comme on disait auparavant) de création issus d'emplois du français normatif. Blanchard [4], par exemple, demande de remplacer l'anglicisme *filles* au sens d'« amoureuse » (de l'angl. *girlfriend*) par *amie*, *amoureuse*, ou encore, à la limite, par *blonde* (qu'il présente entre guillemets parce que non « standard ») en raison de son origine française évidente. Dans un autre ouvrage consacré à la correction des anglicismes, il écrit : « Le climat et la topographie de notre pays nous ont parfois obligés à créer des mots que ne possédait pas la langue française, mais sur ce point, nous pouvons nous vanter d'avoir eu la main heureuse. Y a-t-il en effet des mots plus harmonieux et plus expressifs que ces canadianismes : 'Sucrerie', 'poudrerie', 'banc de neige', 'pouvoir d'eau', 'la brunante', 'bordée de neige', etc. » [3, pp. 13-14]. L'auteur cherche à mettre en valeur cette fois les canadianismes de création, bien que ses exemples soient peu probants ; il y a bien peu de canadianismes en effet dans cette série, du moins des canadianismes de forme (*banc de neige* est bien connu dans des parlers régionaux d'Europe, le mot *brunante* a été relevé dans les parlers manchois, *bordée de pluie* et *bordée de grêle* dans les parlers de la Saintonge, etc.) et, comble de malheur pour l'auteur, *pouvoir d'eau* est un calque de l'anglais *water-power*. Le problème, on le voit, est qu'en l'absence d'une description scientifique du lexique, l'origine attribuée aux emplois est approximative et, bien souvent, erronée.

Référence hexagonale ou référence québécoise ?

En 1988 paraissaient deux ouvrages importants dans l'histoire récente de la lexicographie au Québec : le *Dictionnaire du français Plus*, que l'éditeur, le Centre éducatif et culturel de Montréal, espérait imposer comme une sorte de Larousse québécois [8], et le *Multidictionnaire des difficultés de la langue française* [13], préparé par Marie-Éva de Villers sous la direction de Jean-Claude Corbeil, qui visait à remplacer tous les autres ouvrages de consultation sur la langue puisqu'il contenait, selon la formulation de la publicité, « dix dictionnaires en un »⁶. Ces deux ouvrages illustraient de par leur orientation – étant mises à part les lacunes de chacun – les deux représentations de la langue que les Québécois ont développées depuis le début du XIX^e siècle : d'une part, le français du Québec est une variété homogène de français qui mérite une description d'ensemble (DFP), d'autre part le français du Québec est une variété composite dont les caractéristiques se résument en un ensemble de difficultés (*Multi*).

De façon générale, le *Multi* a été mieux reçu par les organismes linguistiques et, évidemment, par les tenants de la norme hexagonale. Les comptes rendus du *Multi* se sont le plus souvent limités à des présentations élogieuses de l'ouvrage (sauf Vandendorpe [44] et Simard [42]), alors que ceux du DFP, quelle que soit l'opinion de leurs auteurs (favorable ou défavorable), ont été beaucoup plus critiques, ce qui illustre bien le fait que le DFP constituait un événement nouveau ; il suffit de comparer, de ce point de vue, les comptes rendus que Jacques Maurais, du Conseil de la langue française, a consacrés aux deux ouvrages dans le *Français moderne* : la critique du DFP, sévère mais soulevant des questions pertinentes, compte tenu surtout du point de vue adopté par l'auteur, occupe quatre pages ; celle consacrée au *Multi* tient en une page et ne soulève aucune des questions de fonds que pose l'ouvrage [32] : « [en parlant du *Multi*] Disons tout de suite qu'il s'agit d'un ouvrage de grande valeur sur lequel il y a peu de réserves à faire. »

Dans la critique qu'il a faite des deux ouvrages, Claude Simard pose très bien le problème de l'opposition traditionnelle entre les tenants de la norme hexagonale et ceux qui réclament une prise en charge complète de la langue par les Québécois eux-mêmes : « Force est de constater que les défenseurs du standard québécois ne s'entendent même pas entre eux sur ce concept. D'un côté, il y a ceux qui croient avec Claude Poirier que notre norme lexicale devrait se fonder d'abord et avant tout sur l'usage d'ici. De l'autre, plusieurs dont Roch Valin, Marie-Éva de Villers et les fonctionnaires de l'Office de la langue française prônent une politique interne de tamisage des formes québécoises arrêtée par référence constante à la norme européenne. Selon que l'on adopte un point de vue ou l'autre, on aboutit à des jugements sociolinguistiques divergents. Par exemple, le mot *taille-crayon* est le seul admis par l'Office ; *aiguise-crayon* est considéré comme une impropriété qui vient doubler le terme français. En revanche, dans le *Dictionnaire du français Plus* de l'équipe de Claude Poirier, *aiguise-crayon* ne reçoit aucune mention particulière et il est donc présenté comme un terme neutre qui peut être employé dans les situations de communication aussi bien officielle qu'individuelle. Le mot *taille-crayon* y est également enregistré, mais avec l'indication suivante : 'On dit plus couramment *aiguise-crayon*.' Le *Plus* définit bien ici la norme en fonction de l'usage québécois, car l'immense majorité des Québécois, qu'ils soient cadres, secrétaires, enseignants ou élèves, emploient spontanément le mot *aiguise-crayon* de préférence à *taille-crayon* » [42, p. 41].

6. Les aspects déclarés comme pris en compte par les auteurs sont les suivants : orthographe, grammaire, conjugaison, sémantique, abréviations, prononciation, typographie, canadianismes, anglicismes, correspondance.

Le traitement du mot *carré* désignant un espace découvert illustre nettement l'opposition idéologique des deux dictionnaires de 1988. Dans le *Multi*, on trouve en effet le texte suivant : « *carré : Anglicisme au sens de place, square. » [Dans le *Multi*, l'astérisque « précède une forme ou une expression fautive, une impropriété, un anglicisme », note de l'éditeur à la p. XXVII].

Dans le DFP, on peut lire : « (Dans des noms de lieux, d'après l'ang. *square*.) Espace public découvert et entouré de constructions. *Carré Saint-Louis. Carré d'Youville.* »

Dans le *Multi*, le seul but visé est de dénoncer l'anglicisme, sans qu'on ait vraiment cherché à définir ou à illustrer le mot vedette ; bien plus, la présentation des formes jugées correctes (*place* et *square*) peut laisser croire qu'il s'agit de synonymes (on sait que ces deux mots n'ont pas la même valeur en France, ce qui est bien expliqué dans un avis de l'Office de la langue française de 1980 où l'on n'a incidemment formulé aucune condamnation à l'égard du mot *carré*, v. [34], articles 227 et 228) ; il aurait été nécessaire d'expliquer au moins le mot *place* puisque ce mot est condamné au Québec dans un autre emploi (au sens de « centre » ou de « complexe », par exemple dans *place Laurier*, nom d'un centre commercial de Sainte-Foy). Si on consulte le DFP, on se rend compte que le mot est présenté sans marque particulière⁷, mais avec une précision sur son origine, et qu'il y est défini et illustré. On doit donc comprendre qu'il s'agit d'un mot usuel au Québec et qu'il y est de façon générale bien reçu⁸.

J'ai eu l'occasion, lors du colloque de Fès, d'illustrer par des exemples couvrant une période allant de 1841 à nos jours les divergences d'opinion dont fait état Simard [38, pp. 131-132]. Je ne reviendrai donc pas sur ce point, mais je soulignerai le fait qu'il était beaucoup plus difficile pour les esprits libéraux de démontrer la pertinence de leur point de vue puisque cette démonstration exigeait un travail considérable : décrire ces usages qu'ils voulaient défendre. Les conservateurs avaient, de ce point de vue, le rôle le plus facile : il suffisait de condamner tout ce qui était absent des dictionnaires faits en France !

On se rend compte, en préparant l'ouvrage historique qu'est le *Dictionnaire du français québécois*, que bien des condamnations de jadis n'étaient pas fondées, même en adoptant le point de vue étroit consistant à n'accepter que les emplois en usage en France. En effet, un certain nombre des emplois incriminés se sont retrouvés, quelques années plus tard, dans les dictionnaires de France ; leur absence temporaire s'expliquait simplement par le fait que ces ouvrages étaient incomplets.

7. Il convient de préciser ici que le DFP intègre à sa description le fait qu'un emploi a été critiqué quand le jugement défavorable n'est pas le fait d'individus isolés et se reflète dans les corpus témoins ; v. par ex. le mot *paire* : « Objet composé de deux pièces symétriques. *Une paire de lunettes.* » (Emploi critiqué) *Une paire de culottes, de pantalons.* » De même, l'origine anglaise d'un emploi est régulièrement précisée, même quand celui-ci n'a pas fait l'objet d'une remarque défavorable, comme dans le cas de *pâte à dents* : « 2. Substance de consistance analogue, résultant d'une préparation. *Pâte à modeler. Pâte à papier. Pâte dentifrice*, pâte à dents* (calque de l'angl. *toothpaste*). »

8. Le mot *carré* au sens de « place » est général au Québec depuis le début du XIX^e siècle au moins dans de nombreuses appellations, par ex. *Carré Saint-Louis* et *Carré Viger* à Montréal, *Carré d'Youville* à Québec. Il a été critiqué à l'occasion, mais il a été traditionnellement beaucoup mieux reçu que le mot *square*. Déjà au XIX^e siècle, le mot adopté par les Français suscitait la critique du glossariste Oscar Dunn, qui n'était pourtant pas très libéral : « Continuons donc à dire le Carré Viger, le Carré de la Place-d'Armes. Il sera toujours temps de dire *Square* lorsque nous irons à Paris » [11]. La Commission de toponymie du Québec, qui a la responsabilité officielle du dossier des noms de lieux, a émis à propos du mot *carré* un avis modéré, après avoir observé l'usage du mot dans les toponymes [précisons que les décisions de cette commission s'appuient sur des enquêtes] ; dans cet avis de 1987, après avoir rappelé que le terme n'a pas fait l'objet d'un avis de normalisation, on ajoute ceci : « La survie du terme *carré*, en lieu de *place*, est assurée, présentement, par un usage circonscrit à quelques endroits historiquement significatifs. Si l'utilisation de ce terme peut être justifiée sur ce plan, il ne saurait servir dans le cadre de dénominations futures » [27, p. 38].

D'autre part, c'est avec un peu d'amusement que les chercheurs du TLFQ ont relevé des cas où les censeurs du langage ont complètement changé d'avis en quelques années, selon les données, variables dans le temps, qu'on trouvait dans les dictionnaires de l'Hexagone. Le mot *climatisé* fait partie de ces mots à propos desquels les avis ont changé brusquement. Au début des années 1940, on s'est félicité au Québec de voir apparaître la locution *air climatisé*, en parlant de l'air qu'on maintient à une température et un degré d'humidité confortables, par exemple pour rafraîchir une enceinte ; comme solution de remplacement à l'anglicisme *air conditionné*, qu'on dénonçait comme un « barbarisme », on ne pouvait trouver mieux, semble-t-il⁹. Quelque vingt-cinq années plus tard, se rendant compte, en consultant les dictionnaires, que les Français avaient opté plutôt pour *air conditionné*, les puristes ont fait volte-face : « *air climatisé* est un barbarisme », clame Dagenais en 1967, tout en se gardant de signaler que la forme « correcte », *air conditionné*, est un anglicisme [15, p. 112], qui va jusqu'à affirmer qu'*air conditionné* ne vient pas de l'anglais). Il faut reconnaître que cet exemple illustre malgré tout la stabilité du point de vue : un emploi n'est acceptable que s'il se dit à Paris.

C'est cette option de départ qui explique, pour l'essentiel, le malaise qu'ont ressenti les organismes linguistiques et un certain nombre d'autres critiques quand ils se sont aperçus que les québécismes n'étaient pas identifiés dans le DFP. Pour le Conseil de la langue française, le fait de n'avoir pas marqué les emplois québécois constituait une lacune d'ordre scientifique [19, p. 52]. Pourtant, le *Webster's* n'identifie pas les emplois américains et les dictionnaires faits en France n'attirent d'aucune façon l'attention sur les faits qui sont particuliers aux Français. Mais, pour le Conseil, il faut renseigner les Québécois : « non seulement sur leur usage de la langue (sur une seule des variantes) mais aussi sur tous les usages qui constituent la langue (car il n'y a qu'une seule langue) » (*ibid.*).

C'est là tout un programme : existe-t-il vraiment un dictionnaire d'une grande langue moderne qui renseigne sur tous les usages de la langue ? Dans le même avis, l'organisme gouvernemental rejette comme dépassée l'approche différentielle, consistant à identifier de façon détaillée les québécismes par rapport au français de France (*ibid.*, p. 23). Il y a là une contradiction évidente : comment pourrait-on marquer les québécismes dans un dictionnaire si on ne fait pas de recherche sur l'identification de ces emplois ? On voit par là que l'approche traditionnelle, qui consiste à tout justifier par comparaison avec l'usage de Paris, demeure la ligne de conduite même quand on veut se montrer libéral, ce que cherchait à faire le Conseil dans son avis (sur la question du marquage des québécismes, v. [39]).

Cette volonté de conformité avec l'usage de Paris repose traditionnellement sur l'idée que le français du Québec n'est qu'une variété vernaculaire de français, en somme un registre de langue plutôt qu'une langue normalement constituée. Une autre façon de voir la chose est de dire que le français du Québec se compose de deux parties, l'une formée de québécismes, l'autre identique à ce qui se parle en France ; il suffirait donc de corriger un à un tous ces québécismes pour aboutir à la variété hexagonale. Quand un Québécois parle bien, il faudrait comprendre qu'il parle alors comme un Français.

Une telle conception ne résiste pas à l'analyse des faits. Il est clair que le lexique québécois, par exemple, est régi par un ensemble de rapports largement original par rapport au français de France (dérivés et sens nouveaux, connotations, etc., sans parler des stratégies de discours des locuteurs qui ne sont pas les mêmes que celles des Français) ; l'observation en a été faite déjà il y a près de dix ans par Alain Rey : « [...] les normes occitane, belge, franco-provençale et suisse susciteraient une série de dictionnaires fonctionnels différents

9. Voir la chronique « Corrigeons-nous » dans *Le Canada français*, vol. XXX, nov. 1942, p. 304. Dans un bulletin publié en 1965, l'Académie canadienne-française confirme cet avis.

du dictionnaire français actuel sur bien des points. La norme canadienne (et particulièrement québécoise) serait probablement la source d'une description encore plus divergente. Ces dictionnaires exigeraient des choix, des exclusions, des 'privilèges' locaux, temporels, sociaux, tout comme le dictionnaire français existant. En effet, chaque 'topolecte' est le siège de variations nombreuses [...] » [40, p. 553, n. 11].

Cette originalité peut à l'occasion causer des difficultés, mais un Québécois moyen et un Français moyen se comprennent facilement en raison du fait qu'ils partagent tous deux le même système linguistique ; les rapports de plus en plus fréquents entre Français et Québécois ont de toute façon pour effet de rendre les premiers plus réceptifs aux particularités du français du Québec, les Québécois étant pour leur part depuis longtemps habitués à décoder les divers usages (notamment régionaux et sociaux) des Français.

À mesure qu'on se rend compte qu'un grand nombre de québécismes, qui passent d'ailleurs généralement inaperçus, appartiennent au registre neutre ou même soigné, la perception de la langue évolue, la fierté remplaçant peu à peu le complexe d'infériorité et la frustration. De ce point de vue, la publication du DFP a eu un retentissement considérable. Dans leurs comptes rendus, les journalistes se sont plu à faire la liste de ces mots appartenant aux registres supérieurs de la langue. Il faut se rendre compte que la plupart des Québécois n'étaient pas trop conscients du caractère géographiquement restreint d'emplois comme *boyau* (dans *boyau d'arrosage*), *brisé* (en parlant d'un mécanisme qui ne fonctionne plus, par exemple d'une montre), *cartable* (au sens « cahier à anneaux »), *casse-croûte* (en parlant d'un petit restaurant), *chaloupe* (en parlant d'une embarcation légère), *palette* (dans *palette de chocolat*, *palette de gomme*), *pointe* (dans *pointe de tarte*), *prélart* (en parlant d'un revêtement pour planchers), *rechercheur* (désignant une personne dont la fonction est de faire des recherches en vue d'une émission de radio, de télévision), etc.

Dans un compte rendu qu'il avait fait du volume de présentation du *Dictionnaire du français québécois* [9], paru en 1985, Robert Dubuc, responsable de la qualité de la langue à Radio-Canada, avait vu venir « le danger » que pourrait représenter ce dictionnaire qui cherchait à expliquer, à partir d'une solide documentation, les particularités du français du Québec. Après avoir longuement souligné le mérite de l'ouvrage, il ajoutait ce paragraphe : « Le malheur serait que des esprits mieux intentionnés que bien éclairés veuillent faire de cet ouvrage un dictionnaire d'usage du français au Québec. On ne le rappellera jamais assez : notre situation linguistique menacée ne nous autorise pas à orienter notre pédagogie du français selon une optique purement descriptive. Le français d'ici ne pourra survivre que moyennant un filtrage qui suppose d'abord une maîtrise certaine des niveaux de langue, et ensuite une politique claire à l'égard de l'anglicisme » [20].

Il faut en effet convenir que la description scientifique du lexique québécois ne peut manquer de raviver l'intérêt pour la langue de la communauté et qu'elle est de nature à fournir des arguments pour le maintien d'usages auxquels les locuteurs sont émotivement attachés. La description linguistique aura donc pour effet d'équilibrer les forces en présence en fournissant à ceux qui souhaitent une plus large reconnaissance de l'identité québécoise la documentation qui leur manquait pour étayer leur cause. Par ce seul fait, il ne fait pas de doute que le point de vue progressiste marquera des points dans le processus de définition d'une norme québécoise.

Terminologie et lexicographie : la confusion des genres

Quand, au cours des années 1970, le Québec s'est engagé de façon résolue dans sa grande entreprise de francisation, plusieurs défis l'attendaient. On connaît bien ceux qu'il a eus à relever sur le plan politique, la promulgation des lois linguistiques ayant suscité bien des remous au pays et dans la communauté anglophone de la province. On n'a peut-être pas cependant une idée nette des problèmes scientifiques que posait cette entreprise de francisation. La recherche rigoureuse en linguistique est encore jeune au Québec ; dans les années 1970, on commençait tout juste à récolter les fruits des investissements que la communauté québécoise avait faits dans l'éducation à la faveur de la Révolution tranquille. On a donc demandé à un groupe d'universitaires qui était encore à se constituer, celui des linguistes, d'apporter des réponses rapides aux nombreuses questions qui se posaient concernant la francisation des entreprises, de l'affichage, de l'étiquetage, etc.

Pour ce faire, les linguistes affectés à cette tâche gigantesque par le gouvernement ont dû au préalable créer de toutes pièces une discipline qui n'existait pas en français : la terminologie. Au départ, les chercheurs universitaires ont été peu mis à contribution dans cette démarche de réflexion, la discipline s'étant développée au sein des organismes gouvernementaux, de sorte que ce n'est que depuis quelques années que les universités offrent des programmes d'études en terminologie¹⁰.

En raison de l'orientation prescriptive inévitable des travaux des commissions de terminologie, les organismes travaillant à la francisation ont pris naturellement le relai des groupes isolés qui, depuis plus d'un siècle et demi, travaillaient à l'épuration de la langue. On peut en effet estimer que la terminologie au Québec est l'aboutissement, dans un cadre mieux structuré et surtout dans un contexte social différent, de la tradition « glossariste qui commence avec la publication du *Manuel* de Maguire (1841) et se développe avec les observations de Caron (1880), de Rinfret (1896) et de Fréchette (fin du XIX^e siècle), puis avec les vocabulaires de l'abbé Blanchard (de 1914 à 1940 environ) et ceux de la Société du parler français au Canada (de 1902 à 1955) » [36, p. 166].

Les travaux de terminologie portent en principe sur les vocabulaires de spécialité, mais il est évident qu'il n'est pas possible de tracer une limite nette entre ces vocabulaires et le lexique général, d'où les nombreux cas où les interventions des commissions de terminologie touchent la pratique ordinaire de la langue, même si l'Office de la langue française s'est régulièrement défendu d'intervenir dans le domaine de la pratique privée de la langue¹¹. Il faut préciser en outre que la Charte de la langue française confiait à l'Office la responsabilité de l'amélioration de la qualité du français, mandat qui l'invitait donc à intervenir dans la langue générale.

10. L'auteur de ces lignes a participé, au début des années 1980, à des jurys d'attribution de bourses au sein desquels il a eu à plaider pour qu'on n'écarte pas des concours les étudiants qui se proposaient de faire des études en terminologie. À cette époque, seule l'université Laval offrait un programme d'études dans cette discipline.

11. Voir à ce propos Maltais qui écrit ceci : « Le regroupement que nous avons fait des énoncés [de l'OLF] mettant en relief le discours usuel employé pour faire référence à la langue orale présente plusieurs exemples d'interventions dans le discours privé. Des recommandations telles 'en commandant, préciser', 'il faut éviter de commander...', 'il est incorrect et imprécis de commander', en sont des exemples probants. Commander un mets au restaurant est, croyons-nous, un acte privé qui se passe entre deux personnes. [...] [L'OLF] rejette à quelques reprises des mots qui nous semblent être de registre familier (nous croyons que ce registre évoque surtout l'usage privé de la langue) ou, du moins, qu'on ne rencontrera jamais dans l'affichage ou la langue publique (ex. *chienne* 'blouse de travail', *coat d'habit*, *fiter*, *flaille*, *net* (à cheveux), *paire de culottes*, *trav*, etc.). Nous croyons que ces québécoismes de registre familier n'ont pas à être mis en cause dans les interventions de l'OLF parce qu'ils appartiennent à un autre type de discours que celui visé dans ces mêmes interventions » [29, pp. 54-55].

En pratique, l'Office a fait porter ses efforts surtout sur les vocabulaires de spécialité, se contentant d'incorporer à ses lexiques des remarques occasionnelles sur le lexique général. L'organisme a cependant proposé des énoncés de politique sur la question des québécismes, sur celle des anglicismes et sur celle de la féminisation des titres (ces énoncés sont reproduits dans [34, pp. 165-201]). Le premier objectif figurant dans l'*Énoncé d'une politique linguistique relative aux québécismes* s'énonçait comme suit : « Définir des principes permettant de poursuivre la réflexion sur le lexique québécois contemporain, de participer à sa description et, partant, d'apporter une contribution à la définition de la norme langagière québécoise » [34, p. 173, texte de 1985].

Depuis quelques années, l'Office de la langue française et la Commission de surveillance de la langue française, qui a pour sa part le mandat d'assurer le respect des lois linguistiques (notamment dans l'affichage), ont grandement amélioré leurs stratégies d'intervention. En ce qui a trait à l'amélioration de la langue générale, l'Office met davantage l'accent sur l'animation ; ce changement est sans doute à mettre en relation avec le développement des recherches scientifiques, qui permettent une vision plus globale de la réalité, et la réflexion collective qui est en cours sur la standardisation de l'usage¹².

Pour mieux comprendre la relation qui est faite plus haut entre la terminologie, telle qu'elle a été pratiquée au Québec, et les mouvements antérieurs en faveur du bon parler, je rappellerai que l'approche corrective traditionnelle au Québec a consisté à « constituer, unité par unité, la liste des éléments non standards qui méritent de figurer dans ce qu'il est convenu d'appeler le *français québécois soigné* » [35, p. 166].

C'est ce que l'on observe dans les travaux des glossairistes depuis Dunn (1880) : à travers des listes de mots qu'on ne relève que pour les stigmatiser, on trouve ici et là des emplois qu'on présente comme acceptables, parfois même comme excellents (*poudrerie*, *traversier*, etc.). C'est cette même philosophie qui sous-tend les tentatives des terminologues pour définir la norme et qui explique que l'Office de la langue française ait cherché à dégager des critères pour juger de l'admissibilité des québécismes dans l'usage soigné. Cette approche s'oppose évidemment à celle des lexicographes, qui sont pour leur part les héritiers des travaux entrepris par Dunn [11], Clapin [6] et la Société du parler français au Canada [12]. Selon cette seconde façon de voir les choses, la norme ne peut être dégagée que par une description systématique de l'usage, de façon progressive, à la suite d'un examen objectif des diverses catégories d'énoncés des usagers de la langue. « On ne peut substituer à cette évaluation quotidienne que les Québécois font inconsciemment de leur langue un jugement fondé sur des critères qui n'ont rien à voir avec ceux qui guident le choix des mots dans le discours » [36, p. 167].

On comprendra que l'approche des terminologues et celle des lexicographes se soient régulièrement opposées depuis le milieu des années 1970, les divergences de vues étant à mettre en rapport avec celles observées depuis plus d'un siècle entre les partisans de la norme parisienne et ceux qui favorisaient une prise en charge de la question de la norme par la communauté québécoise elle-même. Le problème que les linguistes québécois ont encore à résoudre est de bien séparer les deux disciplines en cause : la lexicographie et la terminologie.

En 1976, dans un article de la revue *Langue française*, la question du dictionnaire était posée et l'influence de la terminologie sur le travail lexicographique commençait à se manifester. Cet article, écrit par le lexicographe français Louis Guilbert et intitulé

12. Il faut souligner ici la contribution remarquable du Conseil de la langue française qui est responsable de la préparation et de la publication de deux ouvrages collectifs de grande qualité sur la norme linguistique et sur la politique et l'aménagement linguistiques. Voir [14, 31].

« Problématique d'un dictionnaire du français québécois », s'appuyait principalement sur une enquête auprès de linguistes québécois et s'inspirait largement du point de vue des organismes linguistiques. Dans la conclusion de son article, l'auteur exprimait l'opinion que « [le] modèle social correspondant aux aspirations de la société moderne québécoise [...] inclurait sans doute tout le vocabulaire technique que les autorités québécoises essaient de dégager dans la langue de travail » (Guilbert, 1976, p. 54).

Guilbert étayait ce jugement en reprenant les mots mêmes de l'une des personnes interrogées dans son enquête : « On a beaucoup de choses à nommer et il faudrait conserver dans un 'grand livre' ces actes de naissances des mots » (*ibid.*).

Il est étonnant que le lexicographe français, dont la pratique a révélé une tout autre approche, ait jugé primordial d'inclure dans un dictionnaire de langue générale tout le vocabulaire technique, notamment les néologismes fraîchement créés ; aucune autre composante du lexique n'est mentionnée de façon explicite. Il s'agit là d'une première manifestation de la confusion qui s'est installée dans les esprits concernant la nomenclature et le traitement des unités dans un dictionnaire du français québécois.

Cette confusion entre les deux disciplines (objectifs, méthodes, unités à prendre en compte, etc.) commence à peine à se dissiper à la suite de colloques sur la lexicographie et de publications sur le lexique, mais on en trouve encore des manifestations. Ainsi, dans le *Guide d'utilisation du Dictionnaire des canadianismes* de Gaston Dulong [10], guide qui a été rédigé par des étudiants en terminologie, la partie consistant à expliquer le traitement des anglicismes et des amérindianismes, l'utilisation des marques d'usage, la localisation géographique des emplois, etc., est coiffée par le titre suivant : « Les données terminologiques ». Or il s'agit bien là de questions d'ordre lexicographique.

La confusion a des conséquences plus importantes quand elle a pour effet de conditionner le contenu de l'ouvrage. Si, par exemple, on établit la nomenclature d'un dictionnaire de langue générale à partir de critères préalables plutôt qu'à partir d'énoncés réels représentatifs, on prive le lecteur de la description à laquelle il est en droit de s'attendre. C'est l'option qu'a choisie Rita Breton qui n'accueille, dans son dictionnaire [5], que les mots respectant les critères énoncés par l'Office de la langue française ; l'ouvrage enregistre d'autres québécismes, mais seulement dans des remarques ou dans une annexe, et uniquement dans le but de les corriger. En répartissant ainsi les mots entre ceux qui sont acceptés et ceux qui sont refusés, l'auteur emprunte aux terminologues l'approche qu'ils pratiquent à juste titre dans les lexiques spécialisés ; c'est en effet l'un des buts de la terminologie que de favoriser l'utilisation de termes clairs et univoques et de dresser une liste fermée de termes devant servir à exprimer les notions techniques dans un domaine donné. Les auteurs de dictionnaires généraux, comme le *Petit Robert* ou le *Lexis*, signalent bien à l'occasion les recommandations des organismes officiels, mais cet élément est présenté comme une information complémentaire ; c'est cette façon de faire qui a été retenue dans le *Dictionnaire du français Plus* qui relève un certain nombre de recommandations de l'Office de la langue française sans que ce rappel n'influence le traitement lexicographique.

On se rend compte déjà, par les exemples qui précèdent, que les techniques de la terminologie, quand elles sont utilisées en lexicographie, ont pour effet de renforcer le point de vue traditionnel sur la norme dont il a été question au point précédent.

Un des critères souvent invoqués pour faire la sélection des québécismes auxquels on donnerait droit de cité et qui pourraient figurer dans un dictionnaire est celui selon lequel on retiendrait les mots qui « comblent un vide » dans le lexique français. Cette notion, qui n'a rien à voir avec la lexicographie mais qui est importante en terminologie, révèle encore le fait que la norme de référence demeure en France : les québécismes pourraient à la rigueur combler les 'lacunes' du français de France. Ceux qui abordent la question de ce point de

vue soutiennent parfois que les Français eux-mêmes devraient adopter ces mots, puisqu'ils comblent un vide. Leur frustration risque d'être grande. À l'occasion d'une visite qu'il faisait au Trésor de la langue française au Québec, le secrétaire de l'Académie française, Maurice Druon, avait sollicité la préparation d'un dossier sur le mot *enfarger* qu'il souhaitait inclure dans la nouvelle édition du dictionnaire de ce prestigieux organisme. Il estimait que le français ne possédait pas de mot simple et commode permettant l'expression aussi nette du concept de « faire trébucher qqn » ou encore, dans l'emploi pronominal, de « se prendre dans qqch. qui entrave le pas, qui fait trébucher » ; le québécois *enfarger* – qui est en fait un héritage des parlers de France dans ses emplois principaux – correspond en effet en France à *faire tomber*, *faire trébucher*, ou encore, en tournure pronominale, à *se prendre dans qqch.*, *s'empêtrer*, etc. Les collègues du secrétaire général en ont jugé autrement, estimant que le mot était inutile. L'eussent-ils accepté que les Français n'auraient pas adopté davantage ce mot qui ne leur dit plus rien, comme ils continuent de bouder, sauf dans certaines régions où le mot a des assises, le mot *aubette*, désignant un abribus, qui est usuel en Belgique et qui a été recommandé officiellement en France ; que le mot figure dans le *Petit Robert* avec mention de la recommandation ne change rien à l'affaire.

Pour conclure cette partie, je soulignerai le fait que l'approche terminologique a eu des retombées sur la langue des médias et dans les écrits de ceux qu'on appelle maintenant les langagiers. Le chroniqueur de météo mis en scène au début de cet exposé s'est fait plusieurs fois réprimander par ses auditeurs pour son emploi d'*averse de neige* ; pour le commun des mortels, une *averse*, c'est une pluie soudaine et abondante (seul emploi relevé dans le *Petit Robert*), alors que, pour un spécialiste, il s'agit d'un terme précis s'appliquant à des précipitations liquides ou solides (pluie, neige, grêle). Les auteurs du DFP ont jugé bon de faire mention des deux emplois en soulignant la valeur spécialisée du second.

La réalisation d'un véritable dictionnaire québécois exigera, à mon avis, que les spécialistes distinguent mieux les deux disciplines que sont la terminologie et la lexicographie. On ne devrait plus tempêter, comme on l'a fait à l'occasion de la publication du DFP, parce qu'un dictionnaire ne relève pas tous les emplois techniques et les néologismes de remplacement ou encore parce que le traitement des unités ne s'appuie pas sur les recommandations des organismes linguistiques.

L'interférence de l'approche politique

En 1760, le Canada passe aux mains des Anglais. C'est à cette époque que commencent les difficultés du français au Canada. Sur le plan politique, la langue française a eu du mal à s'affirmer depuis, même au Québec. La lutte pour le maintien du français a commencé dans les premières années du régime anglais, notamment en ce qui a trait à l'administration de la justice (v. à ce sujet Noël, qui a fait un bilan des problèmes de langue au Québec depuis 1759 jusqu'à 1850 [33]).

Au début du XIX^e siècle, au moment où les difficultés s'accroissent, les Québécois prennent conscience que leur langue présente de grandes différences avec celle des Français de France. Les Anglais ne manquent pas de tirer argument de l'infériorité présumée de cette langue pour justifier l'assimilation de la population francophone. C'est là la recommandation que fait au gouvernement britannique lord Durham chargé de préparer un rapport à la suite du soulèvement des Patriotes en 1837. Les Québécois retiennent du rapport Durham un extrait qui, aujourd'hui encore, nourrit leur rancœur envers les Canadiens anglais : « On

ne peut guère concevoir nationalité plus dépourvue de tout ce qui peut vivifier et élever un peuple que les descendants des Français dans le Bas-Canada [désignant *grosso modo* la partie méridionale du Québec, celle qui était habitée], du fait qu'ils ont gardé leur langue et leurs coutumes particulières. C'est un peuple sans histoire et sans littérature » (d'après la version française publiée dans [18, p. 156]).

Depuis cette époque, l'évaluation du français au Québec a constamment été mise en rapport avec sa situation politique. Si le français des Canadiens (comme on appelait alors les Québécois) paraissait être une langue appauvrie au début du XIX^e siècle, c'était déjà la faute des Anglais. C'est un Anglais, John Lambert, un voyageur ayant parcouru le Bas-Canada en 1806-1807, qui a été le premier à proposer cette explication. Lambert illustre le caractère défectueux du français qu'il a entendu à partir d'exemples comme *froid* prononcé *frête* (selon sa notation) ou *ici* prononcé *icite*, et il en conclut que ces prononciations corrompues ont dû se développer par suite des échanges avec les colonisateurs anglais (pour le détail, voir le texte reproduit dans [18, pp. 123-124]).

L'explication, toute grossière qu'elle fût puisque aucun des faits relevés n'a de rapport quelconque avec l'anglais, a été par la suite généralisée par les Québécois eux-mêmes à la majorité de leurs particularités langagières (v. la remarquable étude historique et sociologique de Bouchard sur l'ensemble de la question [17]). Les manuels d'anglicismes québécois, même utilisés à l'université, contiennent encore de ces faux anglicismes (v. sur ce point [35]). Les universitaires eux-mêmes ont régulièrement cherché à expliquer la personnalité linguistique des Québécois par la seule influence de l'anglais, ce qui est révélateur d'une attitude bien enracinée dans la mentalité québécoise.

C'est notamment la thèse de Jean Marcel [30] pour qui c'est à la faveur de la conquête anglaise que le « joual est entré dans nos écuries ». En somme, pour convaincre les Québécois qu'ils devaient s'affranchir sur le plan politique, on leur a fait la démonstration que leur langue avait été grandement contaminée au contact des Anglais. Cette argumentation ne peut pas être rejetée du revers de la main : Jean Marcel n'a sans doute pas tort, par exemple, de mettre en rapport le *joual*, défini comme un parler déficient, et « l'ensemble des conditionnements de l'aliénation dont cette langue n'est que le véhicule » [30, p. 134]. Un premier inconvénient de cette argumentation est de ramener toute la question de l'évaluation de la langue au seul problème de l'anglicisme ; un second – et il est de taille – est qu'elle a contribué à ancrer un peu plus avant dans l'esprit des Québécois la perception négative qu'ils avaient de leur langue.

Il faut certes reconnaître que l'influence anglaise au Québec a été très grande : il ne servirait à rien de le nier. Mais il importe de situer cette influence dans son contexte en reconnaissant que non seulement la langue, mais bien toute la personnalité des Québécois a été modifiée au contact des Anglais à compter de 1759 ; la présence anglo-saxonne a été accentuée par l'arrivée des Irlandais, à partir de la moitié du XIX^e siècle, et par les échanges qui se sont effectués entre le Québec et la Nouvelle-Angleterre entre 1850 et 1930, époque pendant laquelle près d'un million de Québécois ont émigré aux États-Unis, la moitié d'entre eux étant par la suite revenus au pays. À ces situations de contact répétées s'ajoute l'influence constante de la civilisation américaine depuis le siècle dernier.

Certaines traditions comme celle de l'Halloween, qui est bien implantée au Québec, ont été empruntées aux Anglo-Saxons, des danses folkloriques ont été apprises au contact des Écossais et des Irlandais, le Père Noël est venu des États-Unis et tout le système politique, incluant celui du Québec, a été hérité de Grande-Bretagne. Est-il possible, à la lumière de ces données, de faire abstraction complètement des anglicismes dans la définition de la norme ? Un bon nombre des emprunts à l'anglais sont enracinés de façon définitive, par exemple dans le vocabulaire politique et administratif, ou encore font partie intégrante de

la vie quotidienne des Québécois depuis plus de deux siècles. Est-il raisonnable, aujourd'hui, de chercher à remplacer tous les anglicismes par d'autres mots ?

C'est pourtant ce que cherchent à faire certains groupes qui réclament, par exemple, que l'appellation *commission scolaire*, qui figure dans les lois du Québec depuis le début du XIX^e siècle et dans tous les textes administratifs, soit remplacée par *conseil scolaire*. Or, quel est l'intérêt de la chose puisque cette réalité n'existe pas, du moins sous la même forme, dans les autres pays francophones ? Certains estiment nécessaire de pourchasser des emplois qui ont deux siècles d'utilisation, uniquement parce qu'ils rappellent la domination anglaise. Jean-Claude Corbeil a bien résumé ce point de vue dans un débat avec l'auteur de ces lignes dont un journaliste a rendu compte dans la revue *L'Actualité* (Montréal) : « Nous n'avons pas la même vision de l'Histoire. La Révolution tranquille a montré que la société québécoise était une société profondément aliénée et sous-scolarisée. L'action de l'Office a été une entreprise de décolonisation. [...] On s'est trouvé dans l'obligation de décoloniser la langue tout comme les institutions publiques, l'économie, etc. Il a donc fallu franciser les entreprises et faire un ménage dans nos anglicismes. Par exemple, le mot *bumper* [désignant le pare-choc d'une voiture] doit disparaître non pas parce que c'est un mot anglais, mais parce qu'il fait partie de la logique de la colonisation anglaise » [43, p. 22].

C'est à la lumière de ce point de vue qu'il faut comprendre les disputes continuelles entre Québécois à propos des mots *arrêt* et *stop* qu'on inscrit et qu'on biffe tour à tour sur les panneaux routiers. Il est, pour cette raison, difficile pour les lexicographes, notamment pour ceux qui préparent des dictionnaires à visées pédagogiques, de faire la sélection des anglicismes. Le mot *fun* est un des mots les plus usuels au Québec ; tous les étrangers le remarquent après quelques heures de séjour en sol québécois. Pourtant, il ne figure encore dans aucun des dictionnaires faits ou adaptés au Québec.

La difficulté du choix risque de s'accroître à mesure que les études historiques mettront en lumière le fait que des emplois courants, dont les Québécois pourraient difficilement se passer, sont d'origine anglaise. Que faudra-t-il faire avec *pâté chinois*, désignant une sorte de hachis parmentier contenant, outre la viande et la purée de pommes de terre, des grains ou une crème de maïs (qui paraît résulter d'un calque de *China pie*, *China* étant le nom d'une petite localité du Maine, v. à ce propos [37]), avec *bureau* au sens de « commode » (d'après l'angl. *bureau* ; le mot *commode* désigne, quant à lui, un meuble plus étroit et plus haut), *harnacher* (une chute d'eau, une rivière), c'est-à-dire l'aménager de manière qu'elle puisse alimenter une centrale hydroélectrique (d'après l'angl. *to harness*), *aqueduc*, désignant le réseau de canalisations assurant la distribution de l'eau courante dans une agglomération et, par métonymie, le robinet (d'après l'ang. *aqueduct*), *résident*, désignant un médecin qui effectue un stage dans un hôpital en vue de se spécialiser dans une des branches de la médecine (d'après l'anglais nord-américain *resident*) ? Faudra-t-il changer le titre du recueil de poèmes de Gérard Godin, qui s'intitule *Les Cantouques* (de l'angl. *cant hook*) ?

La réflexion sur les anglicismes est loin d'être terminée. L'expression de points de vue différents a aidé à faire évoluer les mentalités. Il est bien évident qu'il est impossible de mettre au point une formule normative concernant les anglicismes en se fondant principalement sur la dimension politique du phénomène. L'idéal serait que cette dimension soit complètement exclue, ce qui permettrait d'examiner de façon sereine ces emplois et d'en faire une évaluation qui rende compte de l'usage qu'en font les locuteurs.

Il ne faut pas hésiter en effet à faire confiance au sentiment de la communauté. Les Québécois se débarrassent de l'anglicisme *bumper*, non pas parce qu'il est un signe de la domination anglaise, mais parce que c'est un mot qui n'a pris aucune valeur particulière dans le français du Québec et qu'on est bien heureux de remplacer par *pare-choc*. Le cas est le même pour *wiper*, *hood*, *windshield*, pour demeurer dans le vocabulaire de l'automobile,

auxquels on préfère maintenant *essuie-glace*, *capot* et *pare-brise*. De ce point de vue, on peut estimer que la plupart des recommandations de l'Office de la langue française concernant les anglicismes rejoignent le sentiment des Québécois parce qu'il s'agit de mots à valeur surtout dénotative, l'Office n'ayant pas eu à traiter de mots comme *fun*, *smatte* (de lang. *smart*), ou encore *robineux* désignant un ivrogne, un clochard.¹³ Malgré les réactions négatives qu'ont pu susciter certains néologismes de cet organisme, le travail de l'Office concernant les vocabulaires techniques est généralement bien reçu.

Signe des temps : l'Office vient de renverser une décision qu'il avait prise il y a quelques années à propos du mot *aréna* (de l'angl. *arena*) qu'il voulait éliminer au profit de *patinoire*. Or, l'aréna n'est pas une patinoire, mais plutôt un édifice à gradins occupé au centre par une patinoire [9, pp. 10-11, où le mot est expliqué]. Les auteurs du DFP avaient été blâmés par certains pour n'avoir pas rappelé la condamnation de l'Office ; maintenant, c'est au *Multi* qu'on demandera de supprimer la mention négative à propos de ce mot.

Le cheminement de la réflexion collective

L'opposition des points de vue dont il a été question dans cette présentation aura certainement un effet bénéfique à moyen terme. Les groupes qui s'affrontent sont en effet forcés d'approfondir leur point de vue, de le documenter, ce qui enrichit la réflexion commune. Cette réflexion évolue de façon rapide depuis quelques années, de sorte que, malgré la longue attente à laquelle les Québécois se sont eux-mêmes condamnés, la conclusion n'est plus très lointaine : le Québec disposera de quelques dictionnaires bien faits au début du *xxi*^e siècle.

Le groupe de recherche du Trésor de la langue française au Québec a déjà tiré grand profit des discussions qui ont cours depuis une vingtaine d'années. Le projet lexicographique du TLFQ, de très spécialisé qu'il était au départ, visant à doter le Québec d'une sorte de FEW, s'est adapté progressivement aux besoins exprimés par divers groupes. Récemment encore, les contraintes imposées par les organismes subventionnaires ont forcé l'équipe à réviser la facture des articles du *Dictionnaire du français québécois* afin de pouvoir livrer l'ouvrage avant la fin de la décennie. Les chercheurs du TLFQ ont appris beaucoup des critiques qu'ils ont reçues et, malgré le fait qu'ils aient défendu un point de vue progressiste en ce qui a trait à la reconnaissance du français au Québec, ils sont redevables de beaucoup à ceux qui leur ont opposé une vision différente.

Les divergences entre les linguistes québécois illustrent, d'une certaine façon encore, le caractère particulier de la communauté francophone du Québec. Certes, il n'y a pas qu'au Québec où la norme du bon usage est celle de Paris ; Francard nous a rappelé, au colloque de Fès, que la Belgique était la « terre des grammairiens » et qu'elle avait aussi sa tradition de listes de « Ne dites pas... mais dites » [25, pp. 118-119]. Mais les rapports qui se sont installés au Québec entre terminologie et lexicographie paraissent propres à la situation québécoise. De même, l'incidence de l'approche politique sur le processus d'établissement de la norme paraît caractéristique de l'évolution du Québec, du moins si l'on se limite aux pays de langue maternelle française. Peut-être cependant des analogies peuvent-elles être proposées, *mutatis mutandis*, avec certaines situations africaines.

13. Il s'agit d'un dérivé québécois de *robine*, lui-même issu de l'angl. *rubbin alcohol*, qui a pris le sens de « mauvais alcool de fabrication clandestine », v. DFP.

L'évolution récente des mentalités au Québec concernant la norme, évolution qui devrait se poursuivre de façon accélérée au cours des prochaines années, s'explique, à mon avis, par une meilleure connaissance des forces et des faiblesses du français québécois. Il est clair qu'il y a beaucoup plus d'avantages à diffuser des données exactes sur la langue, même si la réalité de l'histoire linguistique et de l'usage n'est pas exactement ce qu'on aimerait qu'elle soit, qu'à se fermer les yeux et à faire comme si les décisions pouvaient être prises d'en haut, sans prendre en considération le sentiment normatif qu'exprime la communauté à travers ses discours quotidiens. Comme l'écrit Vital Gadbois (1990) en parlant de sa fonction de pédagogue : « Je préfère de beaucoup convaincre qu'un choix s'impose que d'interdire, pire, de taire et cacher » (p. 84).

Quand les usages linguistiques sont mal connus, que les locuteurs ne sont pas en mesure de comparer leurs intuitions avec celles de l'ensemble de la communauté, lesquelles s'expriment normalement dans un dictionnaire, le doute s'installe, les divergences de vues s'accroissent. En revanche, la connaissance est source d'assurance et de motivation.

Si l'on dépasse la situation québécoise pour considérer, dans une perspective plus large, l'ensemble des situations francophones, on peut sans doute affirmer que la description des divers usages est la meilleure garantie pour l'avenir du français dans le monde. Les projets lexicographiques et autres entreprises apparentées que l'UREF cherche à susciter et à développer, les réseaux de banques de données qui sont à se constituer sont de nature à favoriser la circulation des connaissances entre les spécialistes et auront des retombées sur les communautés francophones elles-mêmes. Le partage de l'expérience scientifique conduira, à travers ce dialogue international, au partage des expériences humaines de groupes ayant en commun le français comme langue maternelle ou comme langue seconde.

Remerciements

Je remercie mon collègue Claude Verreault dont les remarques m'ont permis d'améliorer sur divers points la première version de ce texte.

Références

Glossaires et dictionnaires

1. Bélisle L.-A. (1957). *Dictionnaire général de la langue française au Canada*, Québec, Bélisle éditeur, [XIV] + 1390 p. ; 2^e éd., 1971, [XVI] + 1390 p. ; 3^e éd., *Dictionnaire nord-américain de la langue française*, Beauchemin, Montréal, 1979, [XIV] + 1396 p.
2. Bergeron L. (1980). *Dictionnaire de la langue québécoise*. VLB éditeur, Montréal, 1980, 575 p. (édition de poche) ; *Supplément précédé de La Charte de la langue québécoise*, 1981, 168 p.
3. Blanchard É. (1912). *En garde ! Termes anglais et anglicismes*, [s.l.], 105 p.
4. Blanchard É. (1914). *Dictionnaire de bon langage*. Librairie Vic et Amat, Paris, 316 p.
5. Breton R. (1990). *Le Petit Breton. Dictionnaire scolaire*. Les Éditions HRW ltée, Montréal, 1763 p.

6. Clapin S. (1894). *Dictionnaire canadien-français*. C.O. Beauchemin & Fils – Sylva Clapin, Montréal – Boston, XLVI-389 p. (réimpr. par les Presses de l'université Laval en 1974).
7. Dagenais G. (1967). *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada*. Éditions Pedagogia inc., Québec – Montréal, 679 p.
8. DFP (1988). *Dictionnaire du français Plus, à l'usage des francophones d'Amérique*, édition établie sous la responsabilité de A.E. Shiaty, avec la collab. de P. Auger et de N. Beauchemin. Rédacteur principal : C. Poirier, avec le concours de L. Mercier et de C. Verreault. Centre éducatif et culturel, Montréal, 1856 p.
9. DFQ (1985). *Dictionnaire du français québécois. Volume de présentation*, sous la direction de C. Poirier, rédigé par L. Boisvert, M. Juneau, C. Poirier et C. Verreault, avec la collab. de M. Massicotte. Les Presses de l'université Laval, Québec, XXXVIII + 169 p.
10. Dulong G. (1989). *Dictionnaire des canadianismes*. Septentrion et Larousse Canada, Québec, XVIII + 461 p.
11. Dunn O. (1880). *Glossaire franco-canadien et vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada*. Imprimerie A. Côté et Cie, Québec, XXVI + 199 p (réimpr. par les Presses de l'université Laval en 1976).
12. GPFC 1930. *Glossaire du parler français au Canada*, préparé par la Société du parler français au Canada. L'Action sociale limitée, Québec, XIX + 709 p. (réimpr. par Les Presses de l'université Laval en 1968).
13. Multi 1988. *Multidictionnaire des difficultés de la langue française*, rédaction par M.-É de Villers. Éditions Québec / Amérique, XXXII + 1143 p.

Autres sources

14. Bédard É., Maurais J. (1983). *La Norme linguistique*, textes présentés par É. Bédard et J. Maurais. Conseil de la langue française – Le Robert, Québec – Paris, 850 p.
15. Béguin L.-P. (1978). *Problèmes de langage au Québec et ailleurs*. Éditions de l'Aurore, Montréal, 259 p.
16. Boisvert L. (1986). *La Lexicographie québécoise : Bilan et perspectives*, publ. par L. Boisvert, C. Poirier et C. Verreault. Les Presses de l'université Laval, Québec, 308 p. (Actes d'un colloque qui s'est tenu à l'université Laval en avril 1985).
17. Bouchard C. (1989). Une obsession nationale : l'anglicisme. *Recherches sociographiques*, vol. XXX, n° 1, janv.-avril : 67-90.
18. Bouthillier G., Meynaud J. (1972). *Le Choc des langues au Québec, 1760-1970*. Les Presses de l'université du Québec, Montréal, 767 p.
19. CLF (1990). *L'Aménagement de la langue : Pour une description du français québécois*, rapport et avis au ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française. Conseil de la langue française, Québec, 68 p.
20. Daneš F. (1987). Langue standard et culture de la langue. Élaboration et applications de l'approche pragoise. In : *Politique et aménagement linguistiques* (v. ci-dessous Maurais 1987), pp. 453-492.
21. Dubuc (1985). Compte rendu du *Dictionnaire du français québécois*. In : *C'est-à-dire*, vol. XVI, n° 1.
22. Dugas J.Y. (1983). La norme lexicale et le classement des canadianismes. In : *La Norme linguistique* (v. ci-dessus Bédard et Maurais), pp. 625-650.
23. Dugas J.Y. (1988). Bilan des réalisations et des tendances en lexicographie québécoise. *Revue québécoise de linguistique*, vol. 17, n° 2, pp. 9-36.
24. Dumont P. (1990). Francophonie, francophonies. *Langue française*, n° 85, févr., pp. 35-47.

25. Francard M. (1990). Les bons usages des Belges francophones. Recherches en cours sur les variétés du français de Belgique. In : Clas A., Ouoba B., eds. *Visages du français : Variétés lexicales de l'espace francophone*, actes du colloque de Fès (février 1989). AUPELF-UREF John Libbey Eurotext, Paris-Londres, pp. 117-126.
26. Gallardo A. (1980). Dictionaries and the Standardization Process. In : Zgusta L. ed. : *Theory and Method in Lexicography: Western and Non-Western Perspectives*. Hornbeam Press, Inc. Columbia (South Carolina), pp. 59-69.
27. Guide (1987). *Guide odonymique du Québec*, publié par la Commission de toponymie, Gouvernement du Québec, 85 p.
28. Juneau M. (1977). *Problèmes de lexicologie québécoise. Prolegomènes à un Trésor de la langue française au Québec*. Les Presses de l'université Laval, Québec, 278 p.
29. Maltais J. (1989). *La Place et la conception du français québécois dans les travaux terminologiques de l'Office de la langue française*. Mémoire de maîtrise, université Laval, Québec, 184 p.
30. Marcel J. (1973). *Le Joul de Troie*. Éditions du Jour, Montréal, 236 p.
31. Maurais J. (1987). *Politique et aménagement linguistiques*, textes publiés sous la direction de J. Maurais. Conseil de langue française – Le Robert, Québec – Paris, 571 p.
32. Maurais J. (1990). Comptes rendus du *Dictionnaire du français Plus* et du *Multidictionnaire* dans *Le Français moderne*, t. 58, n° 1/2, avril, pp. 124-129.
33. Noël D. (1990). *Les Questions de langue au Québec, 1759-1850*. Éditeur officiel du Québec, Québec, 397 p.
34. OLF (1990). *Répertoire des avis linguistiques et terminologiques*, 3^e éd. revue et augmentée. Gouvernement du Québec, avril, 251 p.
35. Poirier C. (1978). L'anglicisme au Québec et l'héritage français. In : Boisvert L., Juneau M., eds. : *Travaux de linguistique québécoise*, t. 2, Les Presses de l'université Laval, Québec, pp. 43-106.
36. Poirier C. (1987). Le français 'régional' : méthodologies et terminologies. In : *Français du Canada – Français de France*. Actes du Colloque de Trèves, du 26 au 28 septembre 1985, Niederehe H.-J., Wolf L., eds. Niemeyer, Tübingen, pp. 139-176.
37. Poirier C. (1988). Le pâté chinois : le caviar des jours ordinaires. *Québec français*, n° 70, mai : 96-97.
38. Poirier C. (1990a). Description et affirmation des variétés non hexagonales du français : le cas du français québécois. In : *Visages du français : Variétés lexicales de l'espace francophone* (v. Francard ci-dessus), pp. 127-140.
39. Poirier C. (1990b). Les québécoismes dans les dictionnaires : marqués ou non marqués ? *Québec français*, n° 79, automne : 90-91.
40. Rey A. (1983). Norme et dictionnaires (domaine du français). In : *La Norme linguistique* (v. ci-dessus Bédard et Maurais), pp. 541-569.
41. Rivard A. (1914). *Études sur les parlers de France au Canada*. J.-P. Garneau éditeur, Québec, 181 p.
42. Simard C. (1990). Les besoins lexicographiques du milieu de l'enseignement du Québec. In : *Dix études portant sur l'aménagement de la langue au Québec*. Publié par le Conseil de la langue française, Québec, pp. 25-51.
43. Turgeon P. (1989). La bataille des dictionnaires. *L'Actualité*, avril : 20-23.
44. Vandendorpe C. (1989). Compte rendu du *Multidictionnaire de la langue française*. *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, vol. 8, n° 3-4, nov. : 367-372.

6

La démarcation lexicale français/ langue locale en situation créolophone

A. VALDMAN

Indiana University, USA

Introduction

Le problème de la démarcation entre le français et les langues qu'il domine en situation de diglossie

La problématique de la démarcation est certainement l'un des thèmes majeurs de ces journées scientifiques. Dans le domaine de l'Afrique noire s'entrecroisent plusieurs continua : celui qui mène du français (ou des français) vernaculaire(s) aux langues locales par le biais des formes rapprochées du français, celui qui s'étend entre le français standard et les diverses variétés régionales du français d'Afrique noire. Pour Suzanne Lafage [13] la discontinuité entre le français et les langues locales d'Afrique repose sur une séparation des domaines d'utilisation des idiomes en présence. Cantonné dans les fonctions dites « supérieures » par sa coexistence avec une langue africaine dominante qui assure la communication intergroupe, le français se trouve à l'abri des interférences et d'une régionalisation du lexique tandis qu'au contraire, lorsque, face à une diversité de langues locales dont aucune ne s'est imposée comme véhicule de communication intercommunautaire, il assume des fonctions véhiculaire ou identitaire, la ligne de démarcation entre lui et les langues locales s'estompe.

Dans mes propos, j'aborderai le problème de la non-étanchéité des variétés langagières en contact, non pas du point de vue de la démarcation de telle ou telle variété de français – le français standard, le français vernaculaire, le français approximatif ou rapproché – mais dans le sens contraire : en partant de la variété langagière dominée dans la situation de diglossie que rend plus ou moins inévitable l'inégalité de statut entre le français et les diverses variétés de langues avec lesquelles il coexiste. Bien sûr, cette différence de statut n'est que le reflet des différences de pouvoir économique, politique et social entre, d'une part, les membres des communautés francophones qui maîtrisent pleinement le français et l'utilisent dans la plupart de leurs interactions verbales, et d'autre part, ceux qui se servant d'autres langues comme vernaculaire, n'en ont qu'une connaissance partielle et une maîtrise approximative.

J'ai choisi de traiter de ce problème dans la perspective de l'élaboration éventuelle de dictionnaires unilingues pour les créoles à base lexicale française (CBLF), en particulier celui d'Haïti. L'élaboration de tels dictionnaires s'annonce comme une entreprise semée d'écueils dont le plus redoutable est précisément celui de la démarcation de ces parlers par rapport au français. En effet, l'appellation de « créole à base lexicale française » que reçoivent ces créoles se justifie par la prépondérance dans leur lexique de termes d'origine indiscutablement gallo-romane. Par ailleurs, puisqu'à l'exception des créoles dominiquais et saint-lucien, ces idiomes coexistent en diglossie avec le français (le français standard et/ou une variété dialectale), il s'ensuit que cette dernière langue constitue un réservoir toujours disponible pour enrichir ou renouveler leur lexique.

Mais avant d'examiner le problème de la délimitation du créole face au français dans l'élaboration de dictionnaires unilingues, il convient de se demander quelles fonctions ceux-ci pourraient servir et quels pourraient être leurs utilisateurs éventuels.

Fonctions et utilisateurs éventuels de dictionnaires unilingues en créole

Vu la variété des situations glottopolitiques dans lesquelles évoluent les divers CBLF, il serait vain de rechercher des finalités universellement applicables. En fait, j'estime que ce n'est que dans la république d'Haïti que se trouvent réunis les conditions et les besoins susceptibles de justifier la préparation du coûteux outil linguistique qu'est le dictionnaire unilingue. Cependant le créole haïtien (CH) n'est pas suffisamment standardisé et instrumentalisé pour que l'on puisse invoquer l'argument qu'offre Claude Poirier [15, p. 135] pour le français québécois : « En fournissant des outils de consultation rigoureux et bien documentés, il est possible de rendre les utilisateurs, du moins les mieux préparés d'entre eux, responsables de leur langue, sans qu'ils aient à s'en remettre constamment à des conseillers, à des « spécialistes » du bon usage. »

Dans leur évaluation des dictionnaires disponibles pour les divers CBLF, après en avoir reconnu la rigueur méthodologique, Yona Jérôme et Félix-Lambert Prudent [12, p. 70] déclarent à propos de mon dictionnaire trilingue [18] : « ... malgré ... la volonté de transformation sociale dont il est porteur, cet ouvrage représente un objet absolument inaccessible à la majorité des gens... il n'a jamais rencontré le désir normatif de la population si tant est que ce désir de la norme existât ou qu'il fût identifiable en Haïti en ce moment. »

Il est peu probable que l'on rencontre ce « désir normatif » auprès d'une population haïtienne à plus de 70 % analphabète. Les objectifs d'un premier dictionnaire unilingue pour le CH seraient plus modestes. Un tel dictionnaire prendrait la forme d'un inventaire des ressources lexicales dont disposent les locuteurs unilingues analphabètes des diverses zones dialectes du pays. Comme le CH montre une variation régionale importante, surtout au plan

lexical, cet inventaire devrait indiquer, dans la mesure où le permettent les données malheureusement fort lacunaires disponibles à présent, la diffusion géographique des variantes, leur statut sociolinguistique et le type de discours dans lequel elles ont été notées (contes, histoires de vie, interactions conversationnelles, etc.). Il permettrait aux bilingues lettrés engagés dans l'entreprise d'instrumentalisation et d'illustration du CH d'avoir accès aux ressources lexicales dont disposent les locuteurs unilingues du pays. À ces lettrés incomberait ensuite la responsabilité de faire le tri et d'élaborer à partir du fonds populaire un lexique permettant à l'idiome vernaculaire promu au rang de langue co-officielle d'assumer ses nouvelles fonctions.

L'un des problèmes que pose l'élaboration d'une *scripta* du CH est précisément celui de la démarcation lexicale entre le CH et le français. Il est important de situer ce problème dans la perspective de l'expansion fonctionnelle de la langue vernaculaire. Comme c'est le cas dans les situations de diglossie, les bilingues (et aussi diglottes) constituent les vecteurs de cette expansion. Mais, puisque le remplacement de la langue haute (dominante) par la langue basse (dominée) se fait au nom des utilisateurs unilingues de cette dernière, il se pose le problème du choix de variété de langue là où se manifestent des différences entre les bilingues et les unilingues. Il existe en effet en Haïti des différences notables entre le CH habituellement parlé par l'élite bilingue et celui des masses créolophones unilingues, en particulier en ce qui concerne le nombre et le type de transferts lexicaux en provenance du français. La *scripta* en voie de formation reflètera-t-elle le parler du « peuple » ou celui de l'élite ? Avant de traiter de ce problème, je montrerai l'importance du rôle des médias dans la fixation d'un CH standard. L'on ne peut traiter de l'influence du français sur le CH au plan lexical sans tenir compte d'une zone centrale d'interaction linguistique, la variété locale de français. Enfin, je montrerai que le transfert lexical à partir du français n'est pas le résultat de la promotion du CH en tant qu'idiome national mais qu'il s'est manifesté dès que l'on s'est avisé de produire des textes écrits en cette langue.

Expansion des domaines d'utilisation du créole et transfert lexical

Plus frappante encore que leur rapide éclosion est la non moins rapide ascension sociale des CBLF. Ces langues, issues de variétés approchées du français vernaculaire, constituaient le principal moyen de communication, d'expression et d'intégration sociale des couches serviles des colonies plantocratiques françaises. Aujourd'hui, après seulement deux ou trois siècles d'existence, certains des CBLF sont considérés comme langue à part entière par leurs locuteurs et, en Haïti et aux Seychelles, ils se sont vu reconnaître par l'État le statut de langue officielle. Le CH¹, qui compte environ six millions de locuteurs, est la plus importante de ces langues tant par le nombre de ses locuteurs que par l'étendue des fonctions qu'elle assume. En effet, la véritable langue nationale d'Haïti, le CH, est l'unique moyen de

1. Au terme traditionnel de créole, un nombre grandissant de spécialistes et, surtout, de membres des communautés créolophones, préfèrent des termes précisant la région ou le pays, par exemple l'haïtien ou le mauricien. Le terme de créole connote en effet une certaine attitude dévalorisante ou, pour le moins, paternaliste, tandis que les appellations spécifiques reflètent un certain nationalisme. Néanmoins, ce terme demeure celui qu'utilise la masse de ses locuteurs, et je ne vois guère l'utilité de recourir à un autre. J'opte donc pour une solution intermédiaire selon laquelle le terme générique de créole se voit modifier par un adjectif : le créole haïtien (CH), le créole mauricien, le créole louisianais, etc.

communication et d'expression de 80 à 90 % de la population. En 1986, par la nouvelle constitution de la république d'Haïti, elle obtient au même titre que le français le statut de langue officielle.

En fait dès la fin des années quarante, bien avant son officialisation, le CH commençait sa pénétration des domaines d'utilisation réservés au français. Doté d'une graphie systématique autonome élaborée au début des années quarante², il se manifeste d'abord dans les ouvrages religieux et les brochures et pamphlets des services d'hygiène et de santé. En 1953 l'écrivain Félix Morisseau-Leroy donne à la *scripta* naissante ses premières lettres de noblesse en adaptant l'*Antigone* de Sophocle. Après 1960 apparaissent des mensuels publiés par des groupes religieux dont l'un d'eux, *Bon Nouvèl*, tiré à 30 000 exemplaires, deviendra le périodique le plus largement diffusé en Haïti, puis, après 1975, des romans, dont le célèbre *Dezafi* du talentueux Frank Étienne, et une traduction du Nouveau et de l'Ancien Testament, *Bib-la*. Mais l'étape la plus significative est l'entrée officielle du CH dans le domaine scolaire en 1979 et son emploi généralisé à la radio, puis à la télévision, surtout après le *déchoukai* du régime duvaliériste en 1986 et le mouvement *lavalas*, qui en 1990, aboutit à l'élection du prêtre-président Jean-Bertrand Aristide, réputé pour son éloquence en langue vernaculaire.

Une conséquence paradoxale de cette extension fulgurante est qu'elle menace l'autonomie de l'idiome vernaculaire en estompant la ligne de démarcation qui le sépare du français, en particulier au plan lexical. Tant que le CH demeurait cantonné dans les champs d'énonciation traditionnels du monde rural, les chevauchements lexicaux entre les deux langues étaient peu nombreux. Mais sa pénétration des domaines d'utilisation du français, notamment l'éducation, l'administration et les médias, se traduit par des besoins lexicaux auxquels le CH, dans son état actuel de développement, ne peut facilement répondre. Vu la distance linguistique réduite entre les deux langues et la situation de diglossie qui les relie, le trans-

2. La première orthographe autonome pour le CH fut élaborée entre 1941 et 1945 par un pasteur méthodiste originaire de l'Irlande du Nord, Ormonde McConnell. McConnell reçut l'aide technique du spécialiste américain de l'alphabétisation, Frank Laubach. Tout en adhérant strictement aux principes d'une orthographe systématique à base phonologique, cette orthographe incorporait certaines des conventions graphiques de l'orthographe française, par exemple l'utilisation de *é* pour /e/, de *ê* pour /e/, de *ch* pour /ʃ/ et de *ou* pour /u/. Mais, en s'inspirant de l'alphabet de l'Association internationale de phonétique, le pasteur McConnell opta pour la représentation des voyelles nasales à l'aide du signe de la voyelle orale correspondante plus un diacritique. Seulement, puisque les imprimeurs de Port-au-Prince ne possédaient pas de caractère pour le tilde, McConnell utilisa l'accent circonflexe, par exemple : /ã/ = /â/. Ce choix, ainsi que celui des signes *y* et *w* (caractérisés comme lettres « anglo-saxonnes ») pour les semi-voyelles, lui valurent l'opposition de la partie de l'élite haïtienne favorable à un certain développement du CH. Accusant à tort McConnell de se servir de l'orthographe comme d'un cheval de Troie pour l'introduction d'un impérialisme culturel américain, celle-ci se rallia à une forme modifiée de l'orthographe autonome, dénommée Faublas-Pressoir, du nom de son promoteur et de son auteur. L'orthographe Faublas-Pressoir comprend l'utilisation des combinaisons voyelle + *n* pour la représentation des voyelles nasales par exemple, /ã/ = *an*) et l'abandon de la bi-univocité pour la représentation des semi-voyelles (par exemple, /j/ est noté *j* entre une consonne et une voyelle mais *y* en position initiale et finale : /pje/ = *pié* mais /jo/ = *yo*, /bagaj/ = *bagay*). À partir de 1947, l'orthographe Faublas-Pressoir fut progressivement adoptée par tous ceux qui choisirent d'écrire en HC. En 1975 une équipe de linguistes français de l'université de Paris V (René-Descartes), qui servaient de conseillers techniques auprès de l'Institut pédagogique national (IPN), élaborèrent une autre version de l'orthographe autonome. Les modifications introduites comprenaient notamment le retour aux lettres « anglo-saxonnes » pour une représentation bi-univoque des semi-voyelles (par exemple, /pje/ = *pje*), le remplacement de *é* par *e* (par exemple, /leve/ = *leve* au lieu de *lévé*) et l'utilisation de *w* au lieu de *y* pour noter /ɥ/ devant les voyelles arrondies ; en CH l'opposition entre /w/ et /ɥ/ est neutralisée devant ces voyelles : /wete/ *wete* « enlever » opposé à /rete/ *rete* « laisser » mais /wu/ *wou* (*rou* en McConnell-Laubach et Faublas-Pressoir) « rouge ». En 1979, par un décret présidentiel signé par Jean-Claude Duvalier, l'orthographe de l'IPN est officialisée. Progressivement, elle est adoptée pour les écrits en CH, tant en Haïti que dans la diaspora. Pour une plus ample discussion de l'élaboration d'une orthographe autonome pour le CH, voir Valdman [17] et Dejean [6]. C'est cette dernière orthographe qui est utilisée dans cet article pour représenter le CH.

fert de termes français demeure la stratégie la plus efficace. Par exemple, de simples modifications phonologiques et ajustements morphosyntaxiques suffisent pour naturaliser les termes en (1) :

- (1) journaliste ---> jounalis / ʒunalis/
réhabilitation ---> reyabilitasyon / rejabilitasjō/
sapin naturel ---> sapen natirèl / sap ẽ natirèl/
le patron doit demander au secrétariat un formulaire RI
pour établir le rapport de l'accident ---> patron an dwe
mande nan sekretarya a fòmil RI pou drese rapò aksidan an³

Comme l'exprime fort bien Marie-Christine Hazaël-Massieux [10, p. 67] « ... pour un bon locuteur créole, la « traduction » des mots français ne pose guère de problèmes insurmontables, d'autant plus que, du fait des conditions spécifiques de la communication diglossique de ces pays, sitôt qu'un « mot » fait défaut, on peut toujours puiser dans le stock toujours disponible du lexique français : avec une petite « créolisation » phonique, le tour est joué. »

Dans toutes les situations diglossiques, le transfert lexical de la langue haute à la langue basse se fait généralement par l'intermédiaire des bilingues, dans le cas d'Haïti, les classes moyennes urbaines. Le transfert s'effectue d'autant plus facilement que, même dans leur usage quotidien de la langue vernaculaire, ces locuteurs alternent entre les deux codes, les passages d'une langue à l'autre s'expliquant par les besoins expressifs et les contraintes sociolinguistiques qui s'exercent dans les interactions verbales en situation diglossique [21]. C'est au sein des classes moyennes et des lettrés bilingues que se recrutent ceux qui vont transformer le CH de parler oral associé traditionnellement à la culture des paysans vodouisants à un médium écrit propre aux domaines administratif et éducatif et à son utilisation par les médias.

Le poids des médias dans le transfert lexical

Un aspect central de la récente extension des domaines d'utilisation du CH et de l'instrumentalisation concomitante est son utilisation généralisée par les médias audiovisuels, notamment la radio. Le type de CH généralement utilisé est francisé ou, pour adopter la terminologie du continuum linguistique, il est de tendance mésolectale, c'est-à-dire qu'il s'oriente vers le français, l'acrolecte, dans un continuum dont le pôle basilectal serait les variétés du CH parlées par les masses rurales unilingues.

Le CH mésolectal ou, comme l'appelle ses locuteurs, le CH *swa*⁴ constituerait la norme pour la communication orale entre les locuteurs bilingues. On le retrouve, par exemple,

3. En CH, l'article défini, réalisé ici par an et a, est post-posé au syntagme nominal qu'il détermine.

4. Ce choix de terme est significatif puisqu'il décrit le type de chevelure lisse caucasien valorisé (*chive swa*). Le créole basilectal est désigné quelquefois par le terme *rèk*, qui signifie « vieux, en dépit des apparences ». Toutefois Yves Joseph, qui entreprend à Port-au-Prince une recherche sociolinguistique, rapporte (communication personnelle) que ces termes ne sont pas généralement employés dans ce sens par des locuteurs urbains plus ou moins unilingues. Ainsi, pour certains sujets interviewés, le terme *swa* connoterait un niveau de francisation de la langue vernaculaire :

M pa konn pale fransè. Si m te konn pale fransè, m ta di m pale kreyòl swa. M pale a demi.

« Je ne sais pas parler français. Si je savais parler français, je dirais que je parle le créole *swa*. Je [le] parle à moitié. »

dans la bouche du président élu, le P. Jean-Bertrand Aristide, dont le populisme est néanmoins l'un des traits politiques les plus marquants⁵. Dans l'entretien avec une journaliste de Radio Haïti, Liliane Pierre-Paul, diffusé en août 1989, reproduit en (2), le P. Aristide exhibe de nombreux traits phonologiques *swa* (force voyelles antérieures arrondies – et la prononciation du *r* post-vocalique [pwòfondèur, supèrfisyè], l'emploi du complémenteur *keu*, ainsi que de nombreux transferts lexicaux). Ceux-ci, indiqués en italiques, comprennent, par exemple, les vocables *réduire*, *personnalité verticale*, *accompli*, *contribution*, ainsi que le syntagme *transformation en profondeur*.

(2) Texte mésolectal

Journaliste :

Ounn an apre masak la, Pè Aristid, eske ou [eskew] gen dè bagay ou reugrèt ?

« Un an après le massacre, Père Aristide, y a-t-il des choses que vous regrettez ? »

J.-B. Aristide :

Eskeu m gen dè bagay *keu* m reugrèt ? Wi ! M reugrèt... *keu* legliz la trayi... legliz la *juska seu pwen la*. M reugrèt... *keu* tèt legliz la pa bay temwanyaj *deu* kretyen vanyan menm jan anpil evèk dan *leu* tan te kon bay. M reugrèt *keu nons apostolik* la rive *redui* monsenyè nou yo tankou timoun nan men l, nou menm, oun peup ki gen ero, ero ki genyen... *deu personalite vertikal* dwat, ki pa t kite blan trennen yo atè e *keu* jodi a, mil nèuf san katrevèn nèuf, ou santi se blan k ap trennen ou atè, k ap mache sou ou... e se à kòb... li... mennen n anpil... nan nou. Se avèk... pouvwa... *keu* nou ba li *keu* l mennen anpil nan nou. Sa se reugrè sa yo, *surtou*, *keu* m genyen paskeu yo gen *konsekans* grav. Yo gen... *konsekans* grav, puiskeu gade sa k ap pase nan peyi a.

« Y a-t-il des choses que je regrette ? Oui ! Je regrette que l'Église ait trahi... l'Église jusqu'à ce point-là... Je regrette... que la hiérarchie de l'Église n'ait pas témoigné comme les braves chrétiens, de la même façon que l'avaient fait les évêques de jadis. Je regrette que le nonce apostolique ait réduit nos évêques au niveau d'enfants qu'il manipule à sa guise, nous, un peuple qui a des héros, des héros qui ont été irréprochables, qui n'ont pas permis aux blancs (étrangers) de nous subjuguier et qu'aujourd'hui en 1989, on sent que ce sont les étrangers qui nous subjuguent, qui nous marchent dessus... et c'est par l'argent... ils... nous contrôlent beaucoup... d'entre nous. C'est avec... le pouvoir que nous lui avons donné qu'ils contrôlent beaucoup... d'entre nous. Voilà ces regrets, surtout, que j'ai parce qu'ils ont de graves conséquences. Ils ont... de graves conséquences, puisque regardez ce qui se passe dans le pays. »

Peyi a gen twòp bon moun ladan n. Peyi a tèlman gen bon moun *keu*, finalman, se bonte sa a yo *utilize kontreu* li pou yo mete l mete l a *jeu* nou kote l ye la a... s on misyon k ap *akonpli*, s on travay k ap *kontinue*, s on wout nou ansanm n ap mache ladan n pou n kapab pote ti *kontribusyon* pa nou pou on *transfòmasyon an pwofondeur*, pa on bagay *supèrfisyèl*.

« Le pays a trop de gens bons. Le pays a tellement de gens bons que, en fin de compte, c'est de cette bonté qu'on se sert contre lui pour le mettre à genoux tel qu'on le retrouve... c'est une mission qui est en train de s'accomplir, c'est un travail qui se poursuit, c'est une route que nous suivons pour pouvoir apporter notre petite contribution pour une transformation en profondeur, pas quelque chose de superficiel. »

5. Jean-Bertrand Aristide, prêtre salésien, élu président en 1990 et renversé par un coup d'État militaire en octobre 1991.

Il est fort probable que, dans les situations qui le demandent, le P. Aristide s'accommode aux parlers des masses populaires, utilisatrices habituelles du CH basilectal (ou *rèk*), ce qui expliquerait en partie son succès auprès d'elles et la réputation dont il jouit de manier admirablement la langue du peuple. Ce serait plutôt sur le plan de la rhétorique et des stratégies discursives, c'est-à-dire l'agencement du discours, que sur les divers plans linguistiques (phonologie, syntaxe, lexique), que se manifesterait la maîtrise de la part du P. Aristide du parler des unilingues. En effet, plus que les traits micro-linguistiques, les aspects du discours liés au domaine pragmatique sont plus susceptibles de manipulation consciente. Mon hypothèse est confirmée par la structure d'un message radiodiffusé [11], dont certains passages sont reproduits en (3). Ce message, qui a évidemment été soigneusement préparé et sans doute lu à partir d'un texte rédigé à l'avance, ne contient aucun trait morphosyntaxique mésolectal : notons, par exemple, la non-insertion du complémenteur *ke* dans *Mwen wè () nou kanpe isit*. Mais la proportion de traits phonologiques mésolectaux ne diffère nullement de celle que l'on retrouve dans l'entretien radiophonique. Neuf des onze occurrences de diaphonèmes sont réalisées par la variante arrondie. En fait, comme le P. Aristide produit ce discours avec une élocution lente et emphatique, il semble parfois utiliser une vibrante dorsale au lieu de la semivoyelle /w/ dans des mots tels que *gwo* « gros », et la voyelle du pronom *nou* n'est pas nasalisée. Aussi il fait large usage de la stratégie du transfert lexical : *vodouisant*, *réaliser* (utilisé dans son sens le plus « pur »), *déclaration*, l'effet rhétorique atteint avec le contraste entre une *grève générale légale* et un *général illégal* (avec un l géminé), en l'occurrence le général Avril, auteur d'un coup d'État. Le terme *vodouisant* est inconnu des pratiquants unilingues du vodou, puisque cette religion reçoit chez eux l'appellation de *sèvi lwa* « le service des esprits ».

(3) *Texte basilectal*

Message radiodiffusé, enregistré et transcrit par K. Howe [11, p. 138]⁶.

Sèu (sè) m yo, frè m yo, tout frè m Bondyeu (Bondye) sakre pè ki leuve (leve) vwa yo ansanm ak nou menm, jeunès (jenès) vanyan peyi Dayiti a, peyizan katolik, pwotestan, *vodouyizan*, Ayisyen vanyan lòt bò dlo, Ayisyen vanyan bò isit, nou tout ki sot *reyalize* youn *grèv jeneral e legal*, *malgre deklarasyon* youn jeneral illegal (ilegal), chapo ba pou nou ! Chapo ba pou kouraj nou !⁷

« Mes sœurs, mes frères, tous mes frères en Dieu le père sacré qui avez élevé vos voix ensemble avec vous, jeunesse courageuse d'Haïti, catholiques, protestants, vodouisants. Haïtiens courageux à l'étranger, Haïtiens courageux d'ici, vous avez tous réalisé une grève générale et légale, malgré des déclarations de généraux illégaux, chapeau bas. Chapeau bas pour votre courage. »

Ak kouraj, nou leuve (leve), nou pale. Mwen tande. Ak kouraj, nou leuve (leve), nou kanpe. Mwen wè. Mwen wè nou pale pou Bondyeu (Bondye). Mwen tande vwa Bondyeu (Bondye) nan vwa nou. Mwen wè () nou kanpe isit kòm lòt bò dlo, pou mwen kanpe avè nou isit e non lòt bò dlo...

6. Le texte reproduit en (3) reflète la transcription de K. Howe, à l'exception des items contenant les diaphonèmes /ø/ ou /œ/. La réalisation utilisée par le P. Aristide figure en caractères gras et la forme notée par K. Howe entre parenthèses.

7. Ce discours d'Aristide fut enregistré le 22 novembre 1988, au lendemain d'une grève générale. Le général « illégal » visé par Aristide est Prosper Avril, qui prit le pouvoir par un coup d'État. Le soutien populaire, exprimé en partie par la grève générale, permit au P. Aristide d'éviter l'exil (*lòt bò dlo*) que voulaient lui imposer les chefs hiérarchiques de l'Église catholique haïtienne.

« Avec courage, vous vous êtes levés, vous avez parlé. J'ai entendu. Avec courage, vous vous êtes levés, vous êtes restés debout. J'ai vu. Je vous ai vu parler pour Dieu. J'ai entendu la voix de Dieu dans votre voix. Je vous ai vu debout ici comme à l'étranger, pour que je puisse être debout avec vous ici, et non à l'étranger. »

Pèp la grangou. Mizè nan kò l. Zam sou li. Tann ! Ouvriye nan ka. Lekòl an ranyon. Inivèsite an releng. Tann ! Peyizan antrave. Chèf seksyon anndemon. Ret tann ! Sa ou (w) cho konsa ! Sen Jan Bosko boule. Frank Women sou moun. Mesyeu (mesye) Avril apiye l. Tann ! Ti chèf ret ak gwo chèf. Gwo chèf ret ak meriken. A ! A ! A !! Tann ! ... *Esklavaj* na lame. *Esklavaj* nan Panyòl. O ! O ! Tann toujou ! *Koudeta* fèt. *Koudeta* refèt. Jeneral ale. Jeneral tounen. Epi ? Epi anyen. Tann pou tounen pwatann !

« Le peuple a faim. La misère est en lui. On tire sur lui avec des armes. Attendez ! Les ouvriers sont en difficulté. L'école est en ruine. L'Université est sans le sou. Attendez ! Les paysans sont dans le pétrin. Les chefs de section sont en grande forme. Restez et attendez ! Pourquoi est-ce que vous êtes pressés comme ça ? L'église Saint-Jean-Bosco a brûlé, Frank Romain est libre. Monsieur Avril le soutient. Attendez ! Les petits chefs servent les gros chefs. Les gros chefs servent les Américains. A ! A ! A ! Attendez ! L'esclavage est dans l'armée. L'esclavage est en république Dominicaine. O ! O ! Attendez toujours ! Les coups d'États se font. Les coups d'État se défont. Les généraux partent. Les généraux reviennent. Et puis ? Et puis, rien. Attendez Godot ! »

Réactions contre le créole francisé : le principe de la déviance maximale

Dans un récent article du nouvel hebdomadaire laïque *Libète*, rédigé exclusivement en CH, Paul Dejean [7] s'élevait contre ce qu'il dénomme le *kreyòl mawon*, une variété de la langue francisée à outrance. Il ajoutait que : *se yon sèl pwofesè lang ki genyen, se pèp la* « Il n'y a qu'un seul professeur de langue, le peuple ». C'est un conseil dont on voit mal l'application puisque la langue du « peuple », c'est-à-dire le CH parlé par les créolophones unilingues des campagnes et des bidonvilles urbains, montre une variation considérable [19]. Par ailleurs, elle est encore insuffisamment documentée car, à l'heure actuelle, il n'existe aucune étude importante fondée sur un corpus transcrit, recueilli en Haïti auprès de locuteurs unilingues. En l'absence de bases empiriques solides, il semble que façonner la *scripta* naissante du CH sur la langue du peuple se réduise à tenter une démarcation nette entre cette dernière et le français par l'application de la stratégie de la déviance maximale.

La notion de déviance maximale énoncée, déjà en 1880 par M.C. Baissac [2], pour choisir entre des variantes du créole mauricien, est reprise par l'équipe du GEREC (Groupe d'études et de recherches de la créolophonie) dans sa tentative d'élaboration d'une *scripta* coiffant les créoles martiniquais et guadeloupéen. Le GEREC oppose un créole francisé à un créole « spécifique », et se propose un remodelage du lexique en visant ce qu'il appelle une plus grande « spécificité », c'est-à-dire une variété incorporant le fonds lexical traditionnel de la langue. La stratégie du GEREC se traduit par « ... une résistance à la francisation du créole, puisée dans un approfondissement scientifique des mécanismes et des potentialités du créole » [9, p. 46].

Plutôt que de créer des néologismes, il s'agit pour le GEREC d'inventorier les différentes variantes d'un même terme et de retenir celles qui présentent « le coefficient de déviance le

plus élevé par rapport à la langue dominante (en l'occurrence, la langue mère : le français). » Par exemple, pour exprimer le sens du mot français *insurrection*, plutôt que de transférer ce terme sous la forme adaptée de *ensirèksyon*, le GEREC propose de choisir entre des mots créoles signifiant « désordre » : *toumvas* ou *riboulzay/wanboulzay*, ce dernier terme se rapprochant évidemment de « bouleversement ».

Les premiers illustrateurs du CH ont anticipé sur la stratégie de la déviance maximale en mettant à la portée des unilingues nouvellement alphabétisés une *scripta* dans laquelle ces derniers pourraient reconnaître leur façon de parler. C'est bien le « peuple » qui leur a servi de professeur de langue. J'ai pu observer la standardisation à l'œuvre dans le plus influent des moyens de dissémination de cette *scripta*, le mensuel *Bon Nouvèl* [20]. J'ai comparé les documents bruts soumis à la rédaction pendant l'année 1984 et les premiers mois de 1985 à leur version publiée. J'ai constaté que l'équipe rédactionnelle s'inspirait largement de la notion de déviance maximale : aux plans phonologique et morphosyntaxique, les traits *swa* étaient systématiquement éliminés ; au plan lexical, ils remplaçaient les transferts là où ils trouvaient facilement des équivalents en CH, au prix quelquefois de paraphrases plutôt lourdes, par exemple, *pwofité* « profiteurs » = *nèg k ap viv sou do pov kome-san yo* « les types qui exploitent les pauvres commerçants. »

Mais comme le reconnaît l'équipe du GEREC : « ... si dans certains cas, le créole possède des mots spécifiques pour traduire certaines notions, dans beaucoup de cas, il n'est pas (encore) possible de se démarquer du français... Le créole est souvent obligé de pactiser avec le français pour exprimer certaines réalités » [9, p. 49].

En effet, dans le même numéro de *Libète* où apparaît l'article de Paul Dejean ouvrant la chasse au « créole marron », on retrouve un grand nombre de transferts lexicaux, en particulier dans la rubrique traitant des nouvelles internationales, voir en (4) :

(4)	dirigeants	dirijan
	majorité	majorite
	production	pwodiksyon
	observateurs	obsèvatè
	service de sécurité	sèvis sekirite
	musulman	misilman
	impérialiste	enperyalis
	réserves de pétrole	rezèv petwòl
	URSS	Linyon Repiblik Sosyalis
		Sovyetik
	propositions de la Confédération	pwopozisyon Konfederasyon
	des enseignants d'Haïti	Nasyonan Anseyan Dayiti a

Créole et variété locale de français

Le problème que posent les transferts du français au créole se complique si l'on prend en compte le troisième larron de la situation linguistique haïtienne, la variété locale de français. Comme l'on pourrait s'y attendre, le français d'Haïti partage avec le CH un grand nombre de termes décrivant la faune et la flore locales, ainsi que les institutions sociales et les traits culturels particuliers de la société rurale vodouisante [16]. La zone d'intersection du CH et du français d'Haïti comprend, par exemple, tout le vocabulaire du vodou : *oungan*

« prêtre vodou », *bokò* « prêtre vodou dans sa fonction de guérisseur », *wanga* « charme utilisé dans le vodou ; envoûtement, sortilège », *marassa* « jumeaux », *zonbi*.

Mais cette zone d'intersection est caractérisée aussi par des haïtianismes plus difficiles à repérer par le francophone étranger, les faux-amis dont le sens se distingue de celui de l'étymon français. Il est d'usage de dire que ces formes ont subi des altérations sémantiques par rapport à leur étymon, mais encore faudrait-il s'assurer que ce n'est pas le mot correspondant du français standard qui montre la dérive sémantique. Le vocable « vicieux » constitue un exemple particulièrement notable. Dans l'unique description rigoureuse du français d'Haïti disponible, Pradel Pompilus [16] relève quatre acceptions pour ce terme : fonctionnaire qui a malversé ; gourmand ; coureur de dot ; concupiscent. Les dictionnaires bilingues du CH donnent trois acceptions au congénère créole de ce mot, *visye* :

(5) Bentolila [3] :

--quémandeur de nourriture : *Tu nonm sa a visye ; depi l'wè w' ap manje, li vin bò ou ; si ou pa ba li, li mande ou.*

--qui chipe, qui pique, qui barbote : *Nèg sa a visye, veye l' pou l' pa pran mont ou a ki sou tab la.*

Valdman [18] :

--gourmand, avide : *Gade yon visye ! Lè l' fini manje yon gwo mayi, li ale niche bon m nan kizin lan.*

En fait les deux langues ne partagent que deux de la totalité des cinq sens notés si l'on postule que le sens de « fonctionnaire qui a malversé » s'explique par une dérive métaphorique de « quelqu'un qui chipe, qui pique, qui barbote. »

Un regard historique

Sans le témoignage de l'Histoire, l'on serait tenté de croire que c'est parce qu'il a abandonné son vivier naturel, le parler oral du « peuple », que le CH risque de se fondre en une gradation continue allant de ses formes les plus basilectales, les plus *rèk*, au français standard, en passant par le CH *swa* et le français d'Haïti. Mais un regard sur le développement diachronique de la *scripta* haïtienne révèle que la ligne de démarcation entre le créole et le français s'estompe dès que l'on s'avise de coucher le créole sur le papier et de l'utiliser à des fins administratives, éducatives ou littéraires [20]. La stratégie du transfert lexical apparaît déjà dans les textes disponibles du créole de Saint-Domingue, l'ancêtre direct du CH du Nord. Le texte en (6), dont la transparence sémantique me dispense de le traduire, est extrait d'une proclamation diffusée en 1802 lors de l'arrivée du corps expéditionnaire français conduit par le général Leclerc. On doit supposer que, rédigée à l'intention des créolophones unilingues par des lettrés bilingues maîtrisant l'idiome vernaculaire local, elle était destinée à être lue à haute voix :

(6) Lire *proclamation* *primié Consul Bonaparte* voyez pour zote. Zote à voir **que** li vélé nègues resté libre... Li va *mainteni commerce* et *culture*, parce que zote doit conné **que** sans ça, colonie pas cable *prospéré*. Ça li promé zote li va rempli li *fidèlement* ; se yon crime si zote té *douté* de sa li promé zote dans *Proclamation* à li.⁸

8. Pour une analyse détaillée des textes de la période coloniale, voir Valdman [20].

Il nous est aussi parvenu de la période coloniale des poésies légères, dites « chansons de cocottes », contenues dans Moreau de Saint-Méry [14] et *Idylles et chansons de Saint-Domingue* (1811), qui reflètent la langue parlée de l'époque. Mais l'ouvrage le plus représentatif de ce type de créole est une pièce de circonstance offerte en l'honneur de l'entrée de l'empereur Christophe dans sa capitale du Cap-Haïtien en 1818 par le poète de la cour, Juste Chanlatte, comte de Rosiers, sans doute un mulâtre. Cette pièce, où, à l'instar des pièces des dramaturges français de l'époque, les personnages populaires dialoguent en langue vernaculaire, se distingue de la proclamation officielle par son oralité. On y observe notamment un tour syntaxique absent du français, l'emphase par copie nominalisée du verbe et l'antéposition de la copie : *n'a pas piti composé li va composé dans tête à li* « elle ne sera pas petite la composition qu'il composera dans sa tête ». Un autre trait marquant, que l'on pourrait considérer comme basilectal, consiste en l'absence d'élément relationnel dans *mo craire () tête à toute monde va tourné folle* « je crois que tout le monde va devenir fou » et *mo vlé () toute zoizeaux pé* « je voudrais que tous les oiseaux se taisent » ; par contre, la proclamation, rédigée dans un style officiel, contient deux occurrences de ce fonctif :

- (7) A force nou brûlé d'envie et d'impatience, mo craire () tête à toute monde va tourné folle ; quant à cœur à moé li après *palpité*, li dans *délire* tant comme premié fois gié à moé té contré quienne à toé... *n'a pas pitit composé li va composé* dans tête à li, tant mo vlé () toute zoizeaux pé dans bois pou io tendé mo chanté....
... Toujours comme ça to faire mo reproches qui chiré cœur à moé. Avla dijà to *forgé* dans tête à to mille *chimères*, mille *imagination*s qui pas gagné *ni queue ni tête*. Eh ! Comment mo capable blié Marguerite, belle pitit fille cilala qui ba moé cœur à li aqué main à li ? non, cher zami moé, ça pas possible, mo va aimé toé toujours.

Malgré les différences que j'ai signalées, les deux textes diffèrent peu en ce qui concerne les éléments nucléaires de leur structure morphosyntaxique. Au plan lexical, tant le dramaturge que le scribe officiel puisent sans vergogne dans le réservoir toujours disponible qu'offre le français.

L'ambivalence envers le français

Le fonds du problème dans l'élaboration d'un dictionnaire unilingue pour un CBLF qui serait autre chose qu'« une nomenclature basilectale et une métalangue acrolectale » [12, p. 66] tient à la diglossie qui régit les rapports entre le créole et le français et qui détermine les attitudes des diverses catégories de locuteurs envers les deux langues en présence. Que le CH ait atteint le statut de langue officielle ne modifiera pas du jour au lendemain l'ambivalence qu'éprouvent les créolophones unilingues envers la langue haute. Dans une enquête sociolinguistique menée dans la région des Cayes [19], au cours de discussions visant à sonder les attitudes envers le CH de la part des paysans, une expression qui revenait sans cesse était : *franse se lang achte* : *kreyòl se lang rasin*. Les expressions *achte* et *rasin* renvoient directement aux pratiques du vodou. Mes répondants associaient le français aux *lwa achte*, des esprits efficaces mais difficiles à manipuler que l'on achète chez le *oungan*, et le CH aux *lwa rasin*, qui font partie du patrimoine des individus. Pour eux, le français, originellement la langue des *blancs*, des étrangers, la langue du paraître plutôt que de l'être, est tout de même perçue comme l'un des cheminements obligés de la promotion économique. L'ambivalence envers le français se manifeste aussi par ce que le sociolinguiste allemand

Ulrich Fleischmann [8] dénomme « le fantasme diglossique ». Ce comportement linguistique consiste de la part des créolophones unilingues à affecter un pseudo-français. Ils utilisent des vocables qui sonnent plus français que les vocables cibles, par exemple, *desidasyon* au lieu de « décision ». Comme on peut s'y attendre, le fantasme diglossique mène tout droit à l'hypercorrection.

L'on doit donc se demander où les créolophones unilingues tracent la ligne de démarcation linguistique, aussi diffuse fût-elle. Entre le créole mésolectal et le français, entre leur propre variété de créole et le créole mésolectal ? Certaines observations suggéraient que si ligne de démarcation il y a, elle semble passer entre les variantes propres au parler local et les variantes externes. Ainsi, invités à émettre des jugements envers la variété locale du marqueur prédictif progressif, *pe*, et la forme correspondante du CH standard, *ap*, des enfants de la région des Cayes répondaient que la première était du créole et la dernière du français.

Conclusion

Pour le CH, toute recherche pré-dictionnaire doit tenir compte des facteurs suivants qui conspirent à rendre floue la ligne de démarcation entre les deux langues :

1. Pour un grand nombre de variables du CH, la variante favorisée est celle qui se rapproche de son congénère français.
2. Les besoins de précision de l'écrit et des domaines d'utilisation nouvellement acquis poussent au transfert lexical, d'autant plus que la réflexion sur la création terminologique est peu avancée.
3. Dans les situations formelles et dans leurs interactions avec leurs pairs, les diglottes lettrés font usage de variantes francisantes.
4. Enfin, étant donné la valeur symbolique du français pour les créolophones unilingues, ces derniers sont conduits à viser au plus haut niveau de francisation approprié à la situation énonciative.

Doit-on conclure comme semblent le faire Jérôme et Prudent [12, p. 65] que, à moins d'absorber dans un dictionnaire du CH la totalité du lexique français : « ... la diglossie canonique assigne aux communautés créoles la présence d'un seul type de dictionnaire, celui de la langue haute, tandis que le parler populaire ne justifierait, dans le meilleur des cas, que d'une étude dialectologique ou d'un glossaire » ?

Ma réponse est plus nuancée que celle de mes collègues antillais. Pour ne pas se briser contre le Charybde d'un lexique réduit au CH courant ou contre le Scylla d'un lexique boulimique ouvert au transfert illimité de termes français, l'entreprise prédictionnaire créole doit commencer par un inventaire exhaustif des ressources lexicales et rhétoriques des variétés vernaculaires de la langue. Il s'agit non seulement de répertorier la langue du « peuple », c'est-à-dire les diverses variétés dialectales et stylistiques des locuteurs unilingues, mais aussi celles des diglottes. Ce n'est que lorsque ce travail préliminaire aura été bien engagé que l'on pourra aborder le problème le plus épineux de l'élaboration d'un dictionnaire unilingue pour le CH, celui de la nature de la métalangue à utiliser et la forme des définitions. En ce qui concerne le problème de la démarcation entre le français et le créole, il est fort probable que les données produites par le travail descriptif méticuleux que j'appelle de mes vœux révéleront qu'il serait vain de la tracer trop finement au risque d'éliminer d'apparents francismes fortement ancrés dans la langue du peuple depuis longtemps.

Références

1. Anonyme (1811). *Idylles et chansons ou essais de poésie créole par un habitant d'Hayti*. J. Edwards, Printer, Philadelphie.
2. Baissac C. (1880). *Étude sur le patois créole mauricien*. Imprimerie Berger-Levrault et Cie, Nancy.
3. Bentolila A. et al. (1976). *Ti diksyonnè kreyòl-franse*. Éditions Caraïbes, Port-au-Prince.
4. Chanlatte J., comte de Rosiers, (1818). *L'Entrée du roi dans sa capitale*. Cap-Haïtien.
5. Clas A., Ouoba B. eds., (1990). *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone*. John Libbey Eurotext, Paris.
6. Dejean P. (1983). *Comment écrire le créole d'Haïti*. Collectif Parole, Outremont (Québec).
7. Dejean P. (1990). Kreyòl mawon. *Libète* 1 (2), 6-12 décembre, p. 4.
8. Fleischmann U. (1984). Language, literacy, and underdevelopment. In : Foster C., Valdman A. eds. *Haïti Today and Tomorrow : An Interdisciplinary Study*. University Press of America, Lanham, MD, pp. 101-118.
9. GEREC (Groupe d'études et de recherches de la créolophonie) (1977). Note pour le traitement pédagogique de « Kako tonbé, Ti Pòl Lévé ». *Mofwaz* 2 : 43-52.
10. Hazaël-Massieux M.C. (1990). La lexicologie et la lexicographie à l'épreuve des études créoles. *Études créoles* (12 (2) : 65-86.
11. Howe K. (1990). *Haitian Newspaper Reader*. Dunwoody Press, Wheaton, MD.
12. Jérôme R., Prudent L. F. (1990). Les enjeux d'un dictionnaire dans une société créole. *Nouvelle Revue des Antilles* 3 (1^{er} semestre) : 65-84.
13. Lafage S. (1990). Francophonie V. Variétés régionales du français hors de l'Europe II. In : Holtus G., Metzeltin M., Schmitt C. eds. *Lexicon der romanistischen Linguistik*, Vol. 1 (Französisch), Niemeyer Tübingen, 767-787, p. 781.
14. Moreau de Saint-Méry M.L.É (1797-1798). *Description topographique physique, civile, politique et historique de la partie française de l'île Saint-Domingue*. Philadelphie : Chez l'auteur. 2 vols. Paris : Chez Dupont. (Nouvelles éditions 1958, 1984, Maurel B. Taillemite E., eds. Société de l'histoire des colonies françaises, Paris : 3 vols).
15. Poirier C. (1990). Description et affirmation des variétés non hexagonales du français : le cas du français québécois. In : Clas A., Ouoba B. eds. *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone*. John Libbey Eurotext, Paris, pp. 127-139.
16. Pompilus P. (1961). *La Langue française en Haïti*. Institut des hautes études de l'Amérique latine, Paris.
17. Valdman A. (1978). *Le Créole : structure, statut et origine*. Klincksieck, Paris.
18. Valdman A. et al. (1981). *Haitian Creole-English-French Dictionary*, 2 vols. Indiana University Creole Institute, Bloomington, IN.
19. Valdman A. (1984). The linguistic situation of Haiti. In : Foster C., Valdman A., eds. *Haiti-today and tomorrow : an interdisciplinary study*. University Press of America, Lanham MD, pp. 77-100.
20. Valdman A. (1989). Aspects sociolinguistiques de l'élaboration d'une norme écrite pour le créole haïtien. In : Ludwig E., ed. *Les Créoles français entre l'oral et l'écrit*. Günter Narr Verlag, Tübingen, pp. 43-63.
21. Zéphir F. (1990). *Language choice, language use, language attitudes of the Haitian bilingual community*. Thèse inédite de doctorat, Indiana University, Bloomington.

7

Neutralisation diatopique et suspension de l'Histoire dans la normogénèse du français

P. KNECHT

Université de Neuchâtel, Suisse

On imagine volontiers que chaque langue porte en elle-même une identité de langue en quelque sorte congénitale et que son histoire ne peut donc être que linéaire. Ainsi, les notices habituelles sur la langue française la font commencer au ix^e siècle (842), avec les *Serments de Strasbourg*. On fait semblant que ce début constitue la base de l'évolution future, que tout ce qui va se produire ensuite était en quelque sorte inscrit dans les gènes de cette nouvelle variété issue du latin.

Cette image d'Épinal, très flatteuse pour le sentiment national des Français – onze siècles et demi exactement de langue française ! – cache cependant la véritable histoire telle qu'elle s'est déroulée. Si la royauté française avait eu un destin moins favorable, et si la langue d'oc – langue de culture prestigieuse dans toute l'Europe durant plusieurs siècles au Moyen Âge – avait pu consolider sa très nette avance sur la langue d'oïl grâce à une expansion politique des sociétés méridionales, les *Serments de Strasbourg* n'auraient été considérés que comme ce qu'ils sont en réalité : un affleurement de la langue vulgaire dans un monde où le latin continue à remplir la fonction de la norme écrite incontestée.

J'aimerais pouvoir montrer deux choses : d'abord que le sort futur d'un parler n'est jamais inscrit dans sa substance, et qu'inversement, un produit fini n'a pas de maquette initiale uniforme. Ensuite, que si la nécessaire décentralisation du français nous pose aujourd'hui un certain nombre de problèmes, nous le devons au fait que la normalisation du xvii^e siècle, qui a marqué l'évolution du français moderne jusqu'à nos jours, a été beaucoup trop restrictive.

Pour le premier point, une manière de le faire apparaître peut être de prendre quelques-unes des langues européennes importantes et de voir comment et pourquoi chacune d'elles

est devenue précisément une langue importante. Ces comparaisons permettront de mieux situer le cas du français, qui relève en quelque sorte de deux histoires successives.

J'emploie pour ma part indifféremment les termes codification, centralisation, normalisation, standardisation ou même unification pour désigner le processus très complexe qui a fait de certaines variétés, au départ locales voire marginales, des langues de culture de diffusion internationale, à un titre ou à un autre. Ces parlers de départ ont-ils quelque chose en commun qui leur a permis de percer, et si oui, en quoi est-ce que cela consiste ? Et du reste, y a-t-il toujours un parler de départ identifiable comme source du produit d'arrivée ?

Jetons un bref coup d'œil sur le cas de l'italien, de l'espagnol et de l'allemand avant d'aborder le cas du français. Cela nous facilitera, je crois, la réponse à ces questions.

Prenons l'italien tout d'abord, langue internationale à plus d'un titre dans l'histoire culturelle de l'Occident, bien que réduite à un rôle secondaire depuis le XVIII^e siècle au plus tard.

Véritable cas privilégié, l'italien a une ascendance tout à fait transparente : l'essentiel de sa substance est localisable et datable avec précision : c'est le parler de la ville de Florence au XIV^e siècle, adopté comme langue écrite par les grands auteurs et proclamé norme pour toute l'Italie au XVI^e siècle. On l'a démontré aussi bien pour les structures grammaticales que pour le lexique.

On a beaucoup discuté, entre historiens et dialectologues italiens sur les raisons qui ont permis au florentin d'évincer les autres parlers concurrents de la Péninsule pour l'accession au rôle de parler central, directeur ou national, peu importe le terme. Parmi les arguments avancés, il y en a un qui paraît assez convaincant : le florentin, comme les autres parlers toscans d'ailleurs, est resté assez proche du latin et occupe, de ce fait, une place typologiquement centrale par rapport aux autres parlers de la Péninsule. Si l'on se réfère au premier exemple (Tableau I), on constate en effet que l'Italie du Nord et celle du Sud ont en commun de changer la voyelle du radical de l'adjectif selon qu'il s'agit d'une forme masculine ou féminine et/ou du singulier ou du pluriel, et qu'elles s'opposent sur ce plan à la Toscane, où la voyelle du radical reste identique. Cette plus grande transparence est due à l'absence, en Toscane, du phénomène de la métaphonie, qui modifie la voyelle tonique en fonction de la voyelle finale latine.

Sautons sur une autre rive de la Méditerranée, dans la péninsule ibérique, et examinons le cas de l'espagnol qu'on appelle aussi castillan, puisque la norme moderne remonte au castillan du XVI^e siècle. Une brève comparaison des langues ibériques standards entre elles (Tableau II) montre que l'espagnol, pourtant situé géographiquement au centre, entre le portugais et le catalan (un peu comme le toscan en Italie, entre le Nord et le Sud), occupe une place excentrique du point de vue de la structure phonologique. Excentrique, à savoir très éloignée des autres parlers et aussi beaucoup plus éloignée du latin.

Autrement dit, il n'y a aucun rapport de cause à effet entre une position géographiquement centrale et une typologie centrale. Ce qui tend à prouver que l'argument invoqué pour l'italien, mis en échec dans le cas de l'espagnol, n'est qu'un argument *ad hoc*, comme tant d'autres arguments sociolinguistiques.

Si on peut au moins affirmer qu'il y a une continuité incontestable entre le florentin du XIV^e siècle et l'italien moderne d'une part, et entre le castillan du XVI^e siècle et l'espagnol d'autre part, rien de tel ne se présente dans l'histoire de la codification de l'allemand. Voici une langue de culture, ayant joué le rôle de langue scientifique mondiale tout au long du XIX^e siècle, à laquelle il n'est pas possible d'attribuer une région d'origine. Selon l'état actuel des recherches, on est obligé de penser que le proto-allemand, au contraire du florentin et du castillan, n'a jamais été parlé par personne. Il s'agirait d'une langue élaborée d'abord au niveau de l'écrit et devenue langue parlée par la suite.

Sans entrer dans d'autres détails, ces quelques exemples devraient suffire pour attester l'unicité de chacun des processus de codification. Il est plus important encore de s'apercevoir que les facteurs en cause n'ont aucun rapport avec des qualités intrinsèques des variétés qui ont en quelque sorte fait fortune. Pour l'allemand, il n'y a même pas de variété à la base. Pour l'italien, le prestige littéraire des grands auteurs du XIV^e siècle qui ont choisi le florentin a sans doute été décisif, tandis que le castillan doit son expansion à la dynamique de la reconquête militaire, par les chrétiens, du territoire espagnol occupé par les Arabes.

Et c'est par une voie encore différente et même assez extraordinaire que le français a accédé au brillant statut qui a été le sien pendant plusieurs siècles. C'est l'exact opposé de ce qui est arrivé pour l'allemand : le français moderne remonte en droite ligne à un parler vivant qui a l'avantage d'être non seulement localisable et datable avec précision, mais qui de surcroît forme un des sociolectes les mieux définis de l'histoire : c'est le langage de la cour vers le milieu du XVII^e siècle, que Vaugelas a codifié après l'avoir observé minutieusement et en avoir fait une description publiée dans ses célèbres *Remarques sur la langue française* (1647).

Voici un premier résultat de la comparaison entre les quatre langues citées (Tableau IIIa) : deux d'entre elles, l'italien et l'allemand, se sont imposées d'abord sous forme écrite, avant de devenir des langues parlées. Les deux autres, l'espagnol et le français, ont d'abord fonctionné comme normes parlées avant d'être reconnues comme normes écrites.

Mais dans chaque groupe, chaque cas est encore différent de l'autre : si l'italien est parfaitement localisable, l'allemand n'a pour ainsi dire pas de patrie. Quant à l'espagnol, il a pour base un parler castillan désormais dépourvu de contour géographique précis, contrairement au français, dont le parisianisme est incontestable.

J'en viens maintenant au deuxième volet annoncé. Si le français moderne se met en place avec Vaugelas, que dire de la longue période qui précède ? Car il est indéniable qu'il existe depuis au moins la fin du XI^e siècle une conscience linguistique qui reconnaît l'existence d'une norme que l'on appelle le français et qui relie une forme de francien de la région parisienne, sans doute très variable encore, à l'idée de la France, de la monarchie, de l'autorité centrale. Les poètes, les écrivains s'y réfèrent explicitement et on a même souligné le paradoxe de voir la notion de langue française précéder la chose elle-même. En effet, les premiers textes documentaires d'oïl entièrement rédigés en langue vulgaire ne viennent pas de la région parisienne, mais du Nord et de l'Est. Le plus ancien document français de Paris date de 1274, presque un siècle après l'apparition du terme « françois » appliqué à la langue.

C'est la raison pour laquelle j'ai complété, dans une deuxième version du Tableau III (b), la matrice en distinguant la période pré-Vaugelas de l'après-Vaugelas. Si la norme est de toute évidence d'origine écrite pour la période ancienne, Vaugelas marque un nouveau départ, un départ à zéro en quelque sorte. La norme est puisée dans le parler réel d'un groupe social très fermé et ce caractère exclusif trouve son reflet dans les restrictions extrêmes formulées à l'égard de tout ce qui n'est pas employé par la cour, et plus précisément par ce que Vaugelas a appelé « la partie saine de la cour » (Tableau IV). Une bonne partie du langage réel des habitants de la France est ainsi mise au ban de l'usage, ce qui explique que l'on puisse parler de l'origine éminemment élitiste du français.

En définissant, après plusieurs siècles de norme écrite parisienne ou du moins île-de-francienne, une nouvelle base pour la fixation de la norme, Vaugelas crée une rupture qui peut être considérée comme une « suspension de l'Histoire », parce que le passé est clos, l'Histoire s'arrête et s'ouvre à la loi du présent continu, d'une synchronie permanente. Les critères ont complètement changé ; avant, c'était un usage moyen des bons écrivains sur une certaine durée ; après ce sera l'usage oral momentané d'une population de courtisans

incultes, mais bons parleurs qui fera la loi. Tout devient très éphémère et le codificateur Vaugelas lui-même souligne, en toute connaissance de cause, le caractère transitoire d'une norme ainsi conçue.

Imaginons un instant que l'histoire de la norme française se soit déroulée selon une logique interne, à l'écart des contraintes imposées par les structures du pouvoir. Un autre observateur que Vaugelas aurait pu se situer dans la continuité du xvi^e siècle, lorsque les écrivains plaidaient en faveur de l'accueil de mots et de tournures de toutes les régions pour enrichir la langue, et considérer que la norme du langage de France devait permettre à un plus grand nombre de s'y reconnaître. Et plutôt que de propulser le parler de la cour jugé peu représentatif, c'est celui-ci qu'il aurait pourvu de marques restrictives. On aurait alors assisté à ce qui s'est couramment produit jusqu'au xvi^e siècle : l'intégration de régionalismes dans la norme avec perte de la marque régionale, ce qu'on peut appeler une « neutralisation diatopique ».

Je n'en donnerai qu'un exemple parmi de nombreux autres : Alors que toutes les langues romanes ont conservé le verbe latin *cadere* pour « tomber » (cf. port. *cahir*, esp. *caer*, cat. *caure*, anc.pr. *cazer*, *caire*, ital. *cadere*, roum. *cadea*), seul le français moderne diverge dans son choix lexical avec *tomber* (on sait que l'ancien et moyen français employaient également un succédané de *cadere* : *choir*, qui s'est conservé sporadiquement dans quelques formules vieilles ou familières). Or, *tomber* a remplacé *choir* d'abord dans les régions Centre-Sud et a été ensuite adopté par la norme parisienne. C'est donc un régionalisme qui a perdu sa marque d'origine, ou dont la dimension diatopique a été neutralisée. Plus une norme est accueillante et ouverte, plus elle est portée à neutraliser les marques restrictives.

C'est ce qui se passe aujourd'hui, où le ton langagier est de moins en moins donné par une société élitare et fermée et de plus en plus par les forces linguistiquement innovatrices d'une société ouverte. Il est significatif que dans les dictionnaires actuels le langage familier est de plus en plus représenté et qu'au contraire on assiste au marquage restrictif du français le plus titré, par des étiquettes du genre « style soutenu », « littéraire », « langue soignée », « langue recherchée », etc. Est-ce le début d'une troisième période dans l'histoire de la norme ? Il est en tout cas certain que l'ère du français Vaugelas touche à sa fin parce que les bases sociologiques lui font depuis longtemps défaut. Mais son principe du respect de l'usage vivant reste un acquis, même si la base démographique des acteurs de l'usage s'est considérablement accrue et s'accroît encore.

Exemples

Tableau I. Morphologie de l'adjectif en Italie.

Italie du Sud :	m.sg. russe f.sg. rosse	m.pl. russe f.pl. rosse
Italie du Nord :	m.sg. ros f.sg. rosa	m.pl. rus f. pl. ros
Toscane :	m.sg. rosso f.sg. rossa	m.pl. rossi f.pl. rosse

Tableau II. Comparaison entre langues standards de la péninsule Ibérique (exemple dû à K. Baldinger).

	OUEST port.	CENTRE esp.	EST cat.
« huit »	oito	ocho	vuit
« janvier »	janeiro	enero	gener
« fils »	filho	hijo	fill
« feuille »	folha	hoja	fulla
« pierre »	pedra	pie ̃ dra	pe ̇ dra
« jardin »	horta	huerta	horta

Tableau IIIa. Comparaisons entre les quatre langues citées.

	localisable	non localisable peu
base parlée	Français	Espagnol
base écrite	Italien	Allemand

Tableau IIIb.

base parlée	Français moderne	Espagnol
base écrite	Italien Français anc/moy	Allemand

Tableau IV. Le mauvais usage selon Vaugelas.

diatopique	diachronique	diastratique	diaphasique	diathématique
où ?	quand ?	qui ?	comment ?	de quoi ?
Provincialismes	Archaïsmes néologismes	Langue populaire	Mots bas	Langue technique

